

CONCOURS DE PROJETS

# CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE, UAPE ET SALLE DE GYMNASTIQUE A MARTIGNY

RAPPORT DU JURY – JUILLET 2025

Département des finances et de l'énergie  
Service immobilier et patrimoine  
Departement für Finanzen und Energie  
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

 VILLE DE  
MARTIGNY





## CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE, UAPE ET SALLE DE GYMNASTIQUE A MARTIGNY

### MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Martigny, mandante et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement (SE) et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

### SITUATION ACTUELLE

#### Les écoles et unités d'accueil pour écoliers (UAPE) de Martigny – situation actuelle

6 bâtiments scolaires sont implantés sur 4 sites (Le Bourg ; Charrat ; le centre-Ville ; La Bâtiaz) et regroupent 1750 élèves.

A la Bâtiaz, il y avait à l'origine une classe enfantine située dans l'ancienne maison communale au milieu du bourg. Pour répondre à l'accroissement de la population scolaire, un complexe de pavillons provisoires a été construit au Chemin du Milieu, en 2 étapes :

2016 : constructions d'un bâtiment de 8 classes et du pavillon de l'UAPE

2018 : ajout de 4 salles supplémentaires, dont la salle des maitres et salles d'appui  
Ce complexe accueille actuellement 180 élèves de la 1H à la 6H (5-10 ans). Les plus grands élèves de 7-8H (11-12 ans) qui habitent le quartier sont scolarisés en Ville.

Une UAPE de 52 places est située à proximité de l'école qui accueille les enfants scolarisés de 1H à 8H, en dehors des heures d'école et durant les vacances.

La Commune souhaite maintenant remplacer ces pavillons par un nouveau bâtiment scolaire. Après analyse des différents sites susceptibles d'accueillir une nouvelle école, c'est celui de la Bâtiaz (au lieu-dit La Praille) qui a été retenu.

#### Nombre d'élèves - situation et évolution

A la rentrée d'août 2024, les écoles de Martigny (Ville-Bourg-Bâtiaz) comptent 1'558 élèves. Une progression linéaire de 10 élèves par année est constatée durant ces 10 dernières années. Cela signifie l'ouverture d'une nouvelle classe chaque deux ans. La progression est toutefois plus importante cette année mais il est difficile de pouvoir en déduire une tendance.

Les écoles de Martigny regroupent aujourd'hui 74 classes (Ville 45 – Bourg 20 – Bâtiaz 9). La construction de la nouvelle école permettra l'ouverture de 7 classes supplémentaires. Il y a déjà 4 classes de trop sur le site de la Ville. Par conséquent, l'ouverture d'une nouvelle école à l'horizon 2028-2029 permettrait d'absorber les effectifs projetés avec une petite marge.

La nécessité d'ouvrir de nouvelles classes sur un autre lieu de la Ville pourrait se faire sentir assez rapidement après l'inauguration du site de la Bâtiaz. Toutefois cette extension n'est pas prévue sur ce site.

Le quartier de la Bâtiaz / Chemin du Milieu compte aujourd'hui plus de 200 élèves. En élargissant la zone de scolarisation des élèves dans cette nouvelle école au quartier des Follaterres jusqu'à l'avenue de Fully ainsi qu'à la rue du Léman, leur nombre est suffisant pour remplir les 16 classes.

Le nombre de places de la future UAPE est dimensionné pour le 30 % des places d'écoles, soit 100 enfants.

Un tiers environ des élèves prennent le repas de midi à l'UAPE, les deux autres tiers mangent à domicile. L'horaire continu n'est pas planifié à court et moyen terme.

#### Etude multisite et étude de faisabilité

Afin de l'aider à faire le choix d'implantation de ce nouveau complexe scolaire, la municipalité a mandaté un architecte qui a fait une analyse multisites sur des terrains en main communale.

A l'issue de celle-ci une étude de faisabilité a été réalisée pour tester la possibilité d'implanter le programme sur les 3 sites encore en lice.

Suite à cette étude de faisabilité, c'est le site de la Praille qui a finalement été retenu et choisi pour le concours. Il permet l'implantation de l'ensemble du programme. Il offre en outre l'avantage de pouvoir continuer l'exploitation des pavillons scolaires existants pendant la construction du nouveau complexe scolaire et de conserver le terrain de football de quartier qui est très apprécié et utilisé.



Photo du site vue du sud

## OBJECTIFS DU CONCOURS

### Volonté communale

Le quartier du chemin du Milieu est un quartier purement résidentiel coupé physiquement de la ville et du bourg historique de la Bâtiarz par les voies de chemin de fer (CFF et TMR) et la route cantonale.

La construction des pavillons scolaires et de l'UAPE au chemin du Milieu a développé une dynamique de quartier et stimulé le lien social entre ses habitants. Lors du choix final de l'implantation de la future école, la commune a souhaité maintenir cet équipement public dans ce quartier afin de pérenniser cet acquis.

### Objectif du concours

L'objectif du présent concours est de créer un nouveau complexe scolaire en maîtrisant les contraintes majeures du lieu et en tirant le meilleur parti possible du périmètre du concours afin d'intégrer cette école dans ce tissu résidentiel en bordure de la Dranse et de dégager des espaces extérieurs de qualité en lien avec l'école et ses fonctions pédagogiques.

Accessibilités différenciées des différents programmes: Ecole, Salle de gym, Salle de rythmique, UAPE, qui ont des temps d'usages scolaires, mais également

parascolaires et publics (sociétés locales) en dehors des horaires et périodes scolaires.

L'UAPE doit être située de plain-pied et si possible à proximité des classes 1-2H.

### Contraintes particulières

#### Bâtiments existants

La Commune a prévu de démolir les deux halles situées sur la parcelle avant la construction de la nouvelle école. Toutefois le MO est ouvert à toutes réflexions rationnelles et, économiquement et constructivement réalistes, de réutilisation de parties des bâtiments existants.

#### Local STAP

Le local de la STAP (Station de pompage des eaux usées) construit en sous-sol sous la surface asphaltée doit être conservé. Il s'agit du local lui-même et des conduites en sous-sol connectant le quartier à la STEP.

La superstructure en surface servant à protéger l'escalier y amenant peut être supprimée, dans la mesure où un accès à la STAP par le sous-sol est garanti de manière aisée et directe par le nouveau complexe scolaire.

Voir plans de la STAP annexés

#### Centrale de chauffage Sinergy

La nouvelle école et l'UAPE seront raccordés au réseau de chauffage à distance (CAD) de la ville.

Cependant Sinergy souhaite intégrer dans le sous-sol du bâtiment une centrale de chauffage à distance (CAD) de secours au gaz pour le quartier.

Voir cahier des charges dans document annexé

#### Meunière (canal d'irrigation)

Une meunière partiellement enterrée longe la parcelle en bordure sud de celle-ci. Elle doit être conservée. L'aménagement peut être adapté en bordure de la parcelle du concours.

#### Cadastre pollution

Selon le plan des sites pollués du Service de l'environnement de l'Etat du Valais, ces parcelles ne figurent pas dans le cadastre des zones polluées.

#### Nappe phréatique

La nappe se trouve à environ 9 m sous le terrain naturel (voir détail dans rapport géotechnique de Tissières SA annexé – document 1.19.j)

#### **Aménagements des espaces de récréation de l'école**

Les cours doivent pouvoir être séparées en différentes zones, pas forcément en fonction de l'âge des enfants mais plutôt de l'activité :

##### Zone de calme et de détente :

espaces verts, suffisamment arborisés pour fournir de l'ombre en cas de fortes chaleurs, prairie... favorisant la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes...); un espace potager; des bacs pour planter des fleurs; des bancs, des tables qui pourraient également servir de lieux d'apprentissage et suffisamment de poubelles visibles.

##### Zone jeux :

place de jeu adaptée à une cour d'école (sécurité, autonomie, nombre d'élèves) et également aux élèves les plus petits, avec dalles amortissantes. Prévoir un choix de jeux qui stimulent la créativité, l'imaginaire et les jeux symboliques chez les enfants. Prévoir un lieu de rangement abrité et facilement accessible dans lequel stocker du matériel (cerceaux, ballons, cônes...)

##### Zone jeux de ballon :

terrain de football avec filet, basket... cette zone sera bien délimitée et éloignée de la zone calme et détente.

##### 1-2 préaux couverts :

utiles par temps de pluie ou de fortes chaleurs; ils pourraient également servir de lieux d'étude et de jeu en abritant des tables, des jeux marqués au sol à la peinture (marelle...)

Comme la cour d'école sera également un espace public ouvert sur le quartier, il serait opportun d'y ajouter un wc public.

#### **GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE**

Le présent concours est un concours de projet d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 2c, d'une procédure ouverte selon l'art. 18 et 22 de l'AIMP du 25 novembre 2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024).

#### **LANGUE**

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieurs civils doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur civil, délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
- Etre inscrit aux Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieure, au niveau A ou B, le niveau C étant exclu ;
- Répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme participant, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes,

respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications. Le marché concerne les compétences d'un architecte et d'un ingénieur, il n'est pas requis aux participants de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils le jugent nécessaire, les participants peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur en sécurité, physicien du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participants doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

### Préimplication

Le bureau d'architecte LSA (Ludovic Schober architectes), auteur des études multisites et de l'étude de faisabilité, ne participera pas à ce concours. Ces études ont servi au maître d'ouvrage afin d'aider son choix et à des fins de vérification.

Les Services techniques de Martigny en collaboration avec le Service immobilier et Patrimoine a rédigé le présent programme-règlement et réuni les documents annexes.

## **CRITERES DE JUGEMENT**

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants ;
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet ;
- Rationalité constructive du projet
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème ;
- Economie générale du projet ;
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique.

## **REPONSES AUX QUESTIONS**

Les réponses aux 45 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 14 mars 2025.

## JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

### Présidente et membre professionnel

M<sup>me</sup> Rita Wagner Remplaçante de l'architecte cantonal,  
Service immobilier et patrimoine

### Membres non professionnels

M<sup>me</sup> Anne-Laure Couchepin Vouilloz Présidente de la Commune de Martigny  
M. David Martinetti Conseiller municipal, Bâtiments publics  
M. Patrice Moret Directeur des écoles de Martigny

### Membres professionnels

M. Alain Roserens Architecte EPFZ SIA FAS, Baumann et  
Roserens, Zürich  
M. Philippe Béboux Architecte EPFL SIA FAS, Ingénieur ETS,  
Urbaniste FSU, 2b architectes, Lausanne  
M. Olivier Galletti Architecte EPFL FAS, Galletti-Matter,  
Lausanne  
M. Raphaël Bonvin Ingénieur civil EPFL SIA, Crettaz et  
partenaires SA, Sierre

### Suppléantes non professionnelles

M<sup>me</sup> Aurélie Chappaz Conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Agnès Maget Adjointe de la direction des écoles

### Suppléants professionnels

M. Stéphane Jordan Architecte de ville de Martigny  
M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et  
patrimoine

## Experts

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement  
M<sup>me</sup> Anne Bühler Moulin Service cantonal de la jeunesse  
M. Yannick Morand Association de la Petite Enfance de  
Martigny, Directeur  
M<sup>me</sup> Katia Rollo Représentante du corps enseignant

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du maître de l'ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les experts ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres experts si jugé nécessaire. Le cas échéant, il fera en sorte de les choisir afin qu'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêts avec un des participants.

## **EXAMEN PREALABLE**

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par les Services techniques de la Ville de Martigny et le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 3 juin 2025. Il a porté sur les points suivants :

### **Délai du rendu**

47 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 43 projets ont été retournés dans les délais, 4 participants inscrits n'ont pas rendu de projet.

Les 43 maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

### **Respect du périmètre du concours**

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

### **Respect des prescriptions**

Les contraintes particulières du site figurant au point 2.2 du programme du concours ont été respectées par les concurrents.

Le jury a remarqué avec regret qu'un grand nombre de projets ne respectait pas les prescriptions de l'AEAI, notamment sur les voies de fuites verticales compartimentées. Ces prescriptions figuraient pourtant dans les documents remis aux concurrents.

### **Programme des locaux**

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme a été contrôlé pour les sept projets primés.

## **Valeurs statistiques**

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets primés ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

## JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mercredi 11 et vendredi 13 juin 2025.

### ANALYSE DU SITE

Tous les membres du jury se sont rendus sur le site et ont pu appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Le jury a apprécié la qualité du site et constaté, malgré la relative exigüité du terrain mis à disposition, une grande variété de partis dans l'implantation des affectations et des gabarits proposés. Le jury relève l'implication importante des bureaux dans la problématique proposée et la qualité générale élevée des projets soumis.

### ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 43 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 43 projets au jugement.

#### 1<sup>er</sup> tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 14 projets suivants sont éliminés :

- N°03 FORUM CLAUDII VALLENSIUM
- N°06 ALINALUSTAL
- N°07 POURQUOI PAS
- N°15 PRÊTE-MOI TON PREAU
- N°21 AU FIL DE L'EAU (2)
- N°22 D'UNE PIERRE DEUX COUPS
- N°30 SEMAPHORE

- N° 32 MAÎTRE CARRE
- N° 34 POINT VIRGULE
- N°35 DAHU
- N°36 CARAMBAR
- N°40 LEON
- N°42 A L'OMBRE DU VENT
- N°43 LA JETEE

#### 2<sup>ème</sup> tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les trois différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Le jury a visité le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les 13 projets suivants sont éliminés :

- N°02 CLAIRE
- N°08 LA LANTERNE MAGIQUE
- N°12 TAKE ME TO THE RIVER
- N°13 L'ECOLE AU MILIEU
- N°14 RACINE CARREE
- N°18 BOOMERANG
- N°19 PETITBONVM
- N°24 SAULE
- N°27 9°58
- N°28 TATOU (1)
- N°33 ARTEMIS
- N°37 LAY-UP
- N°41 AU FIL DE L'EAU...C'EST UN PEU BATEAU

### 3<sup>ème</sup> tour d'élimination

Un troisième tour d'élimination est nécessaire pour choisir les projets à primer parmi les 15 projets restants. Le jury rentre dans le détail de l'organisation typologique des plans, de la matérialité, du concept constructif. La maitre d'ouvrage et l'utilisateur relèvent les qualités et défauts de chaque projets. Le concept parasismique proposé est analysé par l'ingénieur. Au terme de ce 3<sup>ème</sup> tour, les 9 projets suivants sont éliminés.

- N°04 T'AS OU LES BÂTCH
- N°05 GEMINI
- N°09 UNE PLACE AU SOLEIL
- N°10 AU FIL DE L'EAU (1)
- N°11 TREVOL BATIACENSE
- N°16 VEGTIGIUM
- N°23 TZAMPIE L'Ô
- N°29 DOMUS DISCENDI
- N°39 POINT BARRE

### Repêchage

Arrivé au terme des trois tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Dans l'ensemble il confirme ses décisions mais repêche toutefois les projets suivants qui sont éliminés au 2<sup>ème</sup> tour, et non pas au 1<sup>er</sup> tour.

- N°13 L'ECOLE AU MILIEU
- N°19 PETITBONVM

### CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 144'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 7 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1 <sup>er</sup> rang / 1 <sup>er</sup> prix		
Projet N°31	TATOU (2)	38'000.- HT
<hr/>		
2 <sup>e</sup> rang / 2 <sup>e</sup> prix		
Projet N°01	BLACK PINK	33'000.- HT
<hr/>		
3 <sup>e</sup> rang / 3 <sup>e</sup> prix		
Projet N°17	AINSI FONT FONT FONT	28'000.- HT
<hr/>		
4 <sup>e</sup> rang / 4 <sup>e</sup> prix		
Projet N°38	TREFLE	15'000.- HT
<hr/>		
5 <sup>e</sup> rang / 5 <sup>e</sup> prix		
Projet N°20	STICKLINGEN	12'000.- HT
<hr/>		
6 <sup>e</sup> rang / 6 <sup>e</sup> prix		
Projet N°26	DRANSFORMATION	10'000.- HT
<hr/>		
7 <sup>e</sup> rang / 7 <sup>e</sup> prix		
Projet N°25	FELIX	8'000.- HT
<hr/>		

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité  
décide d'attribuer le 1er prix 1er rang au projet :  
n° 31, devise "TATOU (2)"

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Martigny, le 13 juin 2025

Rita Wagner



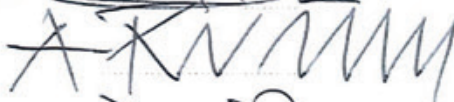
Anne-Laure Couchepin Vouilloz



David Martinetti



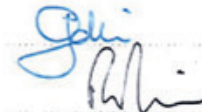
Patrice Moret




Alain Roserens



Philippe Béboux



Olivier Galletti



Raphaël Bonvin



Aurélie Chappaz



Agnès Maget



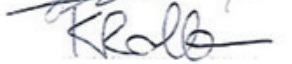
Christophe Lugon-Moulin



Stéphane Jordan



Michel Beytrison



Anne Bühler Moulin



Yannick Morand



Katia Rollo

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des participants dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que les 43 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

Comme déjà évoqué précédemment, le jury rend attentif tous les concurrents à l'importance du respect des normes AEA1 qui peuvent prêter un projet malgré ses qualités urbanistiques et architecturales.

La qualité et la pluralité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de relations aux aménagements extérieurs existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme tout en maîtrisant les enjeux territoriaux.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°31 « TATOU (2) » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation et sa répartition judicieuse du programme répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le grand avantage de cette proposition est d'offrir une grande marge de manœuvre et de flexibilité de développement et d'adaptations pour répondre à la multitude de contraintes du site et du programme, tout en gardant la clarté du concept et d'avoir la capacité de répondre aux exigences des utilisateurs.

La répartition du programme en trois volumes abritant les 3 affectations principales, leur articulation et relation entre elles, leur rapport à la Dranse et au quartier résidentiel existant et l'organisation générale des aménagements extérieurs et des circulations et accès répondent de manière adéquate à la demande du Maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

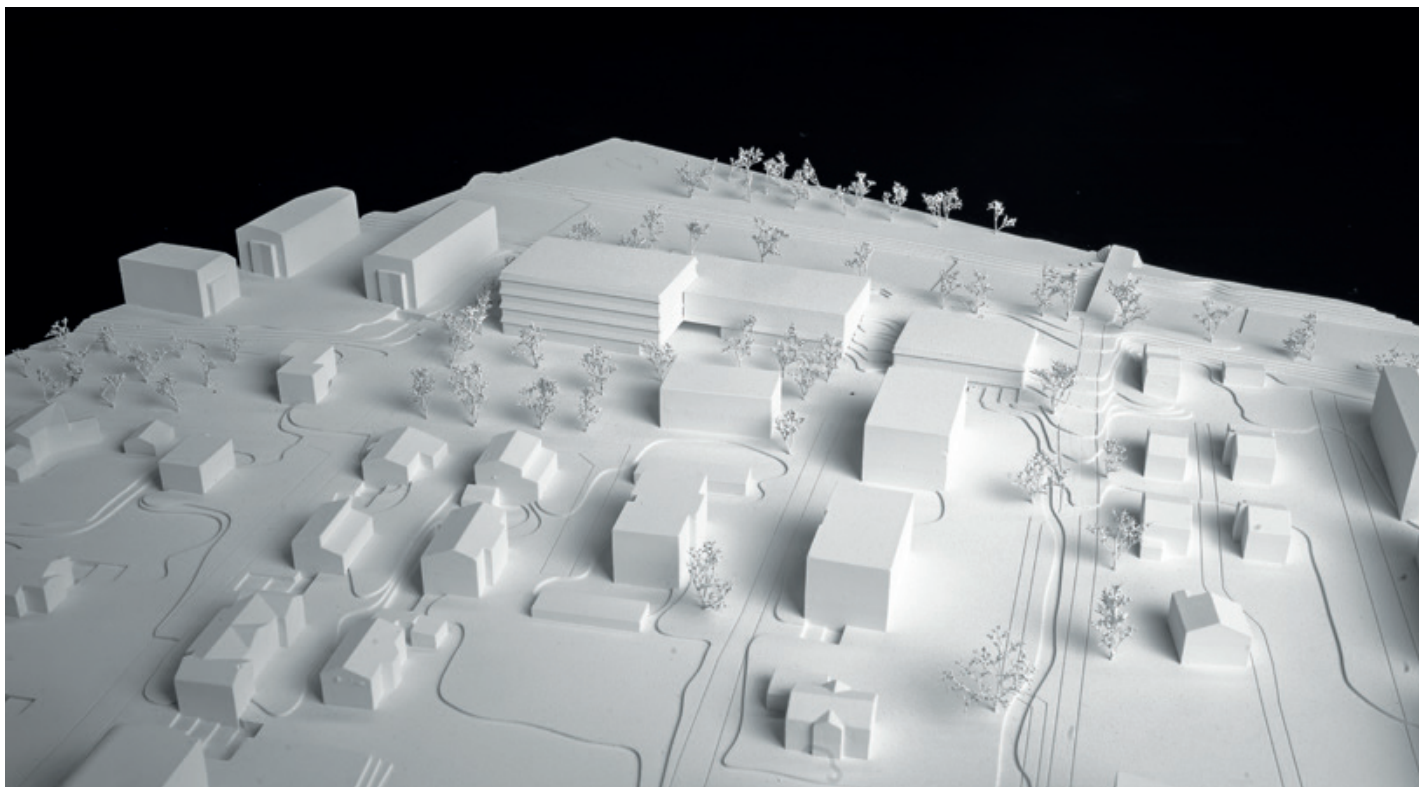
## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 28 août 2025 à 17h30**, à la halle communale, rue des Finettes 110, à Martigny.

Les projets y seront exposés jusqu'au dimanche 7 septembre 2025, entrée libre de 14h00 à 19h00.



## PROJETS PRIMÉS



**N°31 TATOU**  
1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

LABLAB SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Sara Martinez Bravo, Simon Pillet, Elise Beney

DER ARCHITECTES SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Charlotte Reuse, Marc Délez

MERY & BUFFO INGÉNIEURS CIVILS SÀRL, CAROUGE

**Collaborateurs :**

Gilles Mery

Le projet tatou (2) propose d'implanter trois volumes en lien avec la digue de la Dranse, chaque bâtiment accueille un usage particulier, l'école est accolée aux salles de sport alors qu'au sud l'UAPE forme une unité indépendante. Cette morphologie poreuse forme une transition entre le tissu bâti et la rivière. L'articulation des différents volumes offre différents espaces extérieurs aux traitements variés. Le parvis central, à la croisée des flux constitue un espace partagé renforçant la centralité de l'école dans le quartier. Les cours calmes sont situés à l'ouest en lisière de digue, ces espaces enclavés offrent des usages autonomes et sécurisés. Les espaces plus actifs s'ouvrent à l'Est en lien avec l'activité du quartier.

Le traitement des espaces extérieurs alterne surfaces poreuses et surface dures en fonction des usages. Cette solution répond aux objectifs de développement durable en privilégiant de nombreuses surfaces perméables en lien avec la plantation d'arbres majeurs.

L'articulation des trois volumes offre l'indépendance des différents usages tout en favorisant les liens facilitant leur interaction. Le pôle scolaire est organisé sur trois niveaux sur rez en proposant des ensembles de quatre classes par niveau. Les salles spéciales sont judicieusement associées à chaque groupe sur les différents étages. La position de la salle des maîtres est placée au rez à proximité du hall d'entrée. Celui-ci est généreusement dimensionné et sa proximité avec l'entrée des salles de sport est particulièrement appréciée.

Coté parvis le hall d'entrée des salles de sport est judicieusement situé à l'articulation du projet. La coupe établit une relation précise et respectueuse des qualités existantes sur le site. Elle relie l'entrée scolaire avec l'entrée publique située à l'étage en lien avec la promenade piétonne et à proximité des gradins de la salle de sport. L'escalier reliant ces deux espaces n'a malheureusement pas la même qualité. L'articulation de ces deux entrées, ainsi que sa position de plein pied laisse augurer une très bonne appropriation extra-scolaire. D'autre part cette coupe offre un excellent éclairage naturel sur la salle de gymnastique.

Au sud le bâtiment indépendant de l'UAPE assure une porosité bienvenue entre les préaux et la digue. Tout comme pour la salle de sport la coupe assure une articulation précise entre la plaine et la digue. L'organisation des différents espaces de vie et des entrées est simple et judicieusement organisée.

Les propositions structurelles et de matérialisation sont parfaitement cohérentes. Un socle béton pour les parties contre terre et une construction ossaturée permettant l'usage de dalles à hourdis confirme la grande cohérence de l'ensemble du projet. Ces choix structurels répondent aux exigences de développement durable du Maître

d'Ouvrage, elles laissent augurer d'une bonne économicité à l'ensemble. D'autre part la systématisation de la trame structurelle ponctuelle offre une bonne flexibilité à long terme pour l'école et l'UAPE. Les revêtements de façades en terre cuite offrent durabilité et une certaine robustesse aux bâtiments, toutefois le traitement en bandeaux des casquettes n'est pas complètement convaincant en particulier dans leur raccord au sol. De manière générale, les propositions d'aménagements extérieurs et les choix constructifs proposés répondent aux exigences de développement durable et d'entretien d'un site scolaire.

L'ensemble des décisions ayant conduit à l'élaboration du projet permettent de créer un pôle de quartier capable d'accueillir aussi bien les besoins scolaires journaliers que les usages extra-scolaires dynamisant la vie de quartier.

### **Concept statique**

Le projet se compose de 3 corps de bâtiments regroupant l'école, la salle de gym et l'UAPE.

Les 2 premiers ouvrages sont liés entre eux, permettant un accès direct de l'école à la salle de gym. Ils sont contreventés par des refends parasismiques sur toute la hauteur du bâtiment.

L'école comporte 5 niveaux, dont 1 sous-sol enterré en béton armé comprenant abri PC et locaux techniques. Les porteurs en béton soutiennent les planchers à hourdis type Terrabloc avec une portée constante de 4.70 m. Un surbéton armé assurera l'effet diaphragme des dalles.

La structure porteuse de la salle de gym est entièrement en béton armé. Elle est conçue pour reprendre la poussée des terres du côté de la Dranse. Des poutres en béton précontraint espacées de 4.20 m sont prévues pour supporter la toiture qui présente une portée maximale de 14 m.

L'UAPE se développe sur 2 niveaux ouverts sur l'extérieur. Les parties enterrées sont en béton armé et les planchers à hourdis sont également de type Terrabloc.



TATOU CONCOURS ÉCOLE DE LA BÂTIAZ 1:500 le 19

PLAN DE SITUATION



FACADE OUEST



**Implémentation et concept**

«... Sa morphologie linéaire, articulée, favorise une porosité transversale qui relie les berges aux quartiers environnants...»

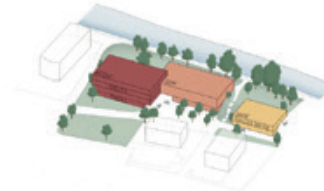
Implémenté en bordure de la Dranse, le complexe scolaire s'inscrit comme un trait d'union entre les quartiers nord et sud, tout en jouant un rôle de transition entre la rivière et le tissu urbain existant.

Sa morphologie linéaire et articulée, favorise une porosité transversale qui relie les berges aux quartiers environnants, générant une série de couloirs extérieurs de natures variées et une grande richesse d'usages. Dans un contexte hétérogène, les volumes bâtis émergent du sol tel un relief naturel, à l'image des formations rocheuses et des strates sédimentaires visibles sur les berges de la Dranse. Leur matérialité minérale homogène, assouplie par la tuile de façade, évoque les falaises environnantes et favorise une insertion discrète et topographique. Loin d'une architecture démonstrative, le projet privilégie la sobriété, la géométrie cubine et la continuité des matériaux pour accompagner et doucir la transition entre espace naturel et tissu bâti.

Les accès principaux s'organisent au nord par le Chemin de la Prairie, au sud par le Chemin du Millieu, et au centre par des passages intermédiaires existants.

Un vaste parvis central, à la croisée des flux, constitue un espace partagé, bûché et ouvert, reliant la centralité de l'école dans le quartier. Les accès bus et piétons sont regroupés au nord, tandis que les livraisons de FLAMP sont ponctuellement admises au milieu du site, par l'ouest, garantissant la sécurité et le fonctionnement autonome de chaque entité.





**Espaces extérieurs et environnement**

« L'articulation de masses bâties structure une série de cours différenciés, abrités du vent, avec des qualités d'ambiance variées... »

Les trois volumes différencient naturellement les espaces extérieurs, leur implantation organise les flux, les ombrages et les usages différenciés. Les façades principales, orientées est-ouest, offrent un bon ensoleillement tout au long de la journée.

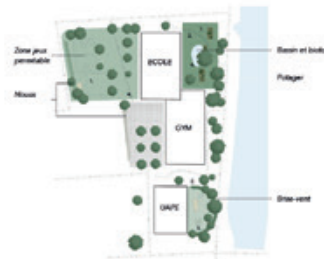
L'articulation des masses bâties structure une série de cours différenciés, abrités du vent, avec des qualités d'ambiance variées. Les cours les plus calmes sont situés à l'ouest, en limite de la digue, tandis que les espaces plus actifs s'ouvrent à l'est, vers les quartiers, offrant ainsi un véritable parc urbain en dehors des horaires scolaires. La cour de l'UAPE, enclavée dans l'angle sud-est en contrebas de la digue, protège naturellement par le bâtiment, garantit un usage sécurisé et autonome.

L'ensemble du site est recouvert de sols drainants, mêlant surfaces végétalisées et surfaces claires perméables permettant l'absorption de plus de 80 % des eaux de pluie sur le site. Les toitures, végétalisées de manière extensive, contribuent à une bonne rétention des eaux pluviales et à la gestion climatique du site.

Un alignement d'arbres de hautes tiges forme un brise-vent à l'est et accompagne les cheminements. Des prairies indigènes complètent la végétalisation, ponctuées de zones de plantations pédagogiques accessibles aux enfants, notamment dans la cour calme située au nord-est.

La structure métallique d'une ancienne halle, témoin de l'histoire industrielle du site est conservée sous la forme d'un jardin suspendu où les enfants jouent à l'ombre des plantes géantes.

Des plans d'eau et des bassins, s'intègrent à l'ensemble participant à la gestion des eaux de surface tout en offrant des espaces de fraîcheur et de détente.



**Programme et organisation spatiale**

« L'école se développe sur quatre niveaux avec deux niveaux d'accès, les salles de gym et l'UAPE se déploient sur deux niveaux également... »

Le programme est réparti en trois volumes distincts et articulés entre eux, chacun bénéficiant de son propre espace extérieur.

L'école, située au nord, occupe la zone la plus large de la parcelle, la salle de gymnastique s'insère au centre sur une largeur plus modeste, l'UAPE se place au sud dans la portion la plus étroite permettant un contrôle optimal de ses abords.

L'école se développe sur quatre niveaux, les salles de gym et l'UAPE se déploient sur deux niveaux accessibles de plain-pied. Cette organisation en plateaux crée une transition douce avec la digue qui devient un élément intégré au système.

Le cycle 1 est installé sur les deux premiers niveaux pour favoriser un contact direct avec l'extérieur, l'UAPE et les espaces sportifs, tandis que le cycle 2 occupe les étages supérieurs dans une ambiance plus calme.

La salle de rythmique est insérée entre l'école et la grande salle de gym pour assurer un accès direct et protégé aux enfants de plus petite âge.



**Énergie et durabilité**



« Le projet vise l'excellence énergétique, grâce à une conception rationnelle et une optimisation des ressources... »

Le choix rationnel des matériaux optimise le confort et la durabilité du projet : les sols et les structures portives sont réalisés en béton bas carbone, les dalles à bords en terre crue et les chapes en argile augmentent l'inertie thermique du bâtiment, l'isolation en fibre de bois des façades limite l'impact carbone de la construction.

Les façades sont habillées de tuiles de terre cuite posées en bandeaux horizontaux assurant une grande durabilité et jouant le rôle de casquettes solaires, contribuant à la protection passive contre la surchauffe.

La répartition soignée des vitrages limite les risques de surchauffe, complétée par des stores à lamelles résistants au vent, garantissant une protection solaire efficace.

La ventilation est naturellement assurée par un système d'ouvrants motorisés en façade, associé à des cheminées à vent en toiture, tirant parti des conditions venteuses du site pour assurer un renouvellement d'air performant. Enfin, la production d'énergie repose sur un mix énergétique combinant le CAD et des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures végétalisées, dont la combinaison améliore le rendement.



**Système structural**

« L'ensemble du projet repose sur un module structural constant (4,70 m), favorisant l'optimisation des coûts, la clarté constructive et la réversibilité programmatique... »



L'ensemble du projet repose sur un module structural constant (4,70 m), favorisant l'optimisation des coûts, la clarté constructive et la réversibilité programmatique. Cette trame permet une gestion flexible des espaces, tout en anticipant des extensions futures, aussi bien verticales qu'horizontales. Les matériaux sont choisis en fonction de leur capacité structurale : la structure primaire est réalisée en béton, les dalles en terre préfabriquées allègent la structure et des voiles de contreventement assurent la résistance aux séismes. Cette logique constructive simple et répétitive facilite la mise en oeuvre et une éventuelle affectation des locaux à long terme.

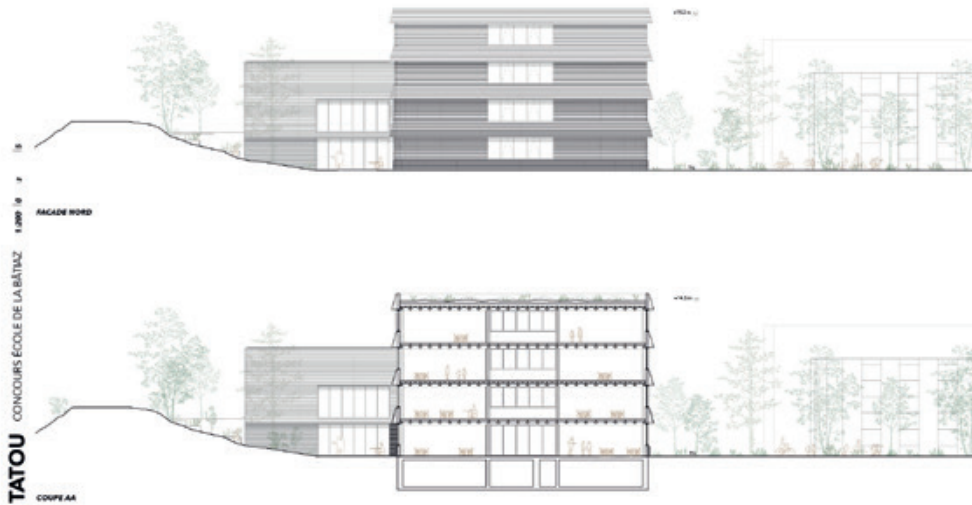
**Sécurité incendie**

« La salle de sport et l'UAPE disposent d'accès de plain-pied à tous les niveaux, garantissant des évacuations efficaces... »

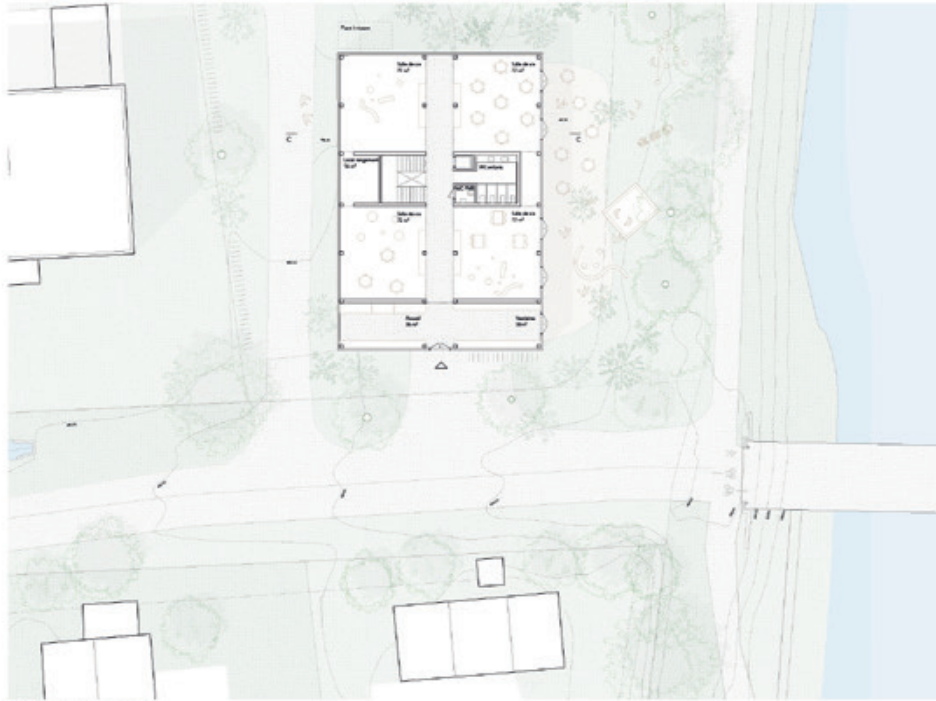


La salle de sport et l'UAPE disposent d'accès de plain-pied à tous les niveaux, garantissant des évacuations efficaces. L'insertion des volumes dans le terrain, permet plusieurs sorties, avec une distance d'évacuation toujours inférieure à 35 mètres. L'école, avec une surface de plancher inférieure à 900 m², peut être évacuée par un escalier unique. Le dispositif de deux parois coupe-feu motorisées qui sectorisent l'espace entre sanitaires et cage d'escalier permet une flexibilité d'aménagement des couloirs de part et d'autre de cette zone de libre passage.





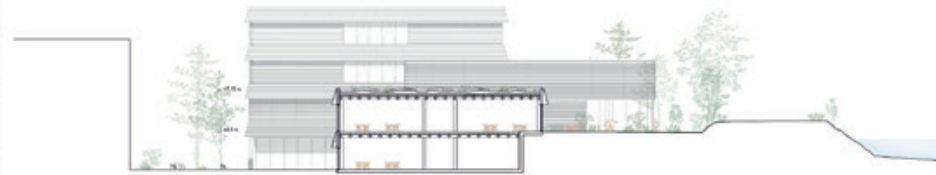
N°31 TATOU



PLAN AZZ DE CHASSÉE SUPÉRIEUR



COUPE BB



COUPE CC

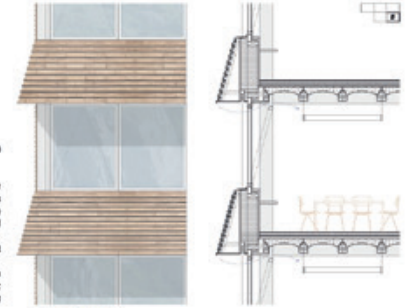
**Matériaux**

«...Les façades en céramique évoquent les strates sédimentaires ou les affleurements rocheux, dans une matière robuste et intemporelle...»

S'inspirant des éléments géologiques du site, le projet développe un langage architectural simple et contemporain. Les façades en céramique évoquent les strates sédimentaires et les affleurements rocheux du paysage, dans une matière robuste et intemporelle. Les menuiseries en aluminium naturel soulignent cette sobriété assemblée.

Les façades vitrées sont orientées est-ouest assurant une bonne lumière tout au long de la journée.

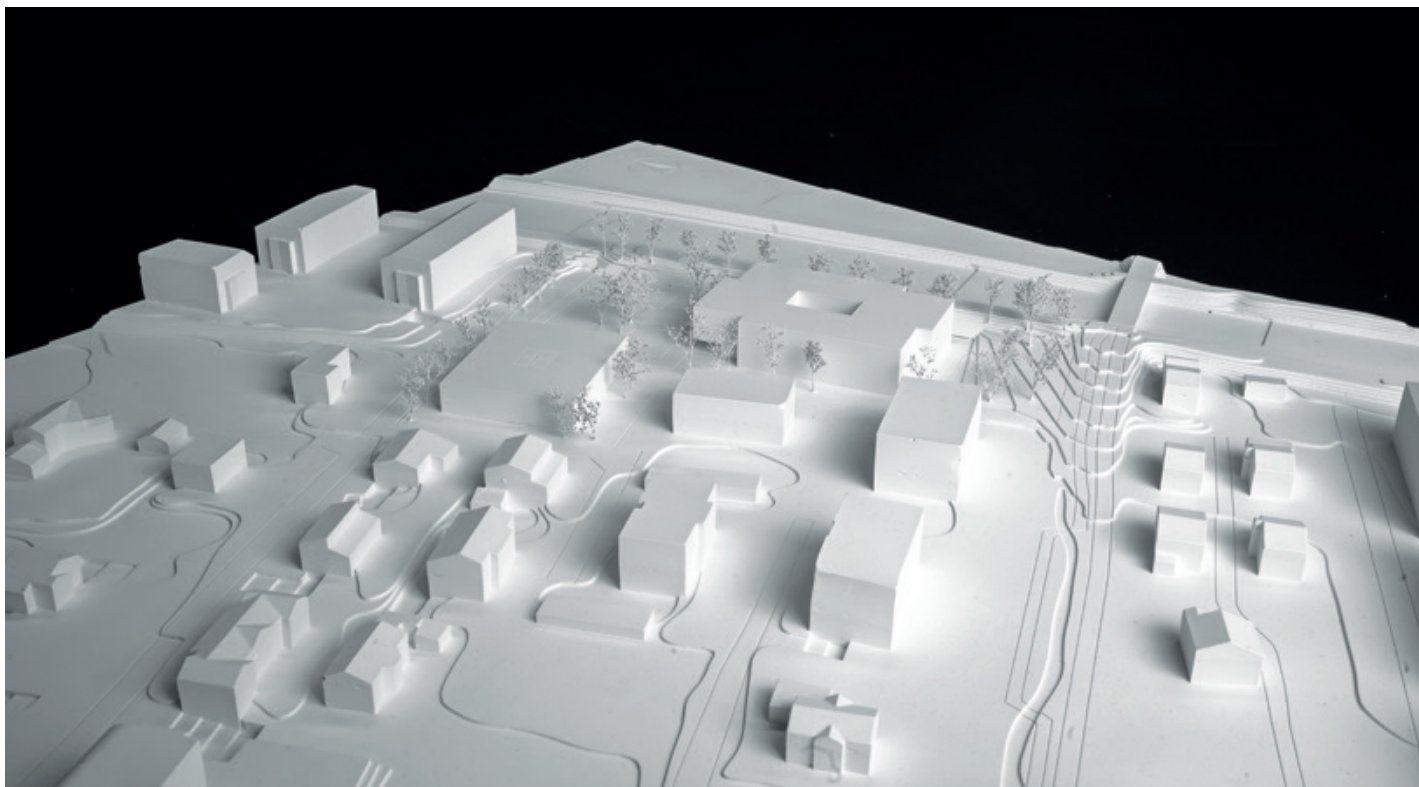
À l'intérieur, le projet combine celis minéraux, solives bois et plâtres en terre crue. Quelques éléments colorés (mobiles, soit) viennent contraster avec l'expression brute de l'enveloppe et instaurer une atmosphère chaleureuse et vivante.



COUPE FACADE 1.50







**N°01 BLACK PINK**

2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL, DELÉMONT

**Collaborateurs :**

Eric Bonhôte, André Mota, Jomé Isler, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

SOLLERTIA SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Ricardo Texeira, Lionel Brochellaz

Le projet BLACK PINK vise à créer, avec la nouvelle école, un lieu de rencontre caractéristique et identitaire pour le quartier. Le projet répond intelligemment au manque évident d'espaces publics dans le quartier en concevant une nouvelle place convaincante comme centre urbain du quartier, créant ainsi un lieu de rencontre ouvert. L'espace libre minéral et urbain au nord du site forme, avec l'espace libre verdoyant et polyvalent au sud, une structure d'espaces libres passionnante et variée.

La disposition des bâtiments respecte la granularité et le développement en hauteur existants dans le quartier. L'implantation offre de belles perspectives et ancre naturellement l'ensemble dans le contexte urbain. Une transition en douceur vers l'environnement bâti établit de manière convaincante le lien avec les structures environnantes.

Le programme est divisé en deux bâtiments: un bâtiment scolaire et un bâtiment sportif. Cette séparation claire permet une adresse précise et la satisfaction ciblée des différents besoins des utilisateurs. Le bâtiment sportif est organisé de manière autonome et peut donc être utilisé indépendamment du fonctionnement de l'école, ce qui contribue de manière importante aux activités extrascolaires et à l'ouverture du quartier.

Les accès sont hiérarchisés et disposés de manière à éviter d'éventuels conflits entre les différents niveaux scolaires. Il existe toutefois un potentiel d'optimisation dans la séparation des salles de maternelle au rez-de-chaussée de celles du primaire. Grâce à la structure modulaire des pièces, cela semble tout à fait réalisable.

Au centre du bâtiment scolaire se trouve une cour intérieure spacieuse et verdoyante. Elle sert de point de repère et offre une atmosphère qui favorise fortement l'identité. Deux grands escaliers situés aux extrémités courtes de la cour mènent aux étages. De courts couloirs disposés en roseau autour de la cour intérieure sont dotés à leur extrémité d'une fenêtre offrant une vue sur le paysage, ce qui permet d'intégrer habilement l'école dans le quartier. En évitant les longs couloirs, on crée un environnement d'apprentissage clair et à petite échelle avec des lieux de retraite différenciés.

Les salles de classe sont construites sur une grille modulaire, ce qui permet d'obtenir des pièces flexibles, très bien proportionnées et lumineuses. Des adaptations futures, par exemple en raison de modifications du concept éducatif, sont ainsi possibles sans problème. Les locaux annexes et les toilettes des étages semblent toutefois encore un peu trop petits. Afin de séparer clairement l'école primaire et l'UAPE, il convient d'examiner si l'escalier sud pourrait être supprimé et si des zones d'apprentissage différenciées pourraient être créées dans le couloir. Du point de vue de la protection incendie les escaliers ouverts, non compartimentés avec les voies de fuite, posent problème.

La construction suit une approche hybride : le sous-sol est en béton et garantit la sécurité sismique ainsi que l'absorption des forces horizontales grâce à des plafonds composites et un noyau en béton. Les étages supérieurs sont conçus selon une construction modulaire et durable en bois.

Grâce à son implantation précise dans le contexte et à ses plans intelligemment et soigneusement élaborés, le projet BLACK PINK permet de créer un bâtiment scolaire convaincant qui, d'une part, apporte une contribution précieuse à la vie publique du quartier et, d'autre part, offre des salles de classe de grande qualité.

### **Concept statique**

Black Pink présente 2 ouvrages. Un pour la salle de gymnastique, vestiaires, locaux techniques et abri PC. L'autre pour l'école et l'UAPE.

Le concept statique repose sur une structure mixte associant béton armé et bois, en fonction des contraintes techniques et fonctionnelles de chaque niveau du bâtiment.

La partie inférieure, notamment le sous-sol et le rez-de-chaussée, est réalisée en béton armé. Ce choix s'explique par la nécessité de reprendre les poussées de terres autour du sous-sol, d'assurer une bonne étanchéité, ainsi qu'une stabilité structurelle durable. Le béton permet également d'assurer une assise rigide pour l'ensemble du bâtiment, essentielle pour le contreventement parasismique.

À partir du rez-de-chaussée, la structure est en bois. Les planchers sont conçus sous forme de structures mixtes, combinant poutres en bois et dalle en béton, afin d'assurer une bonne résistance mécanique tout en servant de diaphragme pour répartir les efforts horizontaux. Les noyaux verticaux en béton armé, refends et ossatures bois stabilisent la structure dans les 2 directions.

La charpente de la salle de gymnastique est composée de sommiers BLC de portée de 16.0 m.



**SITUATION URBAINE ET INTENTION DU PROJET**

Le projet s'inscrit dans une démarche de forte qualité urbaine. Au sein de la commune, le bâtiment sera placé dans un environnement de haute qualité architecturale et paysagère. L'objectif est de créer un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

Le site est situé dans une zone d'habitat individuel, ce qui permet de créer un lien entre l'école et le quartier. Le projet vise à créer un espace public de qualité, capable de servir de modèle pour d'autres projets de ce type.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

**CONCEPT ARCHITECTURAL**

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

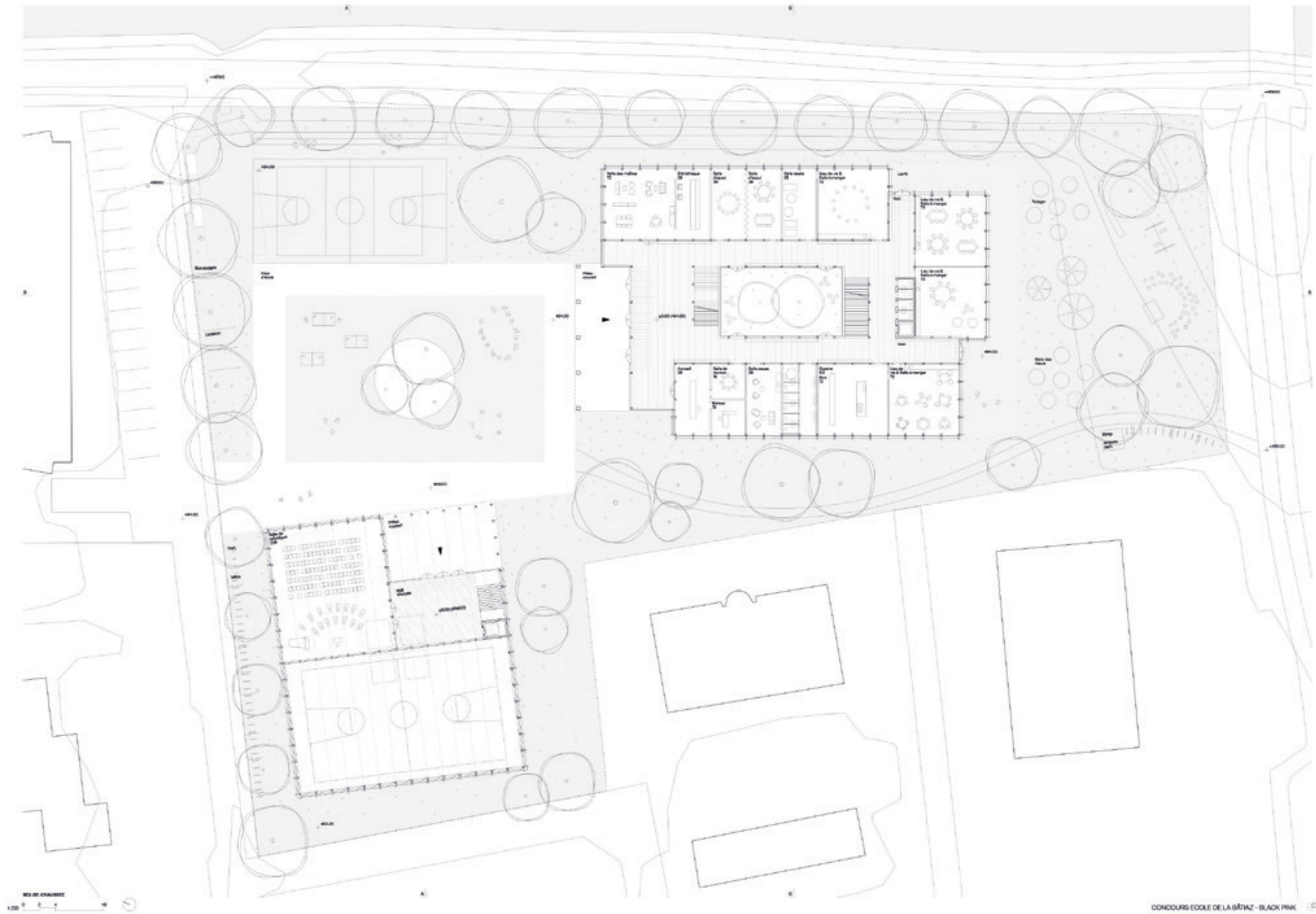
Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Il est conçu pour être un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune.

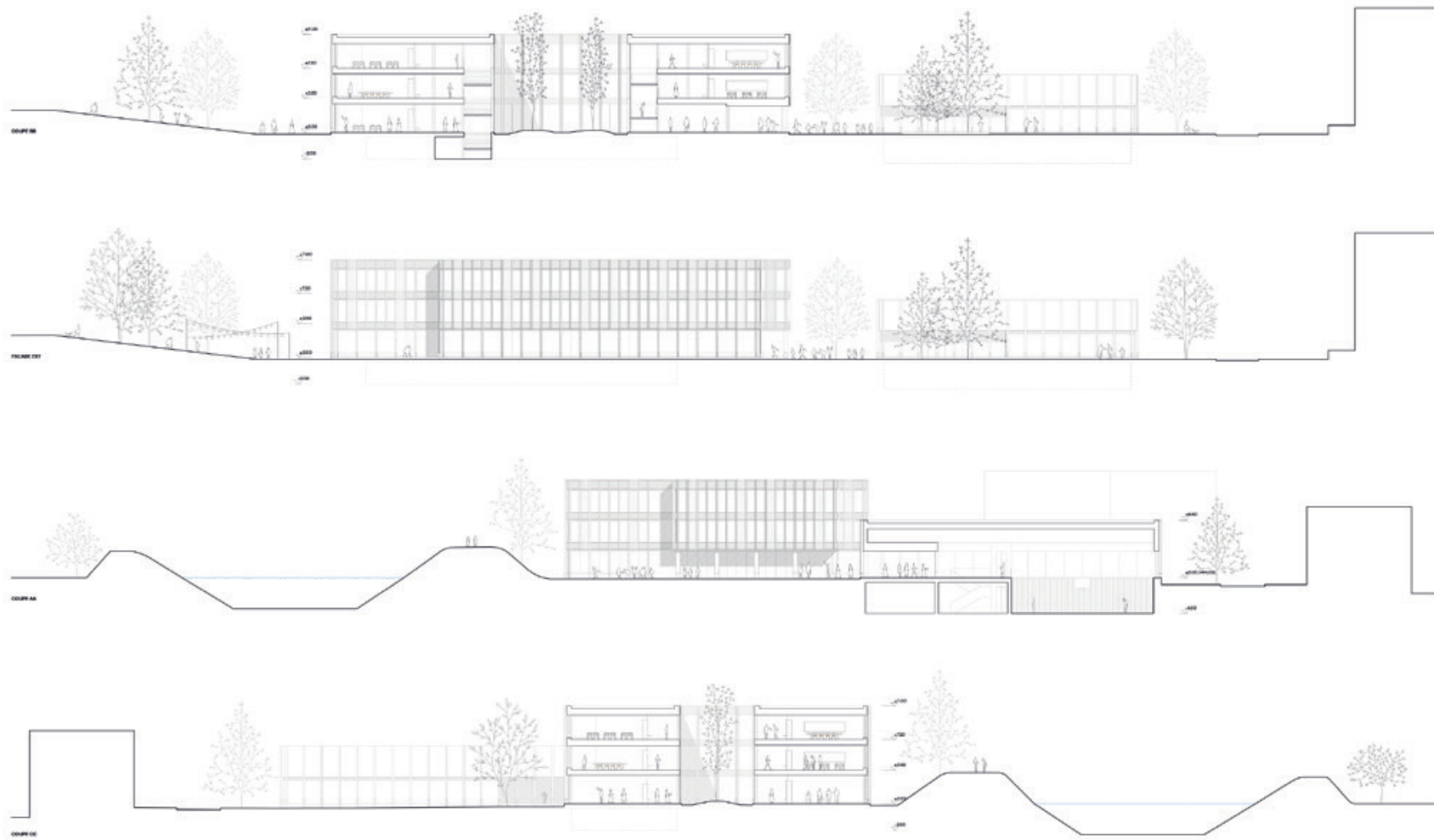


N°01 BLACK PINK



**N°01 BLACK PINK**

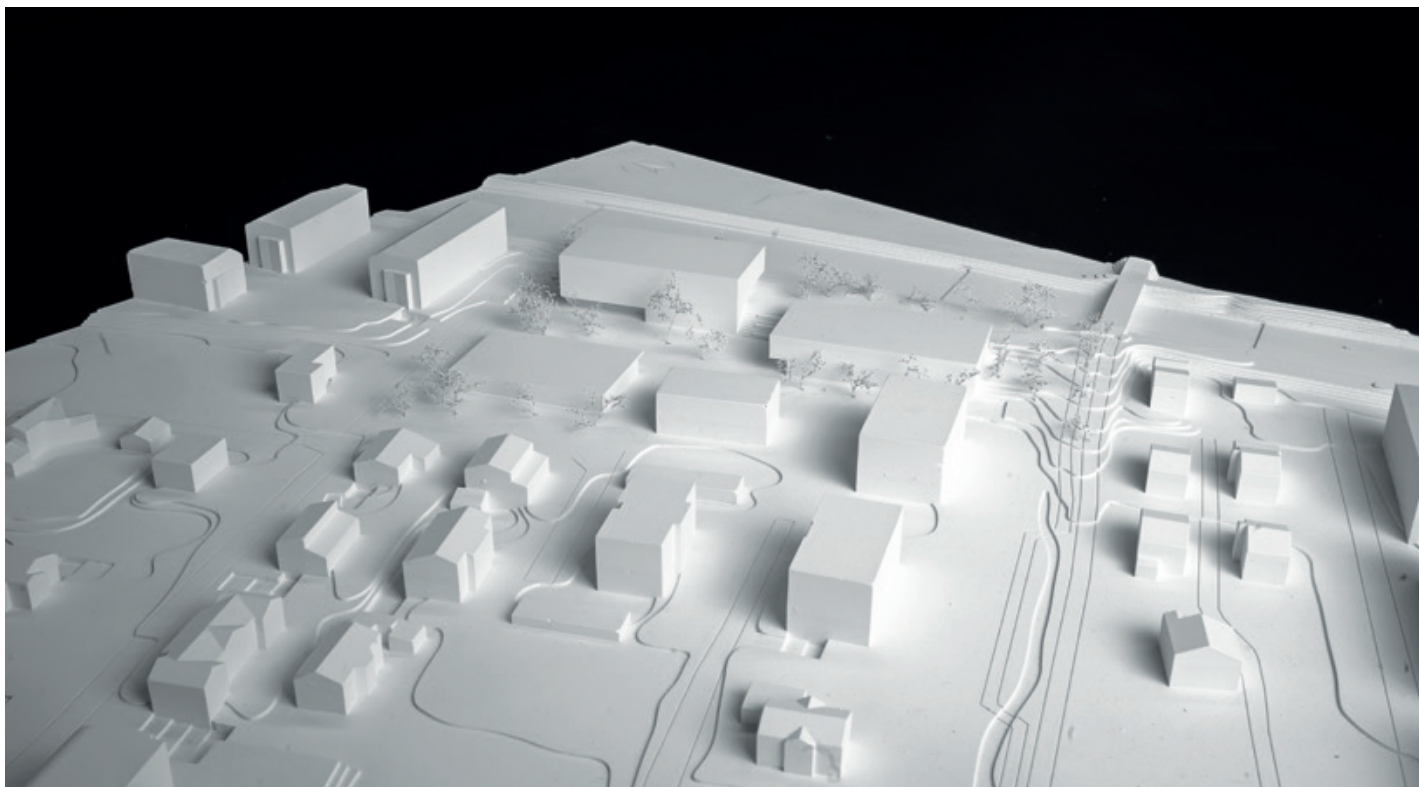




1:200

CONCOURS ÉCOLE DE LA BÂTAZ - BLACK PINK

# N°01 BLACK PINK



**N°17 AINSI FONT FONT FONT**

3<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

**Collaborateurs :**

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Magnolia Jacquier

IDEALP SA, ST-SÉVERIN

**Collaborateurs :**

Evan Parvex, Philippe Bianco

Les auteurs développent le programme demandé en trois corps de bâtiment soigneusement proportionnés, qui se distinguent par leurs hauteurs différentes et leurs fonctions claires. En tant que bâtiments publics, ils se distinguent de manière appropriée des immeubles d'habitation situés au sud-ouest, mais s'intègrent harmonieusement dans le quartier grâce à leur granulométrie. Leur orientation se réfère délibérément à la structure existante de la zone résidentielle. Le décalage de l'école et du gymnase le long de la Dranse crée des espaces extérieurs variés et captivants. Le troisième volume, qui abrite l'UAPE, ne comporte qu'un seul étage. L'implantation et le dimensionnement précis des bâtiments ainsi que leur intégration dans le quartier sont jugés positifs.

Le bâtiment scolaire de quatre étages est accessible depuis deux niveaux : depuis la place principale ainsi que depuis la digue. L'entrée spacieuse et couverte s'ouvre de manière bien visible sur la salle de repos. L'école dispose d'une organisation simple et claire le long d'un couloir central, flanqué de part et d'autre de salles de classe. L'escalier principal central ainsi que les sanitaires sont judicieusement placés dans la zone centrale. Un deuxième escalier fait office d'escalier de secours nécessaire, qui devrait toutefois encore être délimité en termes de protection contre les incendies. La disposition de ces éléments centraux crée de petites zones de détente le long des façades, ce qui facilite l'orientation à l'intérieur du bâtiment. Les salles de classe convainquent par leurs proportions agréables et leur bonne luminosité.

Comme pour le bâtiment scolaire, la salle de gymnastique et la salle de rythmique sont accessibles depuis deux niveaux. L'accès au niveau inférieur mène de la cour de récréation aux vestiaires ainsi qu'au hall de plain-pied, ce qui crée un lien précieux avec l'espace extérieur. L'entrée supérieure est conçue de manière attrayante comme un portique, permet de voir le hall et donne accès à la salle de rythmique. Le hall se prête bien à une utilisation extrascolaire.

Le bâtiment d'un étage de l'UAPE se présente comme un pavillon et oriente ses espaces extérieurs à usage privé vers le sud-ouest. La trame simple des piliers assure une structure spatiale claire et flexible.

L'espace extérieur central constitue le cœur du dispositif et se caractérise par une grande perméabilité et des liaisons attrayantes entre le chemin de la Praille et la rue du Courvieux. La cour de récréation s'étend sur deux niveaux, reliés par un escalier extérieur. Tous les accès au niveau inférieur sont clairement orientés vers cette cour centrale. Toutefois, une liaison couverte entre l'école et le gymnase aurait été souhaitable. La mise en place des volumes crée néanmoins des espaces extérieurs variés et clairement définis, ce qui est jugé positivement. En revanche, le large gradin avec escalier reliant les deux cours

questionne l'utilisateur, car il invite les élèves à se tenir au niveau supérieur, près de la Dranse. L'emplacement du terrain de sport à cet endroit exposé semble tout aussi problématique.

La construction proposée, avec un socle en béton, des éléments préfabriqués en bois pour les étages supérieurs et des planchers mixtes bois-béton, est convaincante sur le plan fonctionnel et de la technique de construction. La structure régulière permet une construction efficace. Les façades en bois semblent toutefois un peu unidimensionnelles ; une conception plus différenciée aurait été souhaitable.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un projet bien pensé et cohérent. Malgré une implantation précise et des espaces extérieurs attrayants, il ne parvient toutefois pas à convaincre totalement sur certains aspects fonctionnels et orientés vers l'utilisateur.

### **Concept statique**

Le projet sépare les fonctions demandées en 3 ouvrages.

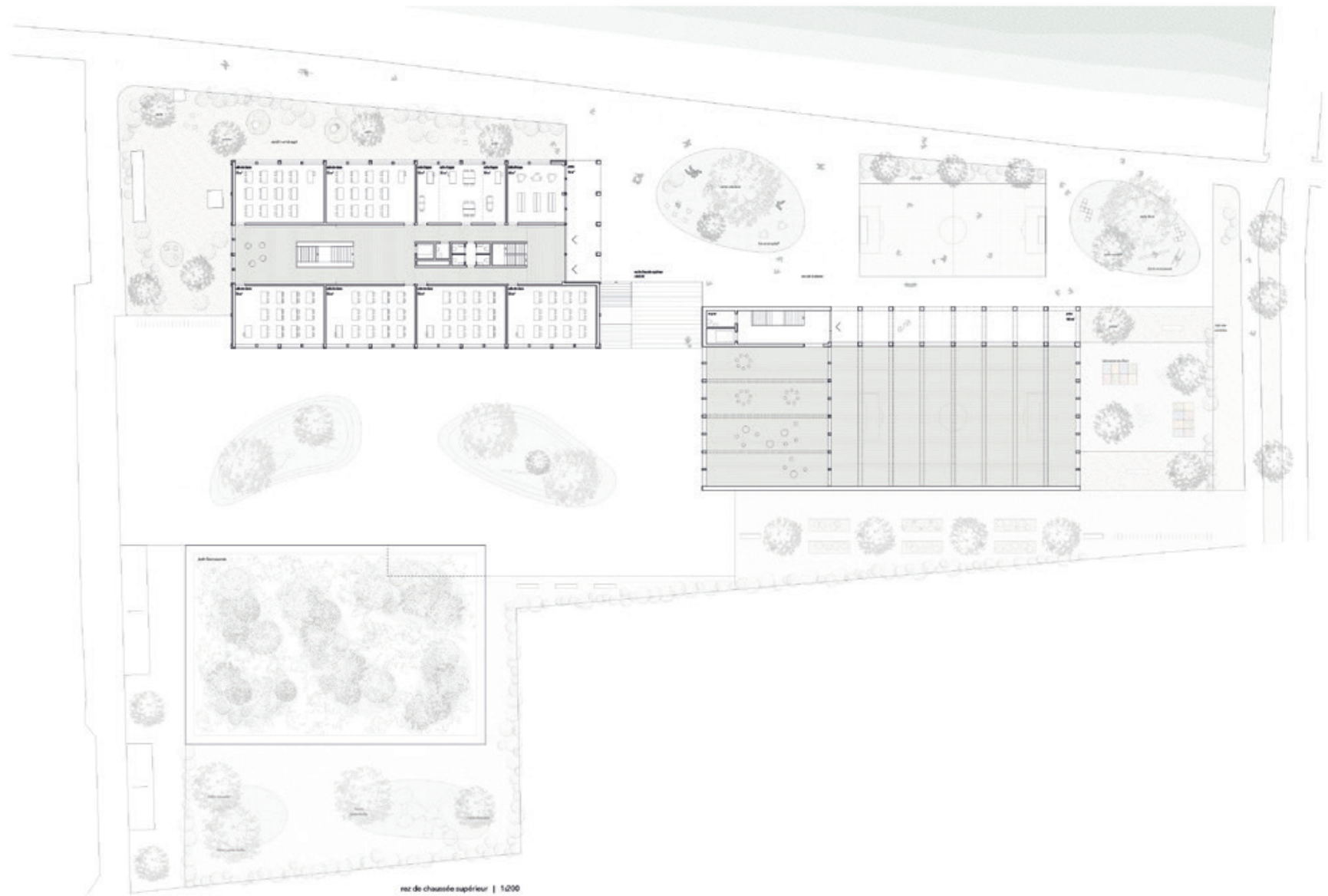
La structure de l'école repose sur une trame régulière en poteaux-poutres bois, associée à des planchers mixtes bois-béton. La stabilité est assurée par des noyaux en béton armé (cages d'escalier, ascenseur) et des refends parasismiques. Ce dispositif garantit résistance sismique, simplicité constructive et modularité.

La charpente de l'UAPE, construite de plain-pied, repose sur une grille de poutres et piliers en bois. Des noyaux en béton assurent la stabilité. Un radier généralisé reprend les charges verticales.

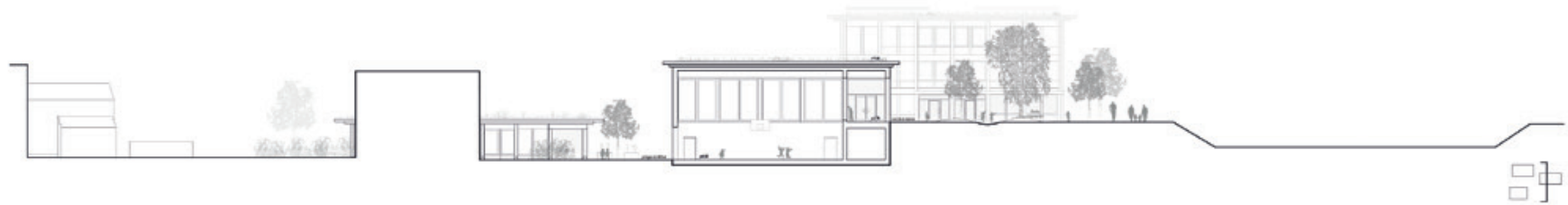
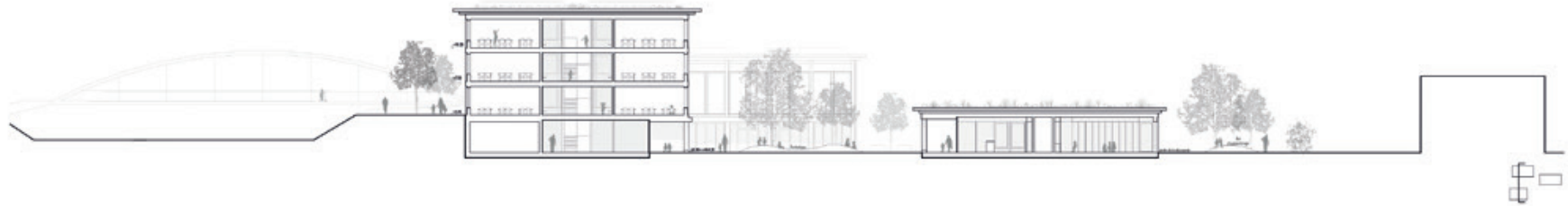
La salle de gym utilise une toiture à sommiers bois reposant sur des piliers en façade. Le socle en béton armé, incluant le sous-sol, assure la résistance aux poussées de terrain.

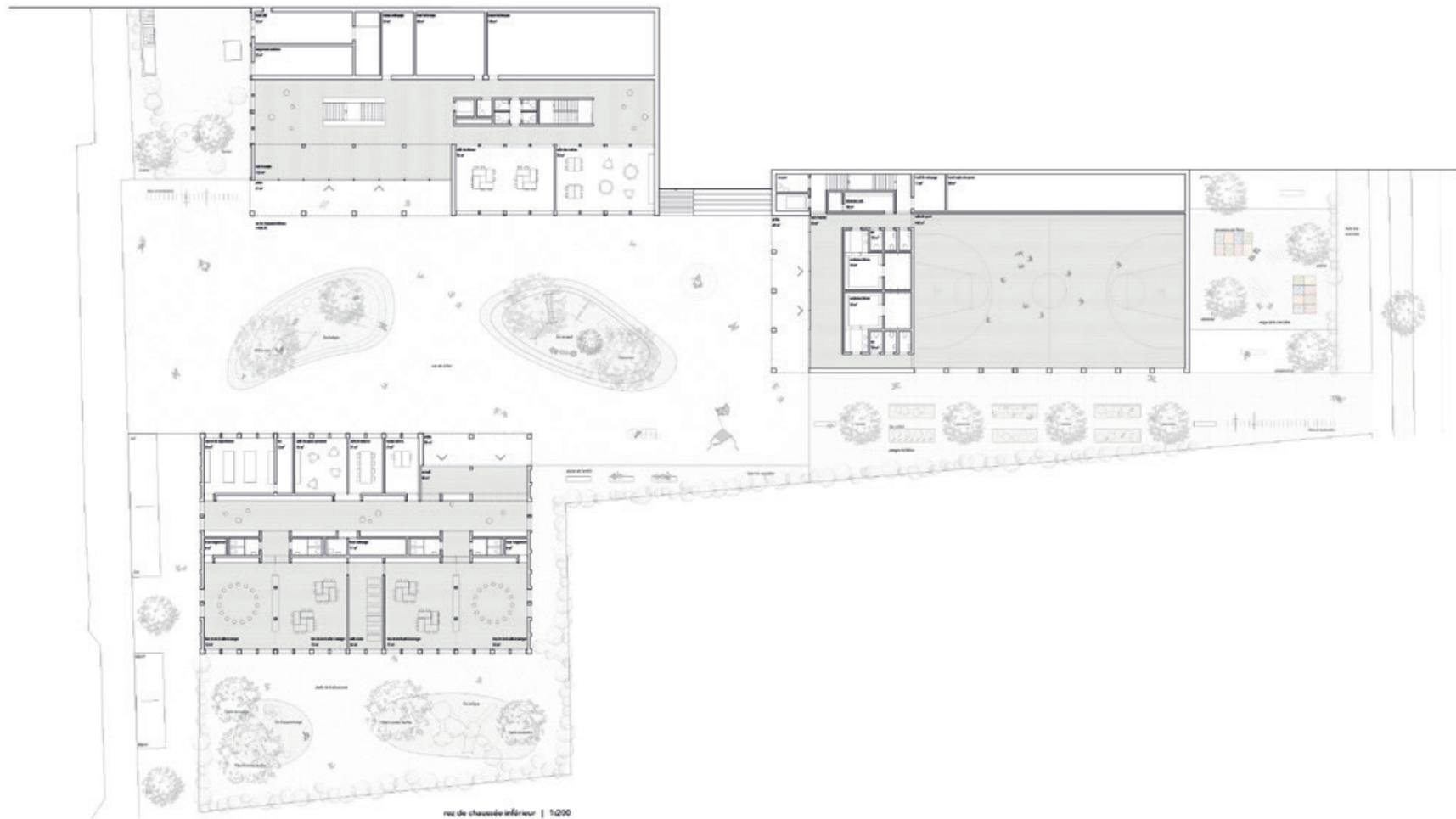
Le contreventement est réalisé par croix de Saint-André et refends, garantissant rigidité et luminosité.

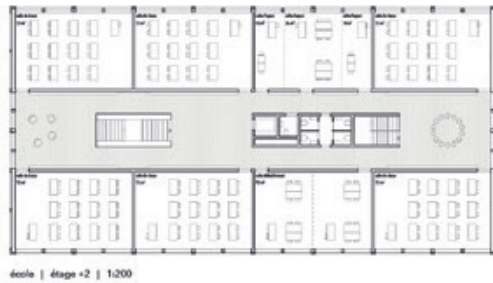




rez de chaussée supérieur | 1/200



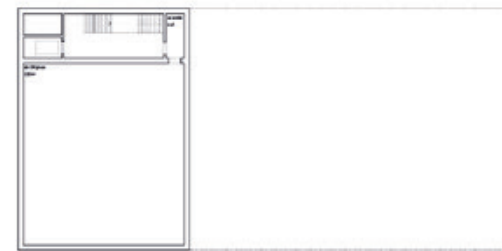




école | étage +2 | 1/200



école | étage +1 | 1/200



salle de gym | sous-sol-1 | 1/200





**N°38 TREFLE**  
4<sup>E</sup> RANG / 4<sup>E</sup> PRIX

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Bob Morard, Tiago Feliciano, Maximiliano Rivera

Le projet s'insère de façon très naturelle dans le site sous la forme de 3 volumes jouant de gabarits distincts déclinant des hauteurs différentes pour chacun des programmes : école, salle de gym et UAPE.

Ces volumes déclinent une famille de formes jouant avec les gabarits présents dans le contexte, tout en assumant une expression commune revendiquant par là-même le principe d'un complexe scolaire, parascolaire et public, clairement identifiable au sens de la nouvelle école de la Bâtiaz.

Au Nord-Ouest, le long du ch. de la Praille, un volume compact regroupe le programme de l'UAPE sur 2 étages (R+1) de plain-pied avec ses prolongements extérieurs, en offrant une série de salles de vie très généreuses en double hauteur.

Au Nord-Est c'est le volume regroupant salle de gym et salle de rythmique qui émerge d'un niveau, avec l'entrée généreuse desservant la salle de rythmique au -1 et la salle de rythmique de plain-pied avec la cour d'entrée de l'école, offrant la possibilité d'usages extra-sportifs à l'attention du quartier.

Plus au Sud, le préau légèrement en creux prend place entre le bâtiment des sports et le volume de l'école qui se développe sur 4 niveaux (R+3), ce vide structurant créant avec le terrain multisports, une centralité jouant de légers décalages permettant son insertion au cœur du dispositif, tout en jouant de la géométrie biaisée de la digue.

L'école propose au rez une double entrée Nord et Sud, au sein d'un dispositif typologique compact en croix, permettant d'offrir aux 4 angles de son plan, des salles avec une double façade vitrée. Au centre de ce dispositif une circulation verticale prend place sous la forme d'un escalier 1/2 tournant permettant de distribuer l'entier des 3 niveaux supérieurs. Éclairée généreusement par une grande verrière en toiture, elle crée un « événement » particuliers au cœur de l'école, lui donnant une identité particulière et mettant en scène les déplacements qui s'y déroulent journalièrement.

Aux étages les parties médianes du plan entre les salles des classes bi-orientées aux angles, accueillent à l'Est et à l'Ouest des classes connexes et au Nord et Sud les sanitaires, ascenseur et salles d'appui partagées entre 2 classes, tout en valorisant des espaces d'accès jusqu'en façade, garantissant vue et lumière dans l'entier de l'étage.

Le bâtiment des sports se développe de plain-pied avec son entrée et la salle de rythmique en lien direct avec la place d'entrée de l'école et le ch. de la Praille. L'espace généreux de circulation en double hauteur qui mène au niveau de la salle de gym, garantit son

attractivité et en journée sa luminosité, tout en créant de nuit un élément attracteur en lien avec les activités extra-scolaires des deux salles.

Le positionnement au niveau -1 de la salle de gym, permet de minimiser le gabarit de la salle, tout en gérant un apport de lumière en partie haute, hors des contraintes liées aux usages sportifs notamment pour les parois de la salle qui se doivent d'être impérativement lisses. Le sous-sol regroupe également en plus des vestiaires, les programmes connexes et techniques.

Le bâtiment de l'UAPE, prend le parti d'une implantation de plain-pied en R+1 cherchant à proposer des spatialités intérieures généreuses et sortant des dimensions et caractères scolaires habituels.

Ainsi si l'entrée à couvert propose une séquence d'espaces généreux de vestiaire et de rangements permettant d'y stocker, sacs, poussettes, trottinettes, skates et autres accessoires, le plan qui décline là encore une structure en croix, propose par un large hall à la manière d'une « Diele » de distribuer l'entier des 4 salles de vie en lien direct avec leurs prolongements extérieurs, tout en offrant pour chacune, des spatialités en double hauteur leur donnant une grande générosité et un caractère singulier. Au centre de ce hall, un escalier à l'usage du personnel permet d'accéder à l'étage en mezzanine regroupant les espaces administratifs et une salle calme de sieste.

S'inscrivant dans cette continuité de formes et d'expressions architecturales, chaque entité bâtie décline une expression et un mode constructif identique, utilisant principalement le bois et la brique de terre cuite en façade et pour la structure primaire intérieure des 3 bâtiments, complétés par des éléments en béton et brique de terre crue et pisée dans certaines parties intérieures.

Globalement le projet propose la mise en œuvre de matérialités communes et unifiées donnant un très fort caractère et une certaine élégance à l'entier du dispositif, jouant de légères déclinaisons et variations, et proposant ainsi une forte identité, sans toutefois faire clairement mention de la réutilisation d'éléments constructifs issus de la déconstruction des halles existantes.

Cette approche et les choix constructifs favorisant les matériaux dits naturels et biosourcés, comme la brique et le bois, s'ils sont appréciés par le jury et semblent correctement mis en œuvre dans les documents produits par les auteurs, n'y figurent toutefois aucun détails et/

ou coupes de façade à une échelle appropriée, permettant au jury de formellement les valider. D'autre part si les normes SECO concernant les escaliers demi tournants qui ne sont à priori pas recommandés dans les bâtiments publics, semblent être toutefois ici respectées (dimensionnels), la question des enjeux normatifs de protection incendie et notamment la nature constructive de l'entier des grands paliers d'étage, qui du point de vue de leur statut de voie de fuite, se doivent d'être incombustibles, semblent à ce stade et surtout en l'absence de détails constructifs, pas respectés.

D'une manière globale, le projet prend un parti très clair en s'insérant délicatement dans le contexte existant, laissant penser qu'il avait toujours été là. La justesse de son parti mesuré d'aménagement des différents espaces extérieurs publics, trouve là encore une forte pertinence au regard du contexte existant, en proposant simplement au sud un parc arboré en lien avec la meunière, au centre du dispositif le préau central et son terrain multisports qui agira comme la future centralité du quartier, et au final des aménagements généreux des espaces extérieurs directement en lien avec l'UAPE.

Toutefois, si le jury apprécie fortement tant la volumétrie et l'insertion urbaine du projet que l'organisation de celui-ci, notamment la dissociation de l'UAPE, tout comme sa pensée architecturale et constructive et plus généralement l'univers poétique qu'il propose, il regrette la trop grande compacité du plan type des étages de l'école ne permettant pas aux enseignants d'autres appropriations et types d'enseignements « hors classes ».

Enfin, et si le vocabulaire matériel et constructif proposé dans les documents au 1/200 et les images, semble intéressant, le jury regrette l'absence d'illustrations constructives détaillées permettant de lever un certain nombre de doutes concernant la structure et le respect des normes et notamment celle primordiale de la protection incendie garantissant la sécurité des occupants du futur bâtiment scolaire.

### **Concept statique**

Le projet comprend trois bâtiments : école, UAPE et salle de gym. Les sous-sols sont en béton, les élévations en briques de terre avec planchers bois.

La salle de gym a une portée de 16 m, nécessitant des poutres bois type lamellé-collé. Les murs et piliers porteurs assurent la stabilité verticale ; la stabilité sismique reste à définir précisément.

La portance du plancher au niveau de l'escalier central de l'école n'est pas garantie sans la mise en place de porteurs complémentaires.

TREFLE  
 immeuble école de La Rivière

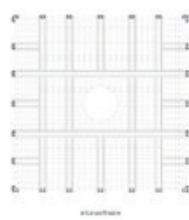
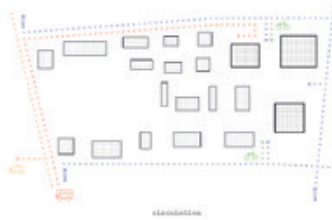


situation  
 1:500

Le projet est issu  
 de l'un d'un quartier populaire d'habitat,  
 mais récemment détruit pour permettre d'habiter.

Le projet est un projet de réhabilitation, puisque de nombreuses  
 de logements, de bâtiments de bureaux, de zones d'habitat, de zones de  
 l'un des côtés de la rue, de côté sud, mais tout autour de lui,  
 dans le cadre de projet, de la rue de la Rivière et de la rue de la Rivière.

Enfin, les caractéristiques de l'ancien quartier sont prises en compte  
 de manière à intégrer l'ancien quartier de la rue de la Rivière, avec un  
 terrain de sport, de la rue de la Rivière, de la rue de la Rivière et  
 de la rue de la Rivière, de la rue de la Rivière et de la rue de la Rivière.  
 Les caractéristiques de la rue.





14.000



Une école décalée,  
les classes sont dans les arbres, on peut même  
un peu de légumes verticaux. Les murs, faits de briques de  
terre, ont une couleur douce des champs de campagne.  
Les espaces sont en plein vent, les bâtiments, réalisés  
comme des maisons d'été, se mêlent à la végétation environnante  
grâce à la leur pente, avec la pente qui s'élève et les verges.

Une école qui propose la nature, avec aussi un espace pour les  
activités. Et pour ceux qui s'occupent de tout cela avec  
un peu plus de temps, que de partager les règles de la vie  
comme dans les maisons. Les classes sont dans les  
arbres et les murs, comme de vraies maisons.  
DES MAÎTRES EN BRIC.



11.000



L'escalier

À l'entrée, les visiteurs, s'assoient sur les bancs. Ils attendent, ils regardent, ils discutent, ils se parlent, ils se rient, ils se font des amis, ils se font des ennemis, ils se font des amoureux, ils se font des ennemis amoureux.

Mais ce que tout le monde préfère, c'est les grandes machines de dessin. Et y en a plein dans chaque étage, toutes comme des tables d'attente. Et parfois même, quelques tables... avec leurs propres tables. C'est comme dans les trains.

Les gens passent leur temps à se faire des amis, à se faire des ennemis, à se faire des amoureux, à se faire des ennemis amoureux, à se faire des amoureux ennemis, à se faire des ennemis amoureux.

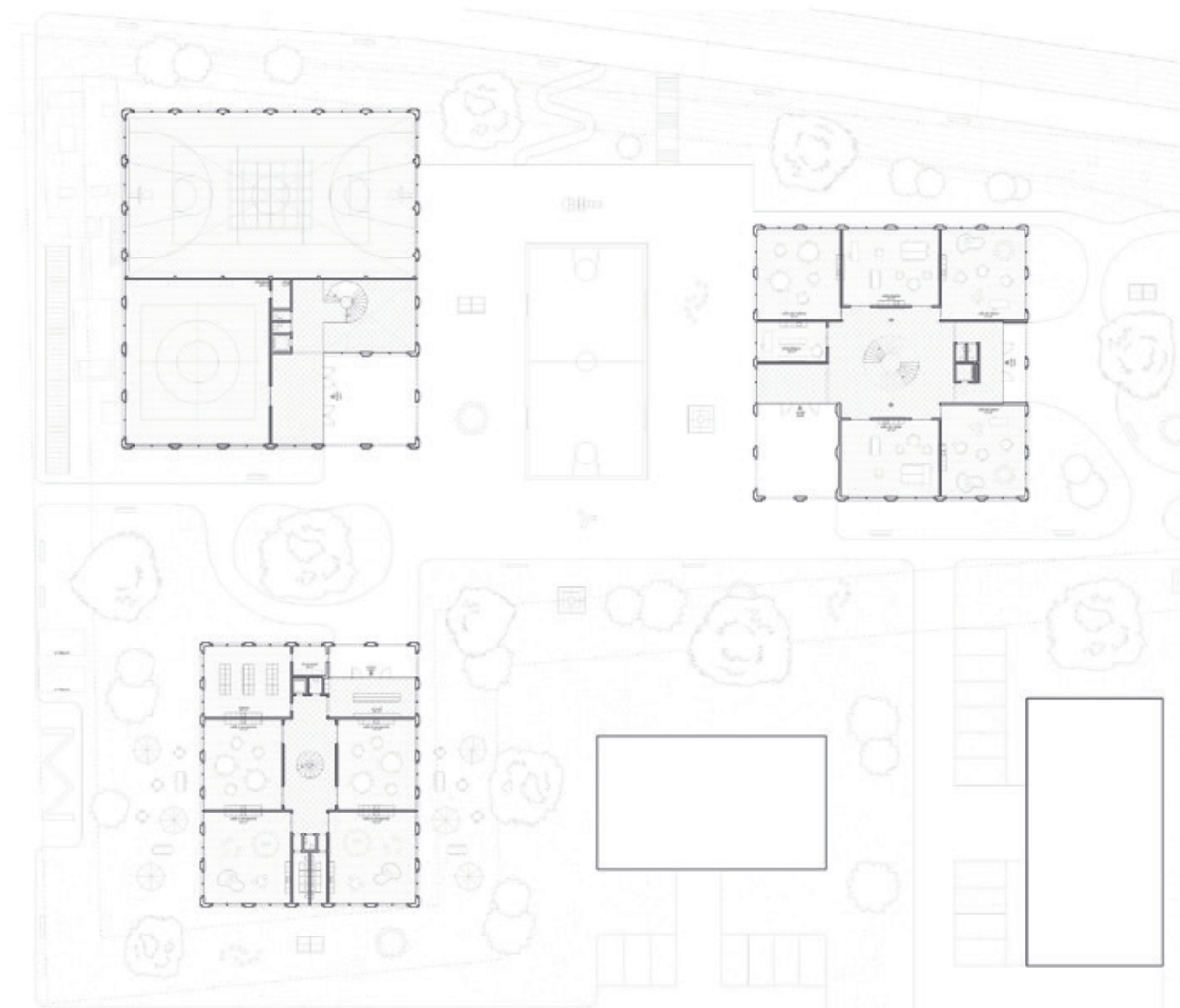
C'est comme dans les trains...  
Et ce jour-là, les amoureux sont...



1/200



TREFOLE  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA RETRAITE



PROJ. D'ARCHITECTURE  
 1/200

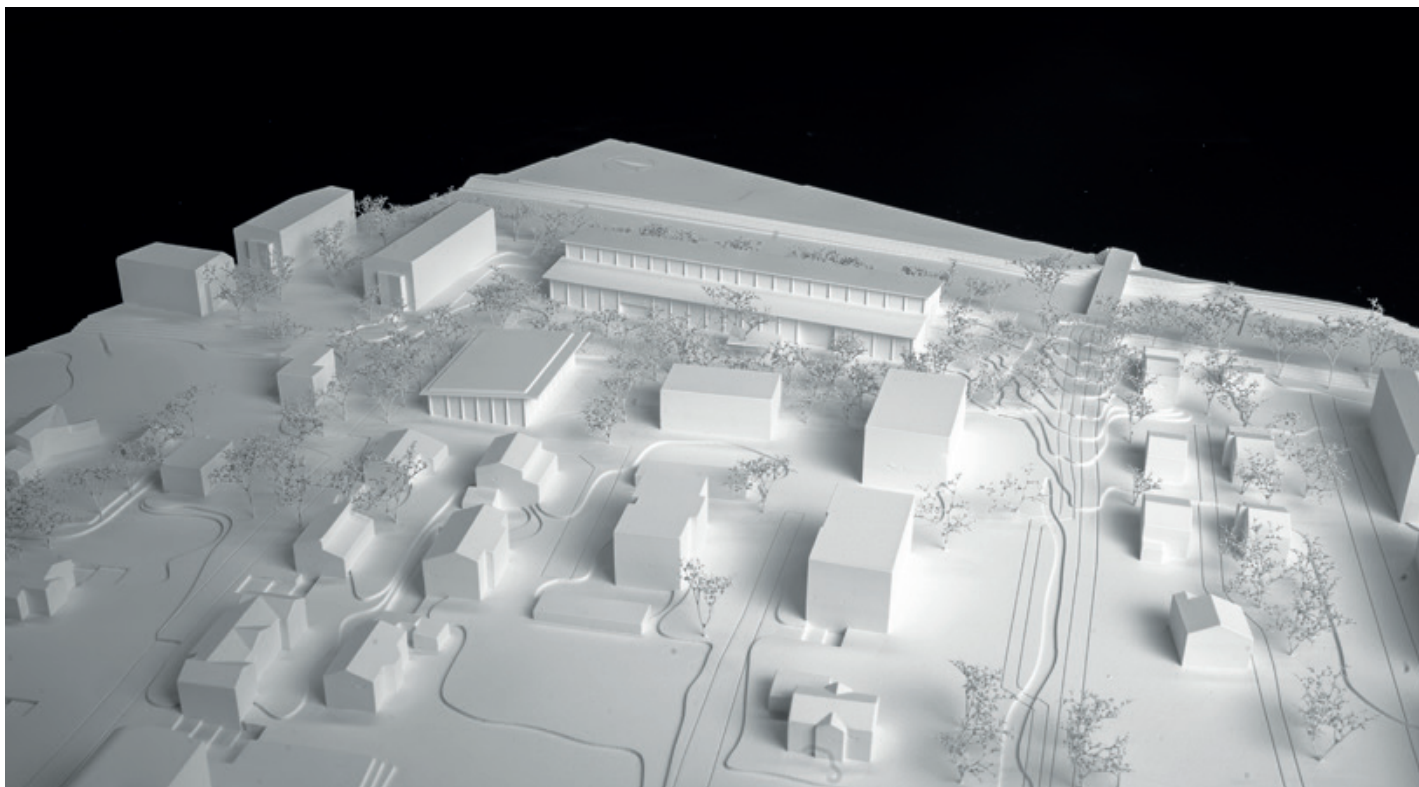
En centre des trois bâtiments,  
 se trouvent la tour, le seul bâtiment de ce petit  
 village. Tout se passe au moment où l'on s'approche juste  
 en face de l'entrée ou de la sortie de nuit, où de grandes portes  
 s'ouvrent les enfants de la nuit et du soleil.

En fait, une tour est la nuit. Elle tombe d'abord sur  
 dans, plus tard, lorsque l'été.

Mais ce que les enfants adorent par-dessus tout, c'est la tour  
 de la nuit. Il n'est pas comme les autres. Non, c'est là  
 dans un peu avant dans la nuit, comme un grand jardin en verre.  
 Alors, quand on regarde de nuit dans la tour, il se montre  
 comme une tour. Il n'est pas, au moment de la nuit,  
 comme s'il n'était pas une autre tour à part.







**N°20 STICKLINGEN**

5<sup>E</sup> RANG / 5<sup>E</sup> PRIX

FERRARI ARCHITECTES LAUSANNE SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Jean-Baptiste Ferrari, Elvira Kossi-Odi, Sara Ekström, Audrey Billy, Matias Pose

BOIS INITIAL SA, MORGES

**Collaborateurs :**

Reto Emery

Le projet sticklingen propose d'implanter deux volumes, l'un s'appuyant contre la digue de la Dranse, l'autre établissant la continuité avec le tissu urbain résidentiel. Cette composition dégage un espace public composé d'une succession d'espaces variés. Deux placettes accueillent les élèves au nord et au sud de l'ensemble. Le traitement des espaces extérieurs alterne surfaces poreuses et surface dures en fonction des usages.

Le coupe du bâtiment adossé à la digue propose une volumétrie élégante mettant en valeur la situation particulière du site entre La Dranse et la plaine. Ce bâtiment accueille au rez l'UAPE et la salle de rythmique. Aux étages les classes sont simplement organisées le long d'un couloir rythmé par la présence des entrées et des circulation verticales. Cette apparente simplicité offre des espaces différenciés par la subtilité de la coupe : au rez l'UAPE en lien direct avec la plaine, au premier les classes orientées à l'Est bénéficient de l'espace sous toiture alors qu'à l'ouest elles sont en lien avec le cordon végétal sur digue alors qu'au deuxième couloir et classes bénéficient de l'espace sous toiture et de généreux dégagements sur le paysage. Cette richesse de la coupe aurait sans doute mérité un travail aussi subtil pour les plans, soit dans le traitement des têtes du bâtiments, soit pour l'articulation des escaliers et des distributions verticales. La position de la salle de rythmique à l'opposé de la salle de sport ne permet pas d'envisager les synergies attendues entre ces espaces.

La salle de sport est implantée dans un volume bas établissant le lien avec les volumes construits du quartier. Sa conception cherche le dialogue avec l'école. Alors que l'école est clairement orientée le traitement de la salle de sport n'a pas cette clarté : sa volumétrie et la structure de la toiture sont orientées alors que les colonnes et le plan du rez suivent une logique radiale. La situation de l'entrée en façade Sud à travers le terrain de sport n'est pas satisfaisante, une situation face à l'école aurait été plus cohérente avec la conception globale du site.

Les propositions structurelles et de matérialisation de l'école sont cohérentes : socle béton pour les parties contre terre et construction ossaturée en bois selon une trame permettant l'usage de bois massif pour les plancher laissent augurer d'une bonne économie pour l'école. La proposition de la salle de sport avec un niveau enterré largement plus grand que la surface émergée n'a pas cette clarté.

### **Concept statique**

La structure principale de l'école et UAPE repose sur un système poteaux-sommiers en bois lamellé-collé local. Son entraxe de 4,35 m permet l'usage d'un plancher en bois massif. Sur la salle de rythmique, les cadres bois supérieurs sont repris par une poutre maîtresse. Le rez-de-chaussée semi-enterré et les noyaux sanitaires sont en béton pour assurer le contreventement et la stabilité sismique.



**CONTEXTE URBAIN**

Le complexe scolaire se compose de deux bâtiments, l'un dédié à l'enseignement, le second au sport.

L'école s'implante en bordure de parcelle le long de la Dranse dans l'emprise de la halle industrielle actuellement présente sur le site. La salle de gymnastique prend place dans la continuité du tissu urbain résidentiel.

Cette composition permet de dégager un parc transversal généreux, composé d'une succession d'espaces de vis destinés à l'école et au quartier.

**MOBIUTE**

Deux plateformes d'entrée sont définies de part et d'autre du parc, accueillant parents et élèves venant de tous parts.

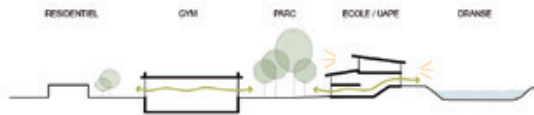
Un réseau de mobilité douce et de voies piétonnes offre des accès aisés et des places de stationnement en suffisance afin de fluidifier les flux.

Une aie dédiée aux véhicules motorisés et la station de bus se situent au nord du site, à proximité de l'entrée du parc.

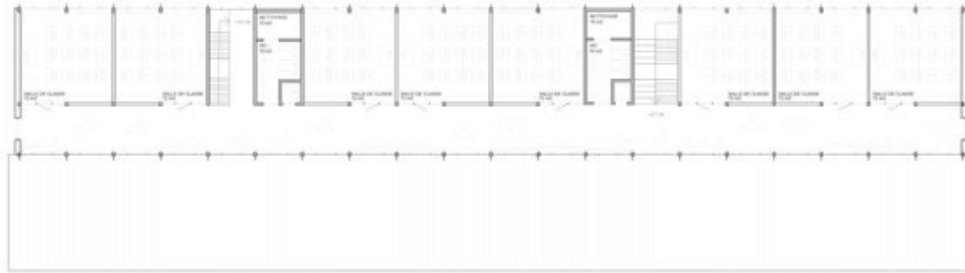
**CONCEPT ARCHITECTURAL**

Le bâtiment de l'école vient épouser la digue de la Dranse afin de dégager des vues transversales depuis le bâtiment, tantôt sur la rivière, tantôt sur le parc. A ces fins, les toitures inclinées orientent le regard du visiteur sur le paysage naturel, et rappellent le caractère résidentiel du site.

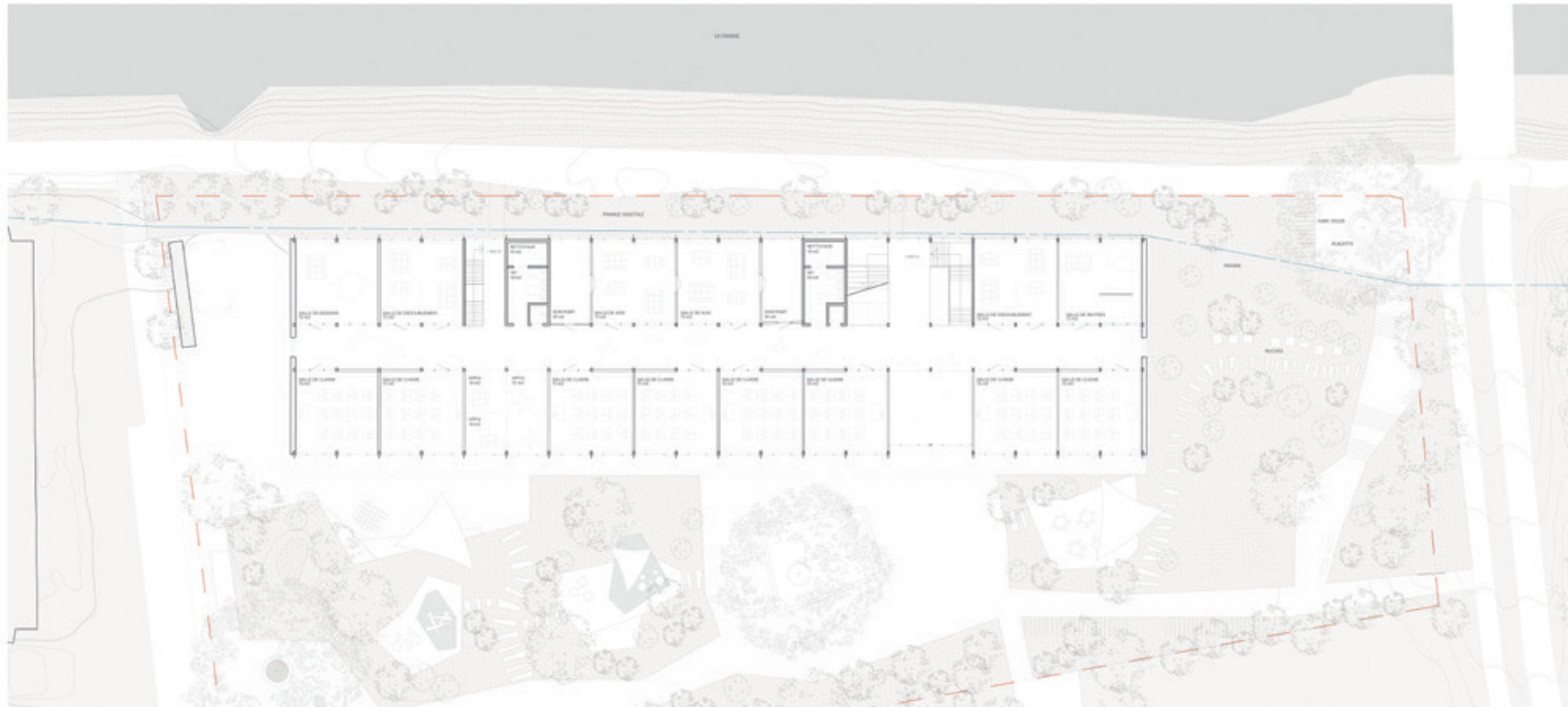
La salle de gymnastique semi-enterrée permet de prolonger cette transparence en s'ouvrant sur le quartier tel un bariloma. Un dialogue est ainsi créé entre les villes voisines, la salle de gymnastique à vocation scolaire et publique, et l'école.



Plan de situation 1:500



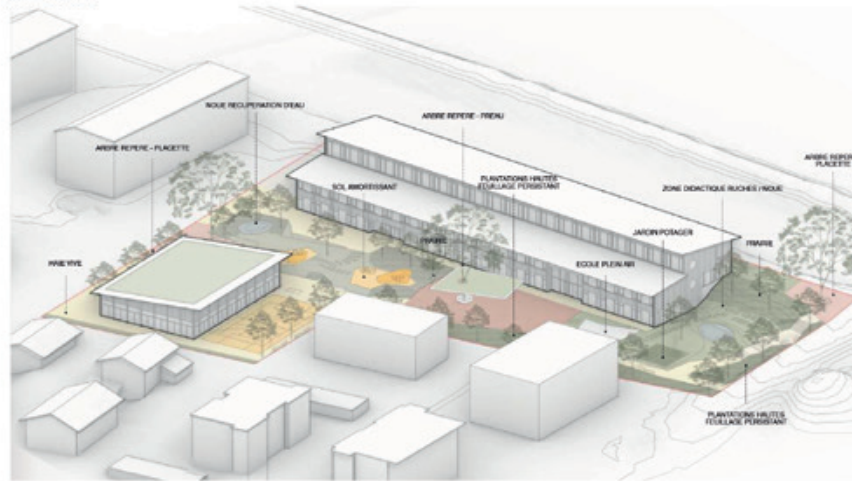
Plan étage 2 1:200



Plan étage 1 1:200



STICKLINGEN

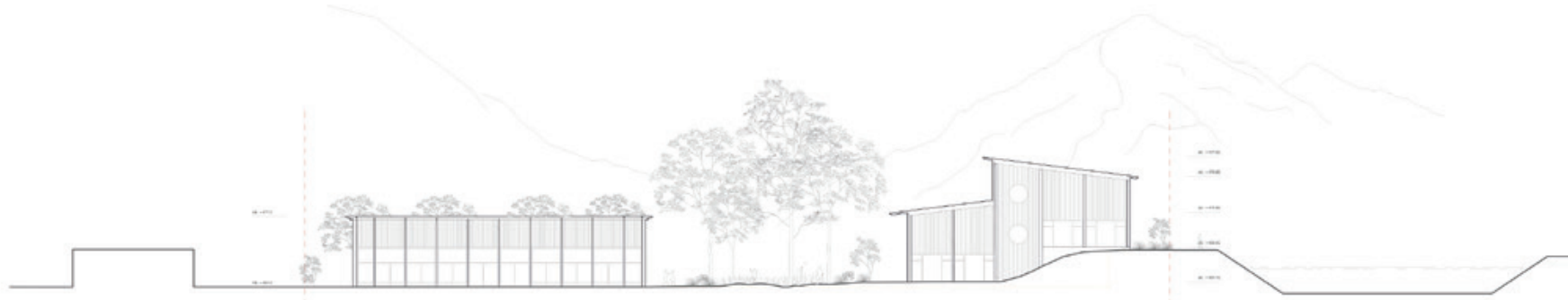


Axonométrie - Aménagements extérieurs

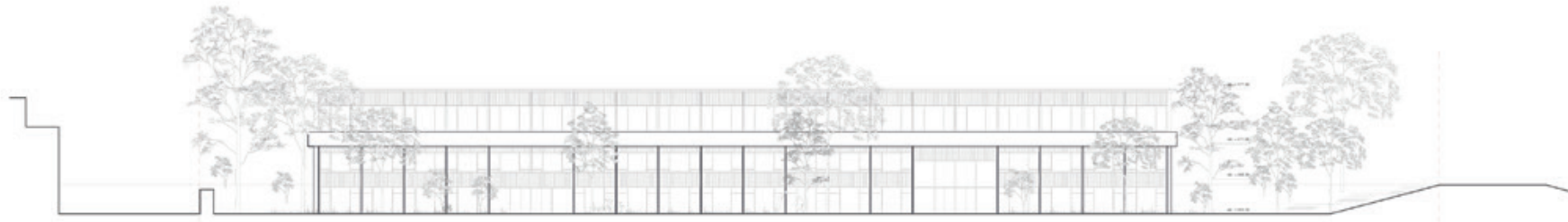


Espaces verts

- Repère visuel : lieu d'importance
- Plantation dense à feuillage persistant : écran visuel et protection contre les intempéries
- Arbre arbores : axe structurant
- Plantes adaptées aux zones humides : noue paysagère et habitat pour petite faune
- Plantes mellifères : proximité des ruches
- Arbres fruitiers : proximité du potager, zone didactique
- Arbres et arbustes : îlots de fraîcheur autour des aires de jeux
- Arbustes et plantes vivaces : zone tampon entre école et espace public



Élévation Sud 1:200



Élévation Ouest 1:200

N°20 STICKLINGEN



**CONCEPT STRUCTUREL**

La structure porteuse principale du bâtiment de l'école est constituée d'un système de poteaux / poutres en bois lamell-collé, issu des forêts du siège de la commune. Son entre-axe de 4.35 m permet la mise en œuvre d'un plancher en bois massif pour le système secondaire, encore plus performant d'un point de vue écologique. Dans la salle de rythmique le système est maintenu et le plancher du premier étage est suspendu à une poutre maîtresse. La grande rationalité de ce système construit offre une économie significative pour la réalisation de l'ouvrage.

Seule la partie semi-enterrée du rez-de-chaussée, dont l'axe PC, ainsi que les noyaux sanitaires sont réalisés en béton permettant le contreventement de la structure et la stabilisation sismique de l'ouvrage. Un système de longrines et de fondations profondes sera mis en œuvre pour transmettre les charges au sol de fondation, réduisant au minimum l'impact au sol.

Un principe structurel similaire est repris pour la salle de gym. Afin de stabiliser le système, les poteaux seront prolongés jusqu'au sous-sol et encastrés dans la dalle du rez-de-chaussée. La structure ainsi créée permettra de reprendre de manière souple les efforts sismiques, et d'en réduire les charges.

Cette conception offre une grande flexibilité architecturale. Les propriétés modulaires du bois permettent de créer des espaces ouverts et fluides, favorisant la circulation et l'adaptabilité en fonction des besoins spécifiques.

**DURABILITE**

La situation semi-enterrée des deux nouveaux bâtiments permet de bénéficier du confort thermique offert par l'isolation naturelle qu'est la terre, tout au long de l'année. De plus, l'espace libéré au cœur du site, entièrement végétalisé, forme un véritable îlot de fraîcheur. Le projet tire pleinement parti de son environnement, entre filot végétal, La Dranse et la masse thermique de la terre, il favorise une bonne ventilation naturelle bénéficiant d'un rafraîchissement avant de pénétrer dans le bâtiment.

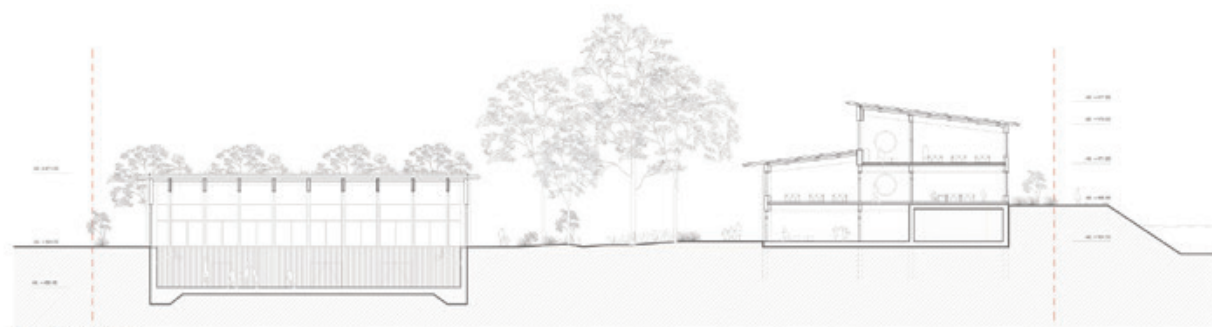
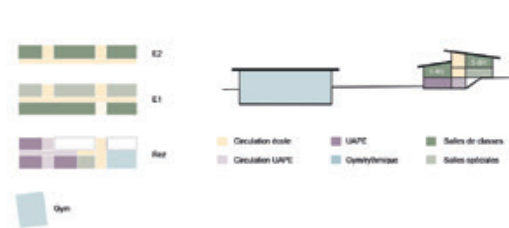
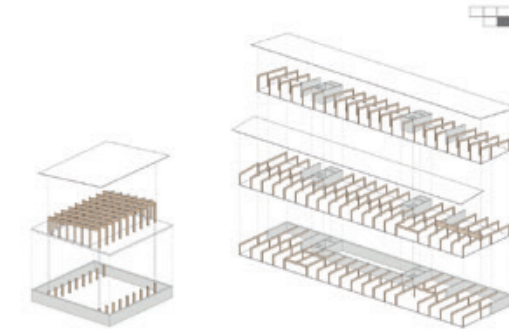
La toiture de l'école orientée Est-Ouest est idéalement positionnée pour accueillir des panneaux photovoltaïques, maximisant ainsi l'exposition solaire. Quant à la toiture de la salle de gym, orientée vers le nord, elle est conçue pour recevoir une couverture végétalisée, qui améliore l'isolation thermique du bâtiment, assurant un meilleur confort aussi bien en été qu'en hiver.

**PROGRAMME**

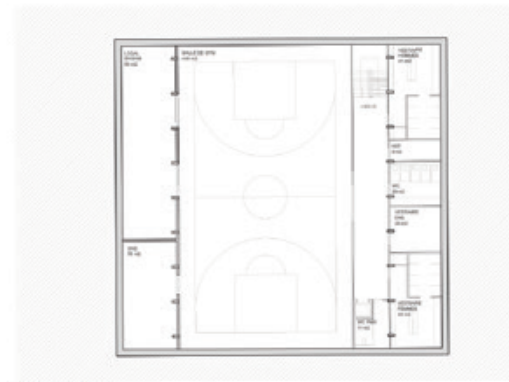
Le programme a été réparti en trois groupes de locaux, caractérisés par des horaires d'usage différents. L'UAPE, située au rez-de-chaussée dispose d'une entrée privée. Bien qu'elle soit connectée au reste de l'école, elle peut fonctionner en toute autonomie hors des horaires scolaires.

Les salles de classe, orientées Est-Ouest et réparties sur les étages 1 et 2, bénéficient d'une luminosité idéale pour l'enseignement. Les élèves de 1H à 4H prendront place au 1<sup>er</sup> étage, jouissant d'une connexion directe à l'UAPE. La proximité des salles spéciales sur le même niveau permet de faciliter les transitions durant la journée. Les élèves de 5H à 8H bénéficient quant à eux d'un étage dédié, maximisant les interactions avec les plus petits.

La rythmique et la gymnastique se situent quant à elles au rez-de-chaussée, accessibles directement depuis le parc. Elles peuvent aisément être utilisées par le public et les sociétés locales sans interférer dans le fonctionnement de l'école.

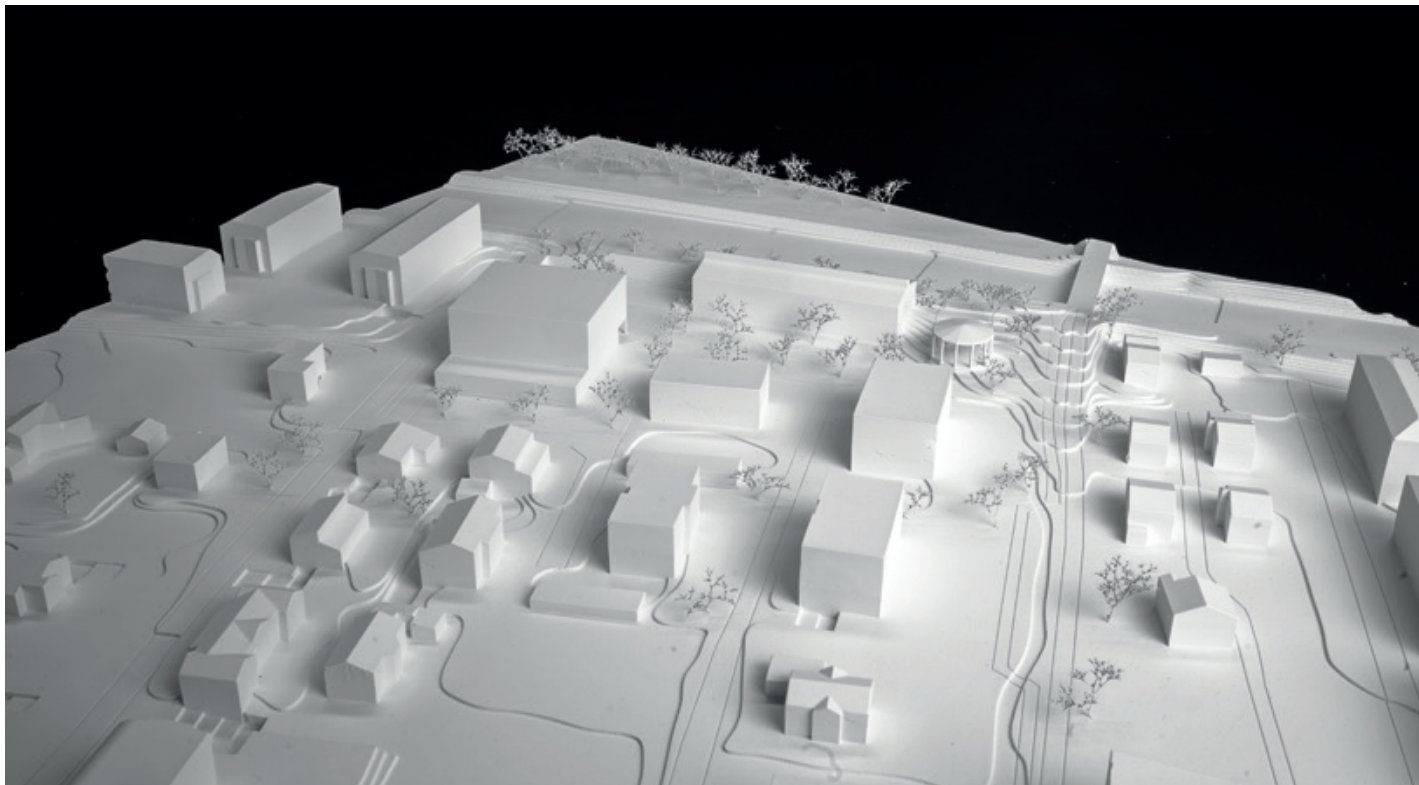


Coupe transversale 1:200



Plan sous-sol 1:200





**N°26 DRANSFORMATION**

6<sup>E</sup> RANG / 6<sup>E</sup> PRIX

MADELEINE ARCHITECTES SÀRL, VEVEY

**Collaborateurs :**

Antoine Béguin, Anouck Chastonay, Christophe Aebi

LÜCHINGER MEYER PARTNER AG, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Etienne Bouleau

Le projet s'insère finement dans le site sous la forme de 2 volumes organisant l'ensemble des espaces extérieurs et distinguant les usages scolaires et parascolaires, des programmes sportifs, rythmique et salle de gym, tout en proposant des expressions architecturales différenciées, reconnaissant par là-même l'hétérogénéité du contexte bâti du quartier de la Bâtiaz.

Au Nord-Ouest, le long du ch. de la Praille, un volume compact regroupe au rez le programme de l'UAPE et l'entrée de l'école, qui pour sa part se développe sur les 3 étages supérieurs.

Un glissement du socle permet d'une part de proposer à l'Est une entrée de l'école sous la forme d'un grand préau couvert, tout en permettant aux salles de vie de l'accueil parascolaire implanté au rez à l'Ouest, en plus de leurs façades ouvertes sur des prolongements extérieurs dédiés, d'amener au cœur de leurs espaces de la lumière zénithale par l'intermédiaire de lanterneaux profitant de ce décalage volumétrique.

Aux 3 étages supérieurs, l'entier des classes du programme scolaire attendu prend place dans une organisation compacte valorisant une circulation verticale lumineuse et généreuse faisant entrer la lumière au cœur des étages des classes par un important lanterneau en toiture

Au Sud-Est, le long de la Dranse, les programmes de sports gym et rythmique, fortement sollicités par des usages hors des horaires scolaires, prennent place sur 2 niveaux dans un volume longiligne convoquant la morphologie de la halle existante.

Implantée de plein pieds dans le parc, la salle de gym a de ce fait, intrinsèquement pour vocation d'être une salle d'école et de quartier, tant pour des fonctions sportives, que de réunions ou des événements à l'usage des habitants. Le rez au niveau parc, regroupe la salle, ses programmes connexes et les vestiaires. A l'étage supérieur, directement en lien avec la deuxième entrée profitant de la connexion à la promenade de la Dranse, la salle de rythmique est implantée au-dessus des programmes servants du rez, permettant ainsi un accès indépendant mais également un usage en balcon de la salle de gym lors de certains événements.

Cette implantation est complétée au Sud par un kiosque animant la programmation publique du parc paysager valorisant la présence de la meunière.

Ainsi ces 3 éléments articulent du Nord au Sud, l'entier du vide en générant plusieurs

espaces structurants à l'échelle de l'école et du contexte : place d'entrée du complexe scolaire et de quartier, préaux et terrain de sport, gradins et escalier d'accès à la Dranse, parc public paysager, espaces extérieurs UAPE, noue paysagère, etc.

S'inscrivant dans cette discontinuité de formes et d'expressions architecturales, chaque entité bâtie développe une réponse constructive spécifique.

Dans le bâtiment scolaire et parascolaire, une trame régulière de 2,50m organise l'entier des espaces.

Le plan se structure sous la forme d'un noyau central en béton assurant la stabilité et le respect des normes (feu, parasismique) et de deux ailes latérales en structure poteaux-poutres en bois.

Au rez la partie émergente à l'Ouest de l'UAPE est pour sa part entièrement en structure bois.

La halle sportive propose également une mixité au sens d'un socle en béton au rez permettant de s'appuyer contre la digue et de gérer les enjeux statiques d'une construction contre terre, alors qu'à l'Ouest et à l'étage, une structure en bois est proposée qui réutilise pour ses fermes une partie des sommiers de la halle existante, en créant par le nouvel assemblage de ces poutres, un nouveau dispositif de lanterneau participant à son identité.

Plus globalement le projet propose la mise en œuvre de matérialités variées proposant une approche favorisant le matériaux biosourcés, le réemploi et la durabilité.

Ainsi les éléments constructifs issus de la déconstruction des halles existantes, sont réutilisés, notamment en plus des sommiers en bois formant la charpente de la halle de sport, les poutres et poteaux métalliques pour les couverts à vélos, la couverture de l'accès à la STAP, ou encore la structure du kiosque du parc.

Cette démarche s'accompagne également d'une stratégie sobre et intégrée du point de vue de la durabilité, avec des réponses passives, tant en termes d'apport de lumière naturelle, de protections solaires ou de la ventilation naturelle des espaces, ainsi que bien entendu la valorisation de l'énergie solaire et des eaux météoriques.

D'une manière globale, le projet prend très clairement le parti du respect du contexte existant et de la valorisation des espaces publics qu'il crée à destination du quartier

avec des espaces à matérialité plus minérale au Nord, permettant la multiplicité et la polyvalence de leurs usages et surtout d'offrir une place tant à l'école qu'au quartier, et au Sud, un aménagement arboré et paysagé en lien avec la voie verte et la présence de la renaturation de la meunière.

Proposant une vision holistique et sociétale d'un développement durable, cherchant, dans un postulat affirmé, à réinterpréter et dans une moindre mesure à réutiliser des éléments présents pour former une identité à la fois nouvelle et familière de la future école de la Bâtiaz, il propose par des réponses spécifiques et singulières, un projet très justement dimensionné qui respecte l'esprit et l'identité du lieu dans une recherche pertinente d'économie des moyens à mettre en œuvre, et de qualités d'espaces publics à créer.

Toutefois, si le jury apprécie fortement tant la volumétrie et l'insertion urbaine du projet que l'attitude de ce dernier vis-à-vis des caractères existants, tout comme le postulat qu'il expose et met en jeu concernant l'économie des moyens à mettre en œuvre, la réutilisation d'une partie des éléments déjà là et les choix constructifs qu'il propose, il regrette que le projet propose par son choix typologique de regrouper école et UAPE, une gestion commune mais complexe de leurs accès au sein du même hall d'entrée, et plus globalement la difficulté pour les utilisateurs, de la coexistence dans le même bâtiment, de ces deux entités programmatiques aux rythmes souvent distincts mais parfois parallèles.

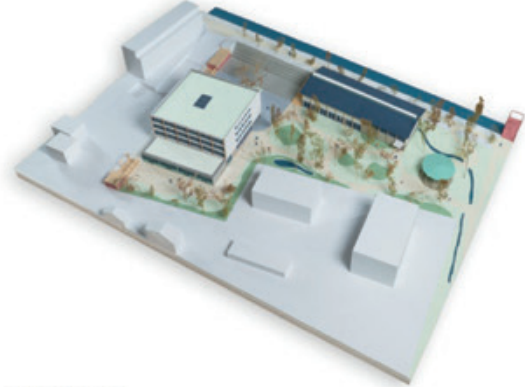
De plus la proposition n'arrive pas par sa compacité à régler des questions fonctionnelles liées à certains programmes administratifs de l'UAPE.

Enfin, le plan type des étages de l'école, et sa très forte compacité au regard du nombre d'élèves qu'il concentre sur les différents étages, ne convainc pas les utilisateurs de l'école, qui regrettent un manque de générosité spatiale des espaces de dessertes des classes, ne permettant pas aux enseignants d'autres appropriations et types d'enseignements « hors classes » au sein des étages.

### **Concept statique**

Le projet repose sur une structure rationnelle adaptée à chaque entité bâtie. Le bâtiment scolaire combine un noyau central en béton armé assurant la stabilité sismique et des ailes latérales en structure bois. Les planchers mixtes bois-béton préfabriqué proposés sont atypiques et une liaison par chape armée serait assurément nécessaire pour donner un effet diaphragme par plancher.

L'UAPE est entièrement en bois, avec une toiture légère et modulable selon les usages. Le complexe sportif utilise un socle en béton et un étage en bois, avec une toiture portée par des fermes réemployées et assemblées de façon hybride. La structure, pensée comme un système spatial, est cohérente. Elle allie durabilité, flexibilité et économie de moyens.



**SITUATION ET TERRITOIRE**

Le projet s'implante dans le quartier de Chemin de Milles, le long de la Dranse, dans un tissu résidentiel hétérogène composé de logements collectifs et maisons individuelles. Ce quartier en mutation conjugue des échelles contrastées et porte les signes d'un territoire en transformation. Cette diversité donne au site un caractère travaillé que le projet oriente sans en figer les possibilités.

La parti d'implantation propose deux volumes distincts et complémentaires, en dialogue avec leur usage et leur position. Au nord de la parcelle, le long de chemin de la Paille, un volume compact s'installe à l'articulation des changements d'échelle. Ses vides glises délimitent deux espaces extérieurs hiérarchisés : la place scolaire et l'espace protégé dédié à l'UAPF.

En contrepartie, au sud-est de site, le volume de sport s'élève en un volume longiligne, adossé à la digue de la Dranse, représentant l'écriture morphologique des halles existantes sur le site.

La disposition des deux volumes articule une série de vides structurants : espaces de tension et de respiration, tantôt entre les bâtiments eux-mêmes, tantôt à l'égard des constructions voisines. Ces vides se déclinent en deux différenciés et qualifiés - place d'entrée, place, place scolaire - et assurent des rapports justes avec les échelles du quartier. Chaque bâtiment définit un front actif : la rue, la place, le parc, le digue - autant d'espaces de référence clairs, structurés, hiérarchisés dans une nouvelle logique d'ensemble.

Sans ostentation, l'implantation s'inspire par le site, elle l'articule. Elle organise la rencontre entre les usages quotidiens et les formes de territoire, réhabilitant les qualités latentes d'un lieu à réqualifier.



**DEUX ENTITÉS PROGRAMMATIQUES**

Le projet s'organise selon une séparation fonctionnelle claire, distinguant le pôle scolaire du pôle sportif tout en favorisant les connexions et la continuité d'usage entre les différentes entités. Cette répartition répond surtout aux exigences pédagogiques qui visent de la vie collective et des usages publics.

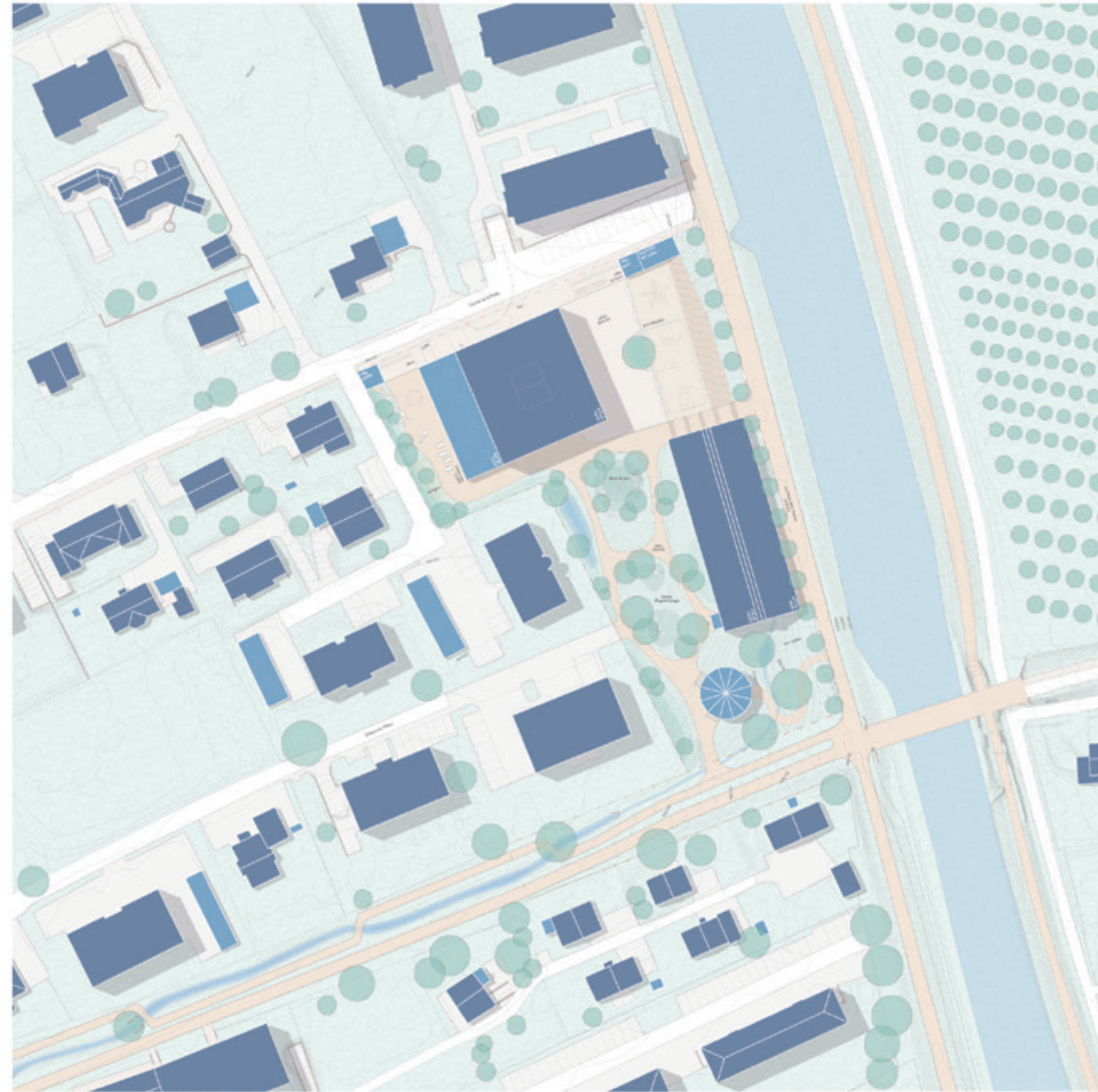
Au nord de la parcelle, le bâtiment scolaire se développe sur quatre niveaux et un sous-sol technique. Un prisme ouvert, par le truchement d'un glissement volumétrique, fait l'interface entre intérieur et extérieur au sein d'un espace à l'usage de la bibliothèque. L'ensemble de programmes UAPF est situé dans le volume de plan à l'ouest et ouvert sur son propre espace extérieur protégé.

Les étages supérieurs sont organisés de manière raisonnée dans une configuration compacte et efficace. Chaque niveau accueille six classes, de part et d'autre d'un corps central en béton intégrant circulations, sanitaires, locaux techniques et salles communes. Cette disposition offre une grande flexibilité programmatique, permettant l'insertion de salles d'appui, de récréation ou de doublement au sein d'un dispositif pédagogique évolutif. Le plan favorise la transversalité, les continuités visuelles et la lumière naturelle dans une circulation fluide et ouverte.

L'efficacité de cette organisation spatiale permet également de répondre rigoureusement aux exigences de la directive AIAI en matière de protection incendie. Grâce à une surface d'échappée inférieure à 900m², une seule cage d'escalier situé dans le noyau béton (compartmenté) suffit à desservir chaque niveau tout en respectant la longueur de chemin de fuite (65m).

Le bâtiment sportif s'organise sur deux niveaux. Le rez accueille une salle de sport en double hauteur, les vestiaires, sanitaires, et un local engin. À l'étage, la salle de rythmique est positionnée au-dessus de l'emprise de service avec un accès direct depuis la digue, permettant ainsi une utilisation autonome entre scolaires.

Chaque programme s'inscrit en relation directe avec ses espaces extérieurs dédiés. Les usages sont clarifiés et les entités dialoguent sans se superposer dans un équilibre entre autonomie et porosité, entre compacité et générosité d'usage.



PLAN DE SITUATION - 1/500

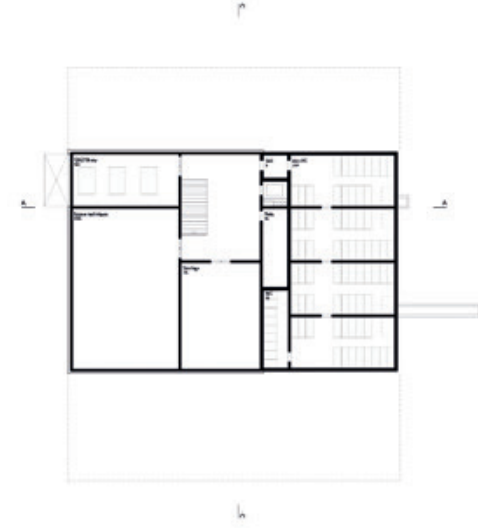




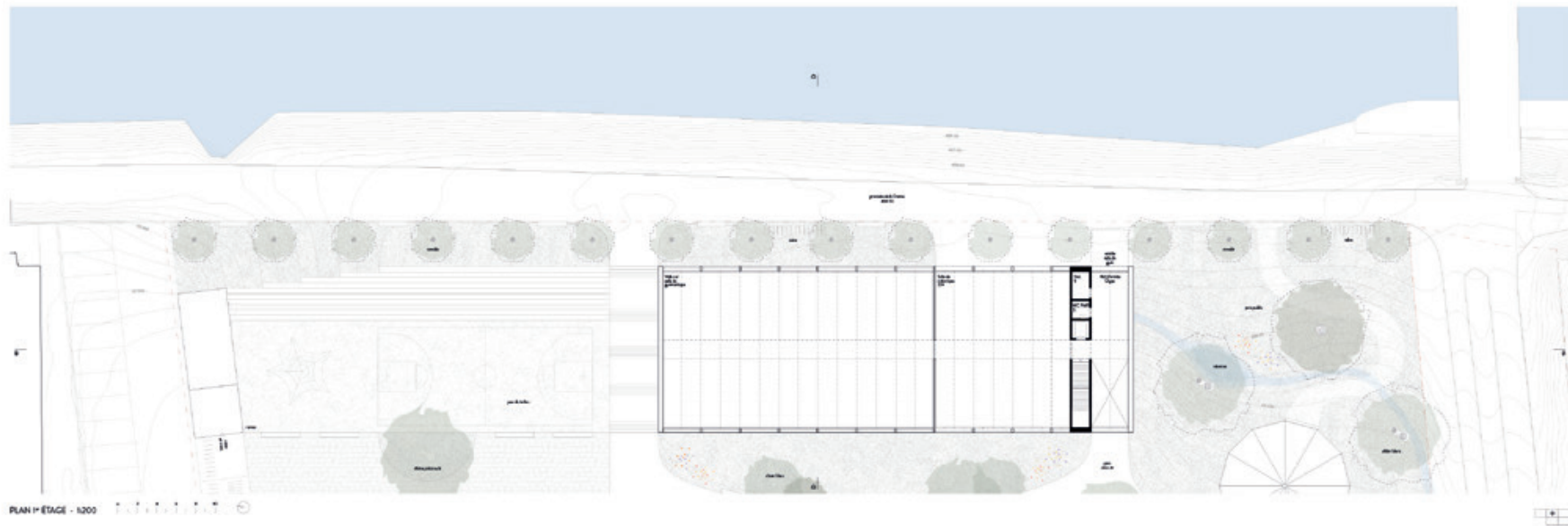
PLAN 1<sup>er</sup> ÉTAGE - 1/200



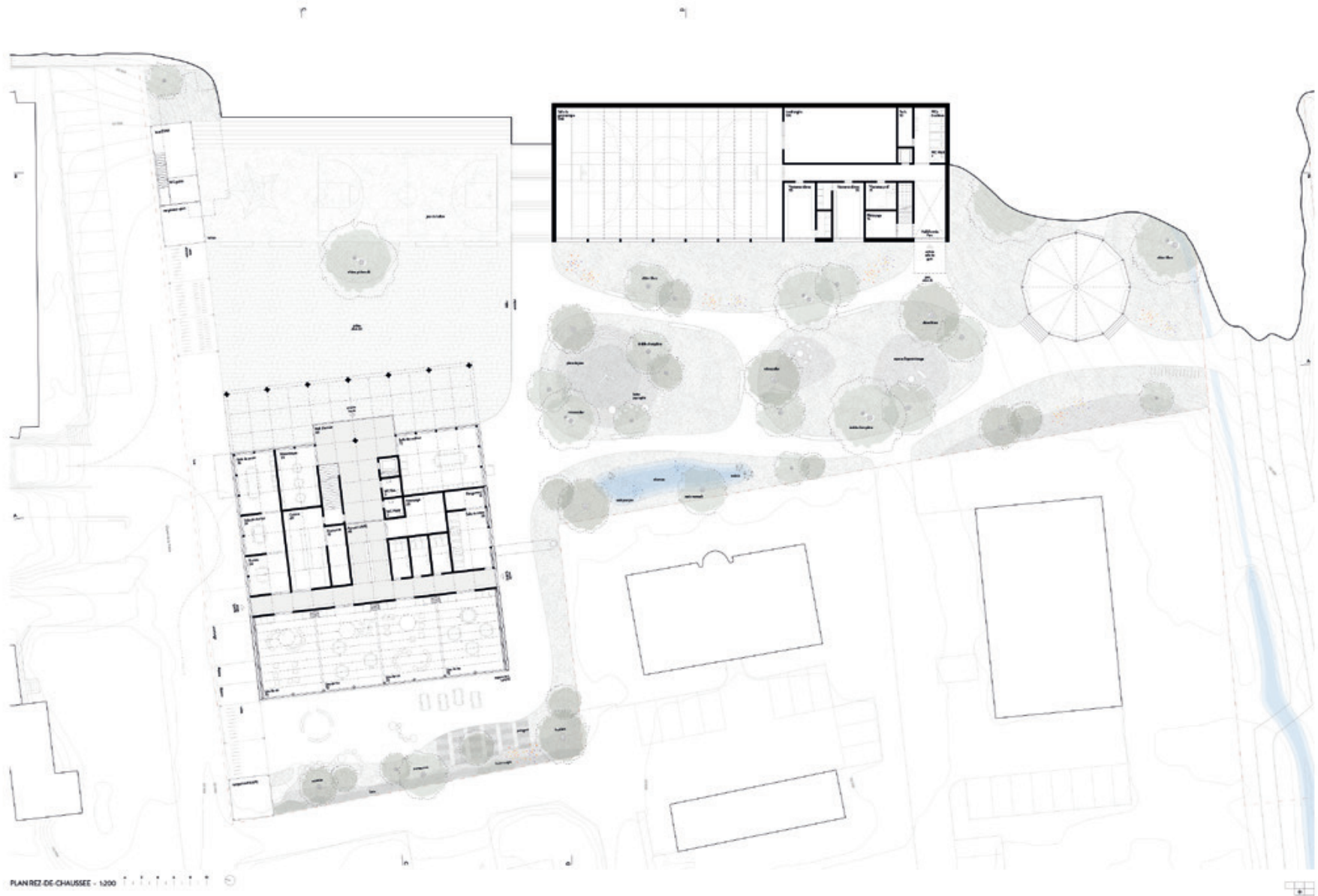
PLAN 2<sup>ème</sup> ET 3<sup>ème</sup> ÉTAGES - 1/200



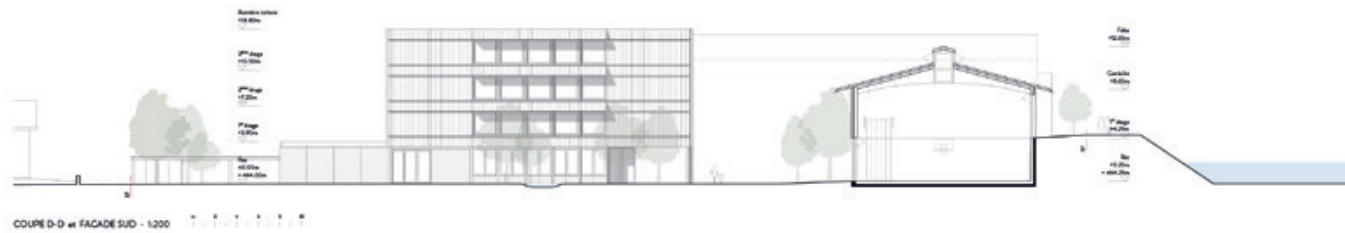
PLAN SOUS-SOL - 1/200



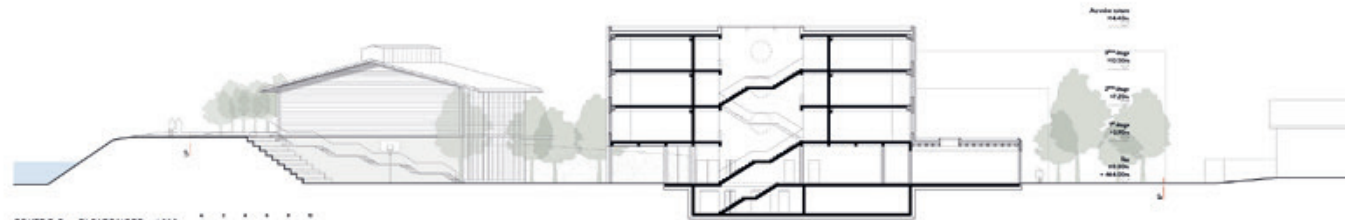
PLAN 1<sup>er</sup> ÉTAGE - 1/200



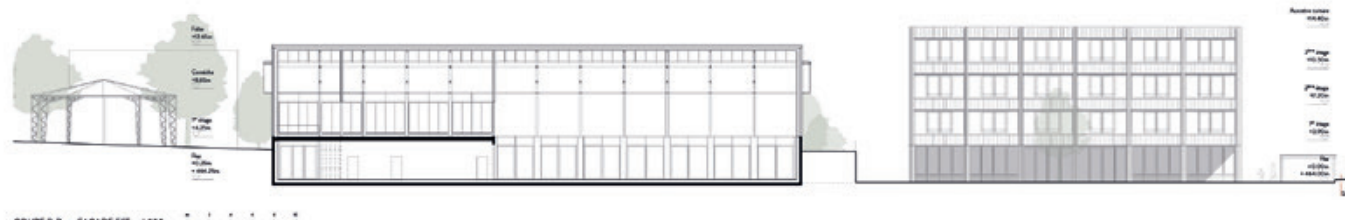
# N°26 DRANSFORMATION



COUPE D-D et FACADE SUD - 1/200



COUPE C-C et FACADE NORD - 1/200



COUPE B-B et FACADE EST - 1/200



COUPE A-A et FACADE OUEST - 1/200



LA PROMENADE DE LA DRANGE



LE PRÉAU SCOLAIRE



LE PARC ARBORESÉ

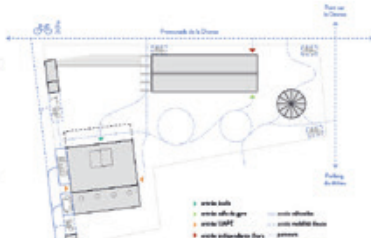
**MOBILITÉ, ACCÈS ET CIRCULATION**

La gestion des accès repose sur une différenciation claire des flux, articulant les différents modes de déplacement selon les usages programmés, les contraintes relatives à leur temporalité. L'accès principal au complexe scolaire se fait depuis la cheminée de la Plaine. Il accueille l'ensemble des équipements liés au fonctionnement quotidien de l'école et de l'UAPE : pargès, à vélo, places de stationnement avec quai d'une zone de dépôt pour les voitures.

Au sud, un chemin de mobilité douce longe la muraille à ciel ouvert et évacue une entrée plus paysagère, pensée comme une distribution à travers l'espace public. Ce parcours privilégie la continuité écologique et l'ajustement sensible. La position de l'accès au complexe sportif, à l'abri du parc arboré encourage cette logique de promenade sur le site.

Enfin, il fait, le digue de la Dranse devant un front actif. Elle offre un accès depuis la promenade et permet une entrée directe au complexe sportif pour la temporalité des usages publics via traverser le parc scolaire. Un sentier au cœur du parc et un escalier extérieur intégré dans les gradins relient la promenade haute de la Dranse au cœur du site, articulant la topographie comme élément d'usage.

L'ensemble de ces accès définit une trame de circulation fluide, ponctuelle et différenciée, qui respecte les usages tout en encourageant les proximités entre école, parc et quartier.



**AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

L'aménagement paysager du site est pensé comme un prolongement du projet architectural tout en poursuivant une stratégie d'usage territorial et éducatif. Il met en relation les différentes entités programmées tout en affirmant le caractère et la diversité des sites extérieurs.

Au sud, en lien avec le digue et le cheminement piéton, un parc public arboré s'ouvre sur le site scolaire et le quartier. Il accueille des bancs, pargès, zones paysagères et des espaces de convivialité à un véritable lieu de rencontre, partagé entre habitants et écoles. Le bois, utilisé à partir de structures réemployées, y devient une pièce d'identité au cœur du parc.

Au nord, le parc scolaire, essoré entre le bâtiment de l'école et le digue, agit comme un vide actif. Il est ponctué d'un îlot de fraîcheur, de grandes végétations qui absorbent le dénivelé et d'une zone de jeux différenciée.

À l'est, un espace extérieur protégé est dédié à l'UAPE, accessible directement depuis les salles de vie. Cet espace est minimaliste, centré et équipé d'une zone de jeux, offrant un cadre autonome et identifiable pour les enfants. Il conserve une identité fonctionnelle, s'inscrit dans la continuité de l'aménagement tout en affirmant les limites extérieures à son usage spécifique.

Le vocabulaire végétal se concentre sur des espèces indigènes et adaptées à leur destination dans le site : arbres de haute tige dans le parc Citrus Miel, saule, saule, érable), sous-strates fleuries le long des limites parasolaires et végétales en continuité sur le digue de la Dranse. Un bétayer humide est positionné au point bas du site et un dispositif de récupération d'eau pluviale canalise l'eau depuis la toiture du complexe sportif jusqu'à la muraille, visible dans comme un élément ludique et pédagogique. Le paysage devient support d'apprentissage, espace de respiration, et interface active entre école, quartier et territoire voisin.



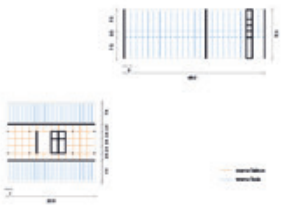
**STRUCTURE CONSTRUCTIVE, TRAME ET RATIONALITÉ**

La structure du projet repose sur une logique rationnelle en cohérence avec la répartition programmatique. Chaque entité bâtie développe une réponse constructive propre, combinant efficacité structurelle, durabilité et qualité spatiale.

Dans le bâtiment scolaire, la trame régulière de 2,50m organise l'ensemble du dispositif. Le plan type se structure en trois entités : un noyau central en béton armé et deux ailes latérales en structure bois. Le noyau assure la stabilité horizontale programmatique de l'ouvrage, tout en favorisant une distribution compacte et rationnelle. Les planchers en dalles nervurées de béton armé offrent rigidité, insonorisation de manière et confort acoustique. De part et d'autre, les salles de classe reposent sur un système poteaux-poutres en bois avec une portée de 7,50m franchie par des solives en bois massif (D6 x 30cm) associées à une étape de compression en béton LCB. Ce plancher mixte repose sur une poutre de charnière en bois soutenue par un poteau bois le long des façades extérieures et des carènes préfabriqués béton vité-coulé. Ce système permet à la fois durabilité, performance thermique et acoustique, et permet l'emploi de matériaux écologiques et locaux.

L'UAPE présente une structure portante en bois, avec une toiture composée de solives en bois massif. Les salles de vie libèrent l'espace dans ce dispositif peuvent être séparées ou réunies selon les usages, offrant une grande souplesse d'utilisation à l'échelle quotidienne.

Le complexe sportif se caractérise également par une clôture entre le nord-ouest et le premier étage : le socle est en béton pour retenir le digue et assurer l'étanchéité du réseau, tandis que l'étage est construit en bois, apportant légèreté et performance acoustique dans les espaces dédiés au sport. Le toit, avec une portée de 17m, repose sur des fermes constituées à partir des sommets existants de l'ancien entrepôt. Une section métallique au droit de l'entree assure leur assemblage et la stabilité dans une logique de réemploi rigoureuse et expressive. Ainsi, la structure n'est pas seulement un choix technique : elle constitue un dispositif spatial porteur de sens, garant de clarté constructive, de flexibilité d'usage et d'économie de moyens.



**MATÉRIALITÉ, RÉEMPLOI ET DURABILITÉ**

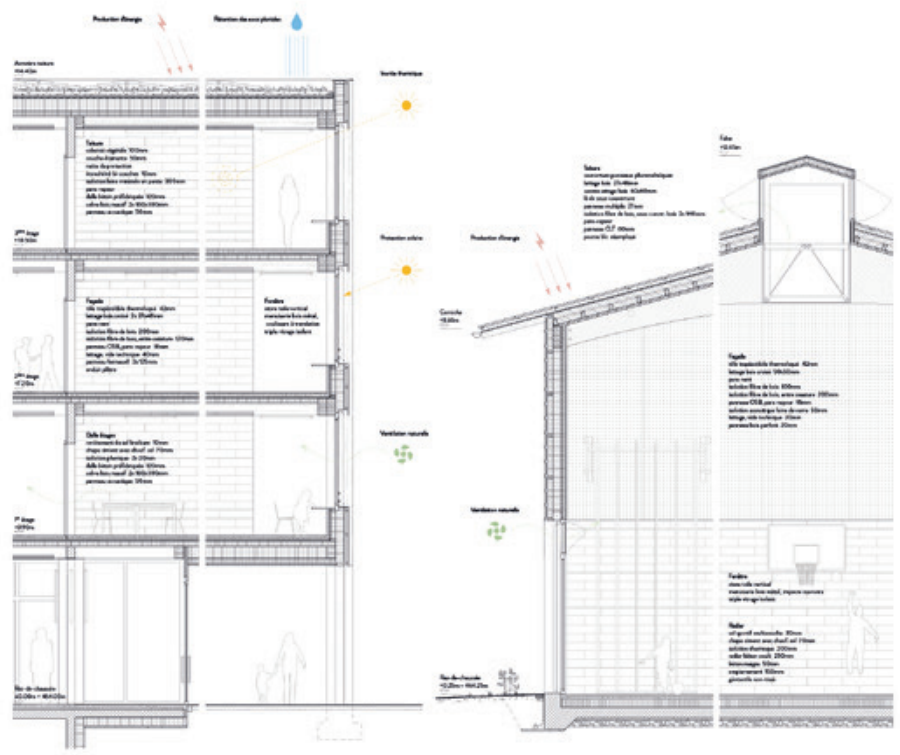
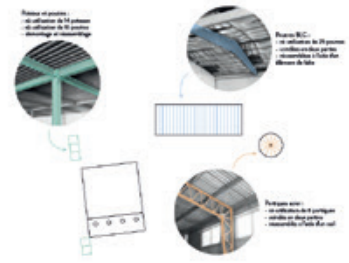
Le projet affirme une matérialité expressive ancrée dans son territoire et son contexte. Les solives minimes affinent la forme et le traitement de ses éléments : poteaux en béton saillé au paroi, façades préfabriquées en traitement bois ou structurel, boisent les zones topographiques du site.

Les étages en structure bois expriment une trame verticale qui accueille un remplissage en tôle trapézoïdale, dont le sens de pose et les variations (rythmes et perforations) composent une peau vibrante. Cette peau protège, filtre la lumière, préserve l'intimité et évacue par sa matérialité l'énergie inattendue du site.

À l'intérieur de la salle de sport, la matérialité réemploie les usages : contre-terme, les poteaux en briques de terre crue renforcent l'aspect thermique et le confort hygrothermique ; dans sa double hauteur en structure bois, des poteaux alternés et perforés offrent une absorption acoustique efficace et révide la strate à l'air salé du niveau de la digue de la Dranse.

Le projet engage également une démarche précise de réemploi in situ. Les 3 halles existantes sur le parcelle sont démontées et chaque structure retrouve une fonction adaptée à ses caractéristiques : les poteaux et poteaux modulaires du bâtiment 1 sont réemployés pour former les couvertures à velle, les espaces de rangement extérieurs et la couverture de l'escalier de la salle d'EPS ; les poteaux en acier du bâtiment 2 sont réemployés pour former la structure du kiosc installé au cœur du parc public arboré ; les poteaux en bois des deux halles jumelles du bâtiment 3 sont réemployés pour constituer la charpente du complexe sportif. Leur assemblage est assuré par une tôle métallique au droit de l'entree, dans une logique structurelle hybride et expressive.

Cette démarche s'accompagne d'une stratégie environnementale soignée et intégrée : protections solaires passives, ventilation naturelle traversante dans les classes, lanternes surmontées dans la salle de gym, isolation biosourcée, toitures végétalisées (détention d'eau) et panneaux photovoltaïques en toiture du complexe sportif.

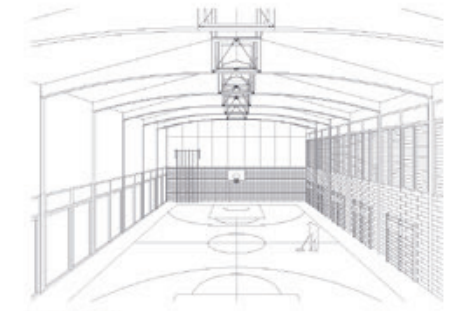


COUPE ENTRÉE ÉCOLE - 150

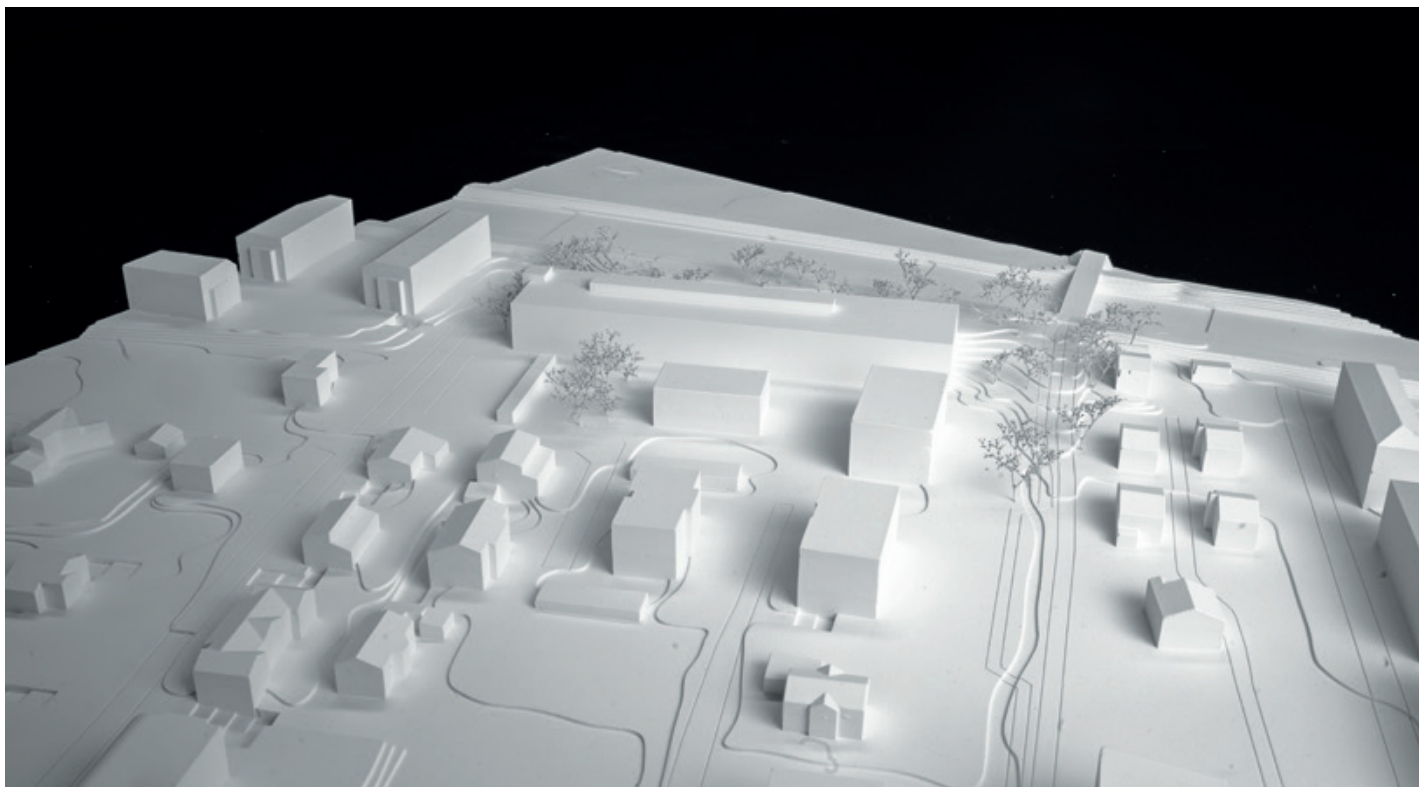
COUPE SALLE DE GYM - 150



VUE SALLE DE CLASSE



VUE SALLE DE GYM



**N°25 FELIX**  
7<sup>E</sup> RANG / 7<sup>E</sup> PRIX

CB ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Steven Emery, Jessy Alvarez, Thomas Crognalletti

EDITECH SA, SION

**Collaborateurs :**

Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui

Le projet Felix prévoit la construction d'un long bâtiment continu le long du fleuve, reprenant ainsi géométriquement la structure existante du quartier. Le bâtiment suit le tracé du fleuve, s'intègre dans le quadrillage urbain et définit, côté fleuve, un espace vert trapézoïdal. Celui-ci relie le niveau surélevé de la digue au sol du quartier et crée un espace de transition captivant entre l'espace naturel et la structure urbaine.

Du côté ouest, un espace urbain contenant les terrains de sport est en cours de création. Ces espaces extérieurs différenciés offrent des qualités importantes en termes de séjour et d'activité physique. Néanmoins, la forte linéarité du volume crée une rupture entre le quartier et l'espace fluvial, dont l'impact urbanistique doit être considéré d'un œil critique. Le bâtiment agit moins comme un médiateur que comme un élément de séparation entre le paysage et le quartier.

Toutes les fonctions sont regroupées dans un système porteur clairement structuré : le rez-de-chaussée abrite l'UAPE et la salle de sport, les deux étages supérieurs l'école primaire. Deux niveaux d'accès différenciés permettent une séparation fonctionnelle : tandis que l'UAPE et les installations sportives sont accessibles de plain-pied depuis le quartier, l'accès à l'école se fait un niveau plus haut, depuis le côté fleuve. Ces entrées sont bien proportionnées sur le plan spatial et organisées autour de cages d'escalier spacieuses.

L'organisation intérieure repose sur une disposition linéaire avec de longs couloirs rythmés par des aménagements variés et des puits de lumière. Il en résulte toutefois une certaine monotonie dans l'enchaînement des salles de classe, ce qui complique la mise en œuvre de concepts pédagogiques plus récents tels que les clusters ou les paysages d'apprentissage.

L'expression architecturale de l'enveloppe du bâtiment est élégante, parfois presque sophistiquée. Cette approche conceptuelle crée certes une apparence extérieure de grande qualité, mais semble quelque peu distante et formellement exagérée dans le contexte d'une école primaire.

Felix convainc par une organisation fonctionnelle précise au sein d'un volume clair. Cependant, son implantation en tant que bâtiment solitaire imposant soulève des questions urbanistiques, notamment en ce qui concerne la médiation entre le quartier et l'espace paysager. Son expression reste également ambivalente entre l'élégance architecturale et les attentes d'un bâtiment éducatif adapté aux enfants.

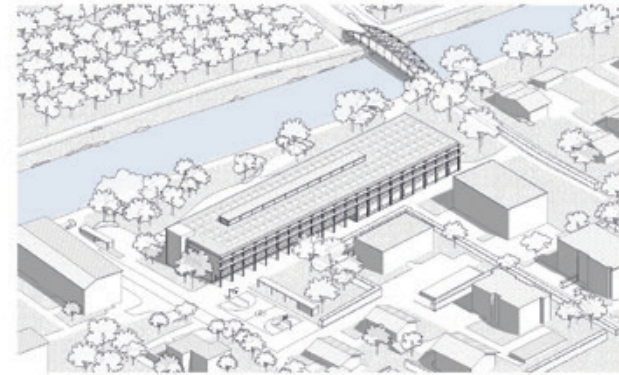
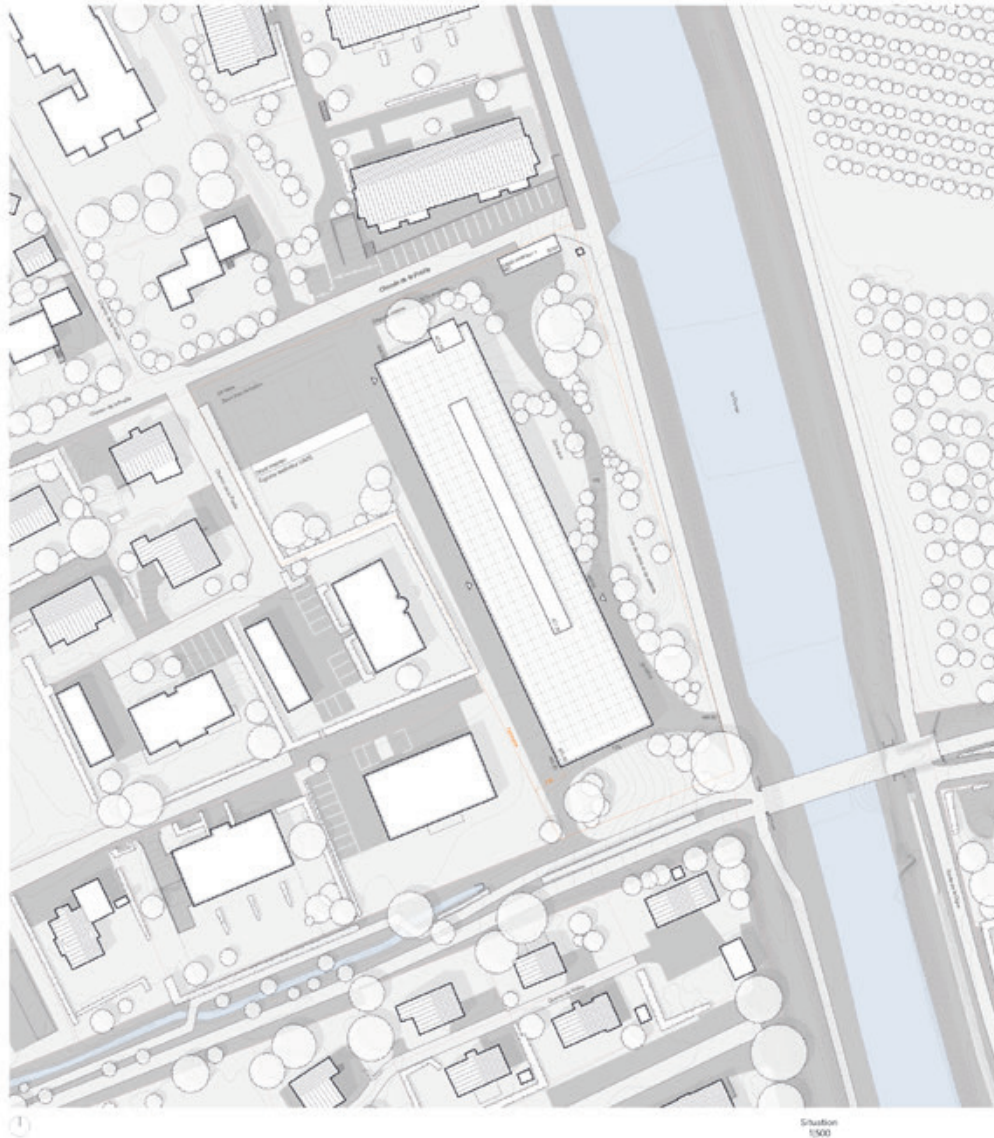
### **Concept statique**

La structure du centre scolaire est majoritairement en bois local, à l'exception des parties enterrées en béton armé. Les planchers et toitures en bois massif reposent sur un système poteaux-poutres régulier avec des portées optimisées de 7.60 m.

La salle de gymnastique utilise des sommiers en bois lamellé-collé d'une hauteur de 1.60 m sur une portée de 17 m. Les planchers agissent comme diaphragmes, assurant la stabilité sismique. Grâce à la préfabrication et à la standardisation des modules, le projet garantit flexibilité, rapidité de mise en œuvre et faible impact environnemental.

# FELIX

concours de projet pour la construction d'une nouvelle école à la bibliothèque



## PROGRAMME

La nouvelle école de Metzgruy est implantée le long de la berge de la Dronne et reprend l'orientation du trou bois à l'amont. Tout le programme scolaire est proposé dans un seul volume bois qui suit la longueur de la parcelle. Dans le site du bâtiment, au Sud, se trouve la salle de sport sur toute la hauteur construite. Au Nord, l'USAP prend place au rez-de-chaussée avec son espace extérieur dédié adjacent. Judgement à l'arrière d'avant extérieur, la salle de rythmique est également accessible depuis ce niveau. Au-dessus de ce programme, l'école s'étend sur deux niveaux avec son entrée principale au niveau de la berge au Sud-Est.



## CONCEPT DES ESPACES EXTÉRIEURS

Les places de stationnement pour les deux niveaux sont installées en haut du site, devant l'entrée principale au Sud-Est ainsi que sur le plateau bois le long du terrain extérieur de sport. Les zones de dépose-minute pour les bus ainsi que pour le concubage prennent place également au Nord-Ouest et sont elles accessibles depuis le Chemin de la Prairie.



## CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

## ESPACE EXTÉRIEURS

La nouvelle école bénéficie de plusieurs espaces extérieurs depuis le bois de la parcelle sur la façade Ouest et une entrée principale sur le niveau de la berge. Cet espace d'accueil est pensé comme un désagrégement de la berge pour orienter l'ensemble du programme sur le côté paysager du site. Le bâtiment qui suit l'orientation du trou résidentiel à l'amont se situe près à près de la berge pour créer un espace vert de liaison entre le plateau haut et le plateau bas. Cet espace extérieur en ligne droite est la nouvelle cour d'école, pensée comme un lieu d'échange de courtoisie, passant d'un désagrégement général sur le paysage. Différentes zones de calme et de jeux sont prévues successivement le long de la parcelle. Sur le plateau bas, une zone de jeux de ballon ainsi qu'une courtoisie d'été en Ouest permet de relier le site scolaire du part et d'autre.

## ÉNERGIE

Le bâtiment nouvellement construit regroupe l'ensemble du programme scolaire demandé pour favoriser un volume compact ainsi qu'une réduction significative des longueurs de façade. Le hauteur bois de trois niveaux est conçue pour un usage et partielle usage dédié à la technique du bâtiment, au local abritant le chauffage à distance et à l'abri de pollution civile. La toiture plate, végétalisée permet la rétention d'eau. Des panneaux solaires photovoltaïques installés sur l'horizontale apportent une surface de 1500 m². Des brises-soleils sont installés en haut de chaque façade pour réduire le surchauffe thermique en été. Au vu du changement climatique et du besoin croissant de rafraîchissement des locaux, il serait également intéressant de prévoir un système de refroidissement des locaux. La récupération de la température de l'eau de la Dronne ou un système de chauffage en géothermie pourrait permettre l'installation de systèmes de rafraîchissement.



## STRUCTURE

À l'exception des parties aménagées en béton armé, la structure du corps scolaire de Metzgruy est intégralement réalisée en bois local. Dans les salles de classe, les planches de la toiture en bois massif reposent sur un système de poutres et de piliers rigides, avec une portée de 7,60 mètres. Cette rationalité structurelle et cette composition permettent d'optimiser les sections et les épaisseurs, tout en assurant un confort acoustique et thermique adapté à un usage scolaire. La toiture de la salle de gymnastique d'urgence quant à elle suit une trémie de 4,2 m, avec une portée de 17 m. Grâce à une hauteur disponible suffisante, cette structure repose sur des colonnes en bois local d'une hauteur de 3,00 m. La forme compacte et simple du bâtiment garantit un bon comportement parasismique. Les planchers en bois massif agissent comme diaphragmes, répartissent efficacement les efforts horizontaux vers les contreventements en ossature bois. Par ailleurs, les assemblages sont réalisés et réalisés sans colle, favorisant la réversibilité et la démontabilité de la structure. La perforation bois elle-même génère une réduction de poids et une réduction significative des déchets. Enfin, le projet est parti de la régularité des portées et des sections, assurant une standardisation des modules, tout en offrant une flexibilité d'aménagement pour répondre aux évolutions pédagogiques futures et répondre l'impact environnemental du projet.

# FELIX

études de projet pour la construction d'une nouvelle école à la bibliothèque



Coupe transversale  
1/200



# FELIX

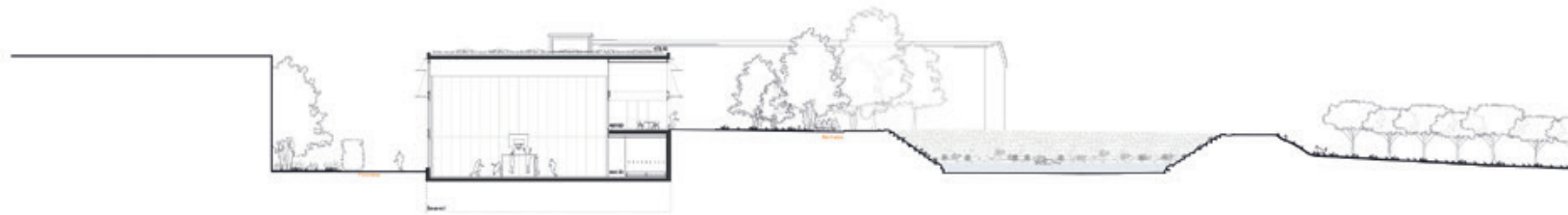
concours de projet pour la construction d'une nouvelle aile à la bibliothèque



Structure  
1/200



Etage 1  
1/200

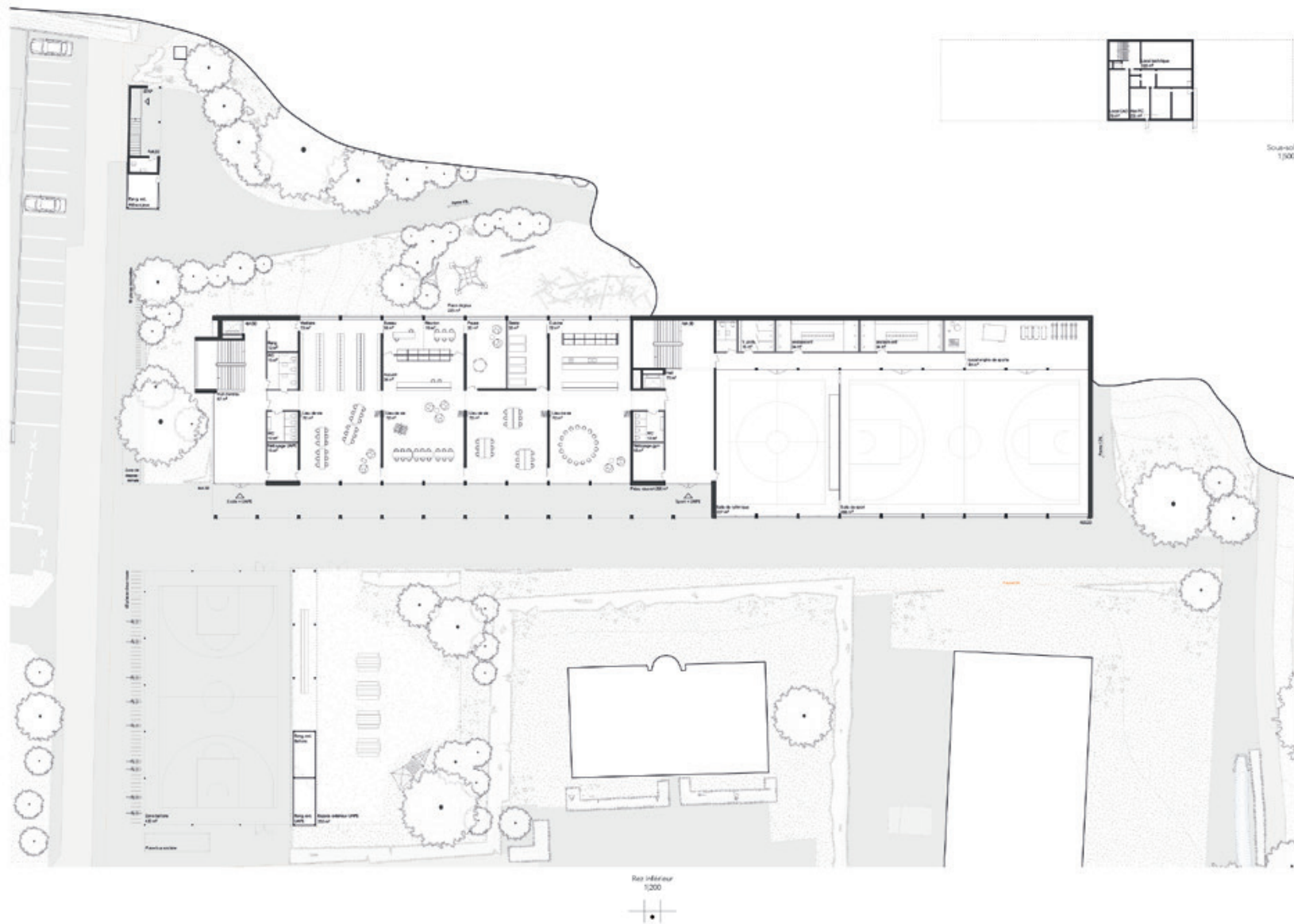


Coupe transversale  
1/200



# FELIX

croquis de projet pour la construction d'une nouvelle aile à la bibliothèque

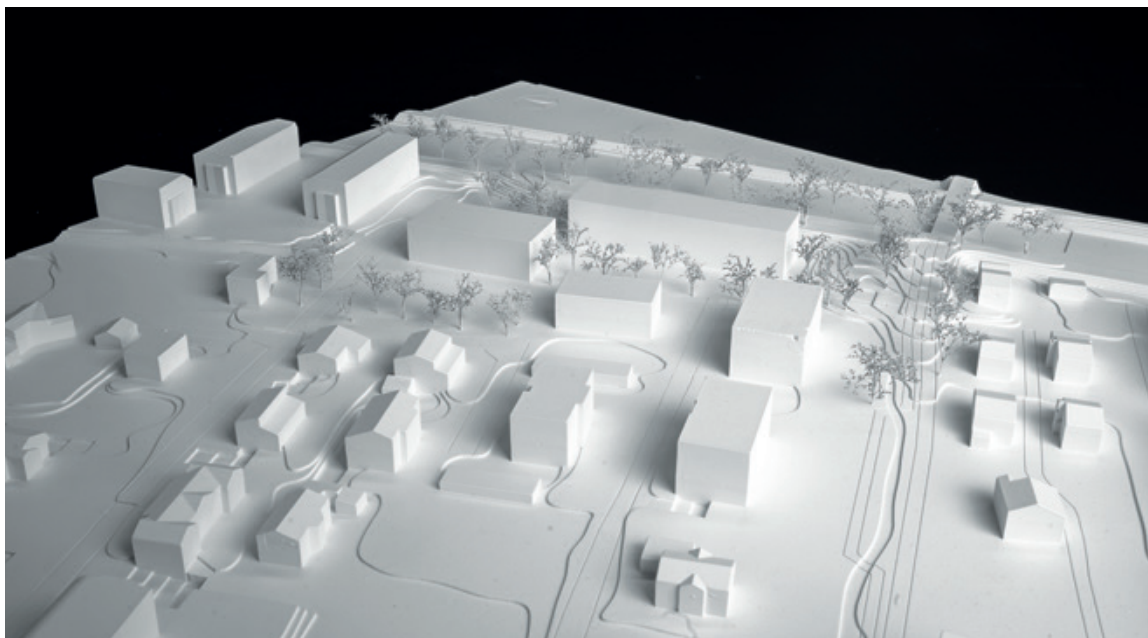


# FELIX

croquis de projet pour la construction d'une nouvelle aile à la bibliothèque



## PROJETS NON PRIMÉS



## N°02 **CLAIRE**

CONTINENTALE KLG, ZÜRICH

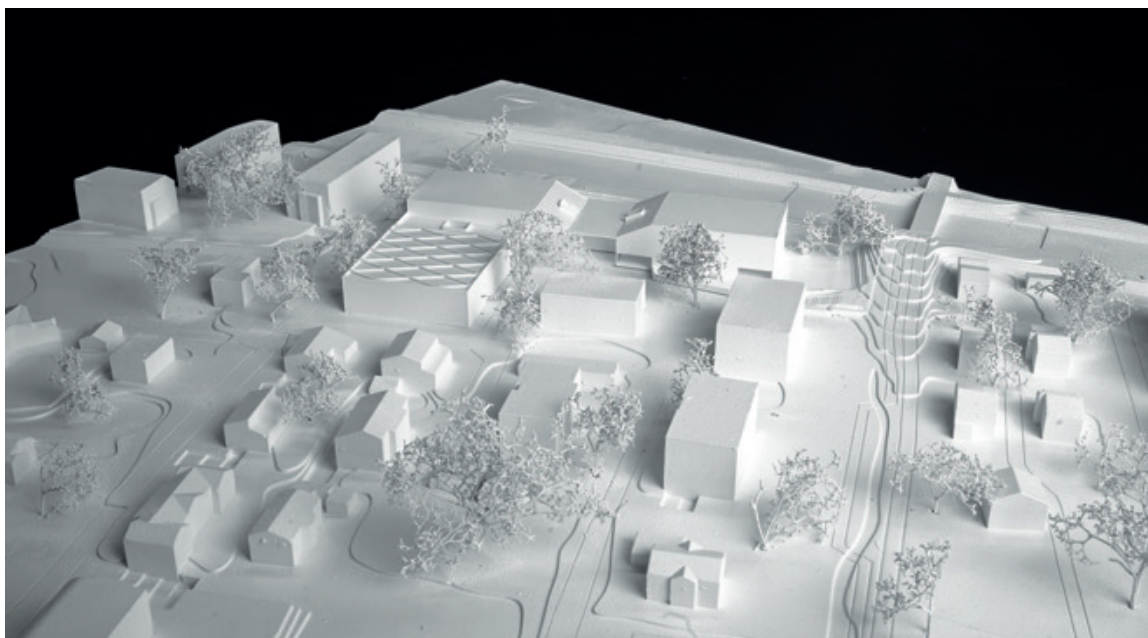
**Collaborateurs :**

Giulio Galasso, Natalia Voroshilova

CO-STRUCT SA, AUBONNEARWANGEN

**Collaborateurs :**

Fabrice Meylan



## N°03 **FORUM CLAUDII VALLENSIUM**

ARP ARCHITECTES SA, MARTIGNY

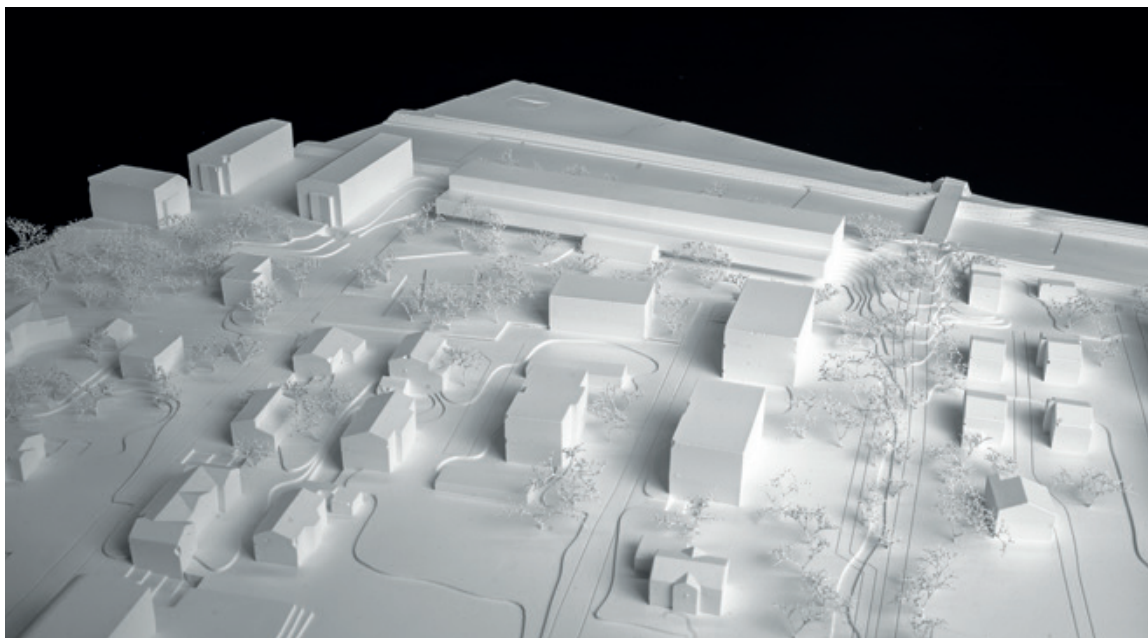
**Collaborateurs :**

Federico Taravella, Carla Laddaga

VULCANICA ARCHITETTURA, À NAPLES, ITALIE

**Collaborateurs :**

Aldo di Chio, Eduardo Borrelli, Marina Borrelli



## N°04 T'AS OU LES BÂTCH

GAA ARCHITECTES + ASSOCIÉS SA, FRIBOURG

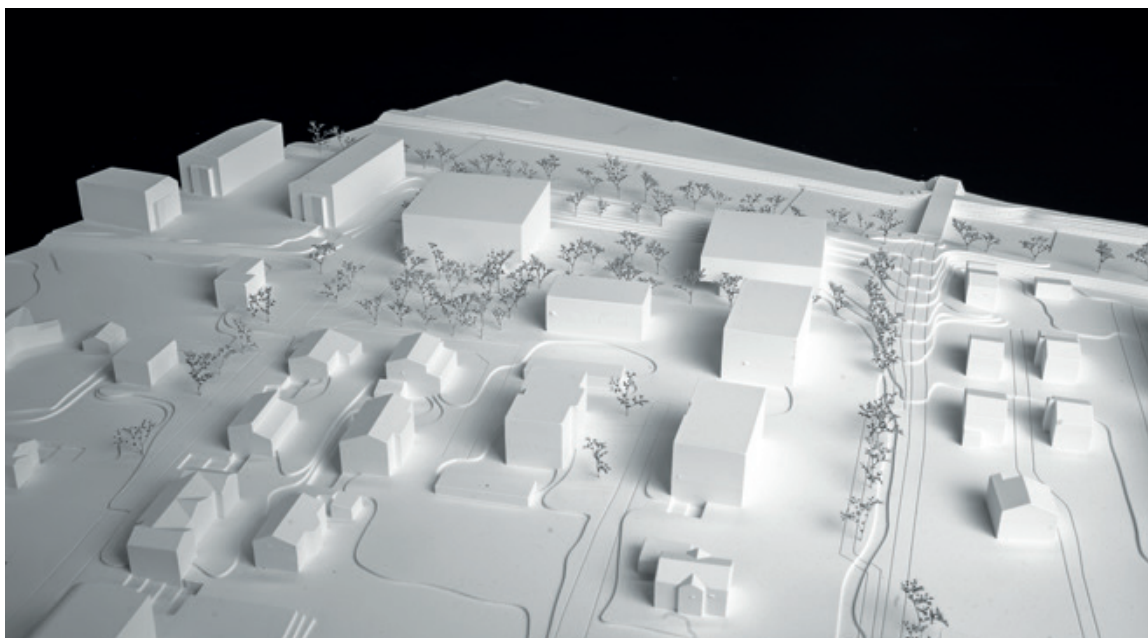
**Collaborateurs :**

Pablo Girona, Laurant Probst, Sham Al Masalmeh,  
Dominique Joliat, Raymond Magnin, Julie Maillard, Yves Thür

OVALE & PARTENAIRES SÀRL, CHÂTEL-ST-DENIS

**Collaborateurs :**

Eric Molleyres, Christopher Almeida, Maxime Collaud,  
Floriane Renaud, Corinne Lamidieu



## N°05 GEMINI

SIEGRIST ARCHITECTES SÀRL, BIENNE

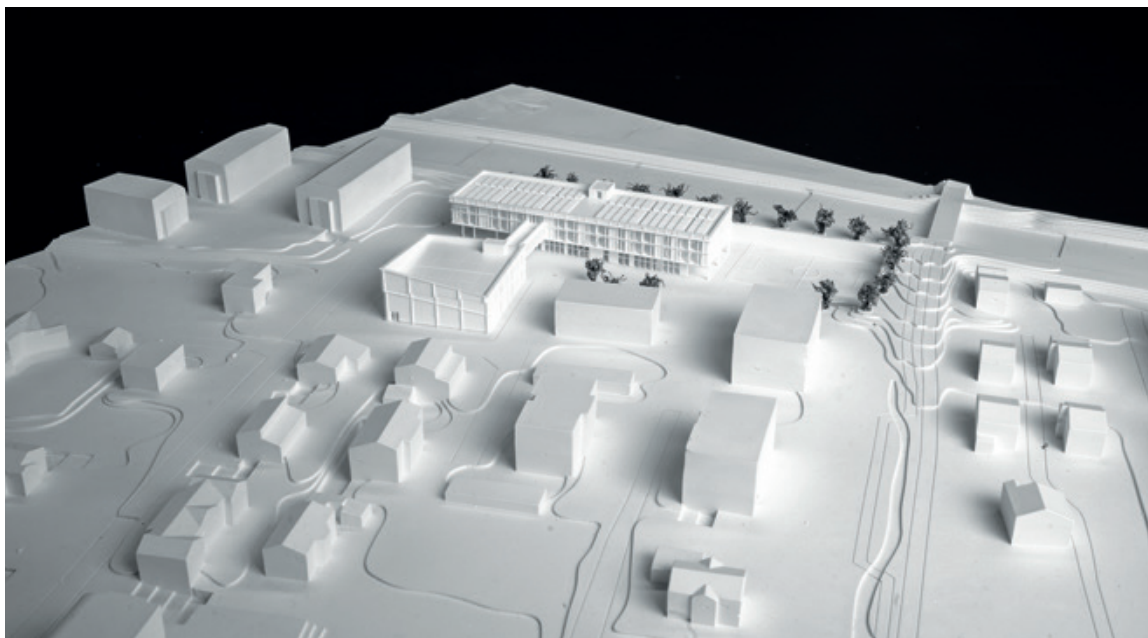
**Collaborateurs :**

Mariela Siegrist, Luz Siegrist, Erard Keskula

BAUKONSTRUKT AG, BIENNE

**Collaborateurs :**

Dominik van den Heuvel, Manuel Sigrist, Timon Cerveny



## N°06 ALNALUSTAL

ARCOS'ARRE ARCHITECTURE SA, MARTIGNY

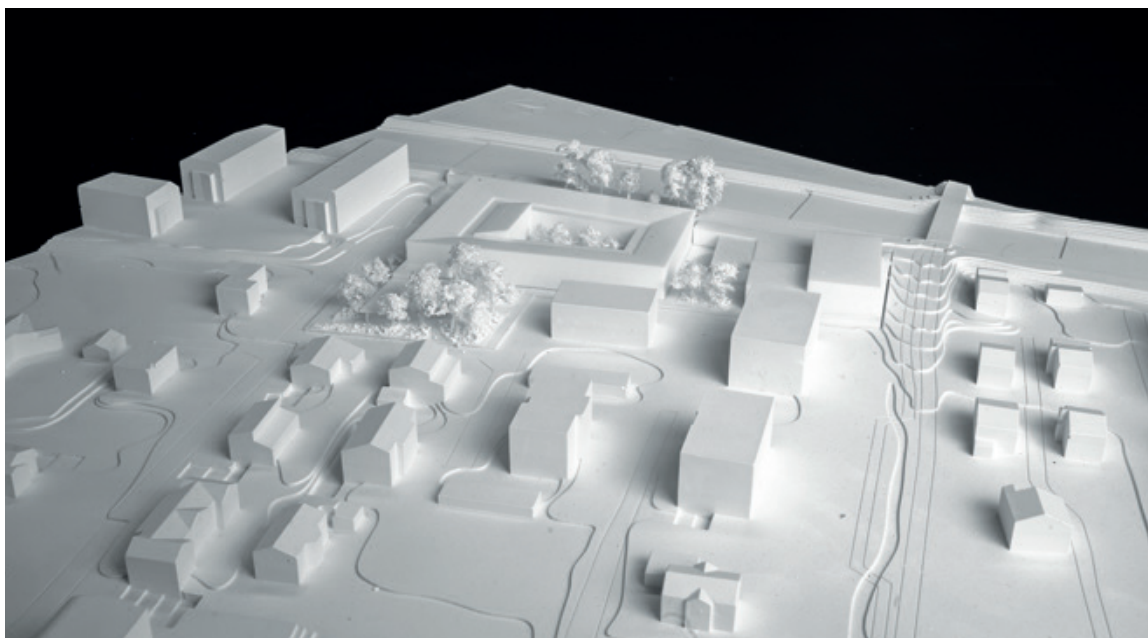
**Collaborateurs :**

Alain Audemars, Liubomyr Podolianykh, Stéphane Court,  
Marion Garcia, Alexandra Thielemans, Fedoronchuk Andrii

RLJ INGÉNIEURS CONSEILS, ARBAZ

**Collaborateurs :**

Ronald Delacrétaz



## N°07 POURQUOI PAS

FILIPPINI & ASSOCIÉS ARCHITECTES, PARIS, FRANCE

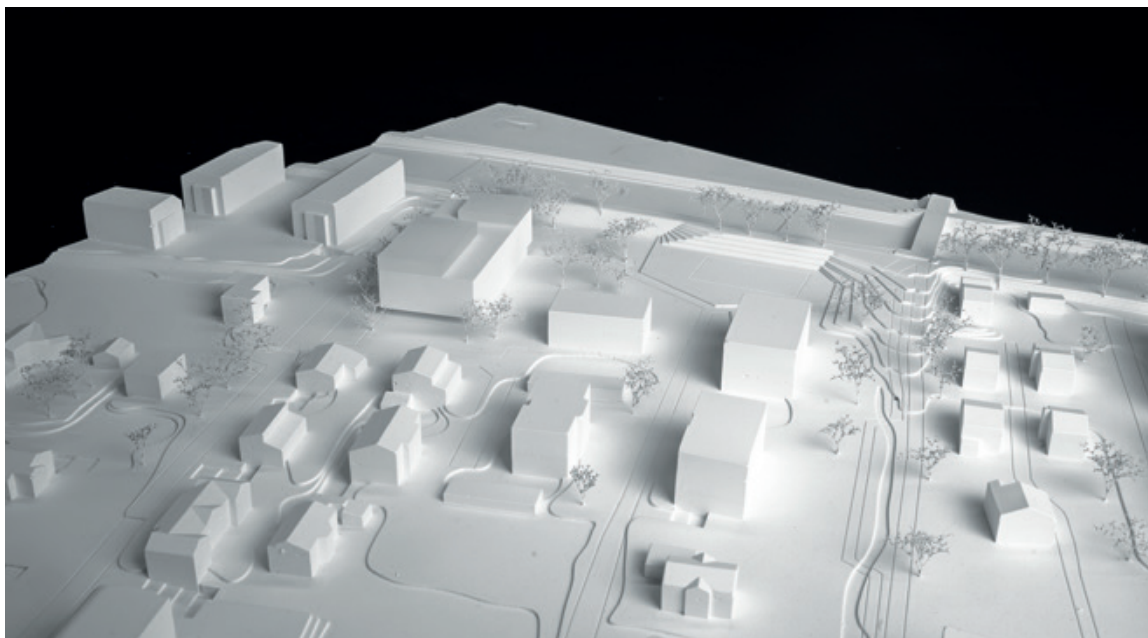
**Collaborateurs :**

Renato Filippini, Jérémie Wawszczyk, Benjamin Ancel,  
Aïda Denavit, Jean-Marc Abboud

SBING.SA, CAROUGE

**Collaborateurs :**

Simon DuPasquier, Nicolas Thévoz, Silvio Bartolini,  
Xavier Gérard, Gengis Gapany, Francisco Gançalves



## N°08 LA LANTERNE MAGIQUE

ATELIER IT SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Martin Latham, Pierre Epiney, Victor Fraigneau  
Eloi Crettenand

REVAZ ARCHITECTES SARL, MARTIGNY

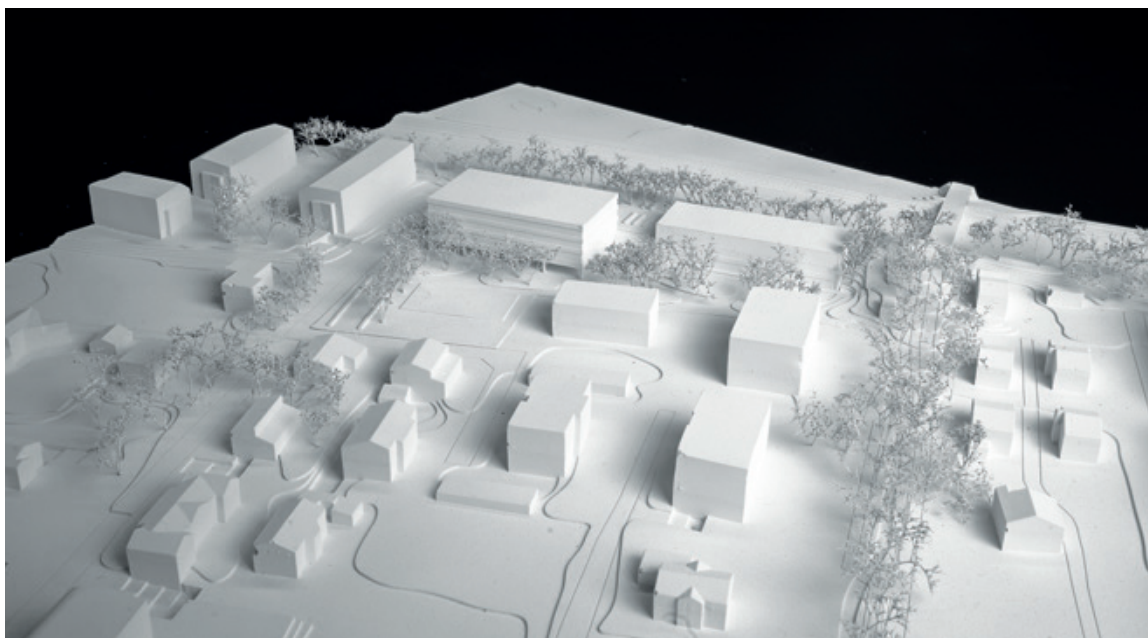
**Collaborateurs :**

Alexandre Revaz, Leandro da Silva, Luca Ugolotti

STABILIS INGÉNIEURS SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Jeremy Nuttin

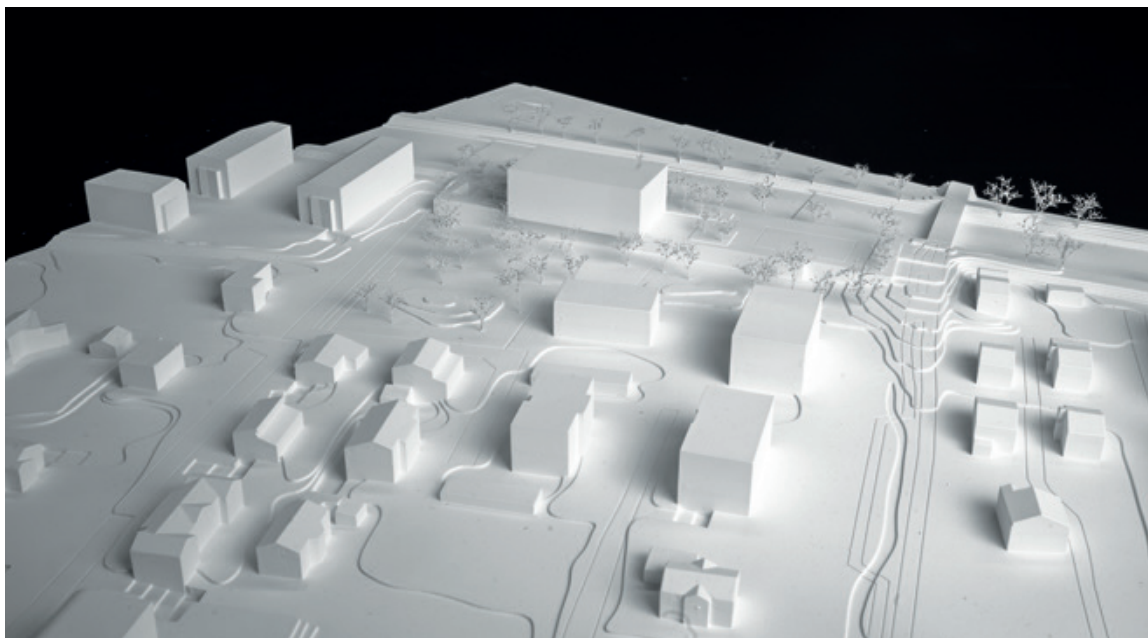


## N°09 UNE PLACE AU SOLEIL

BORLINI & ZANINI SA, MONTAGNOLA, ITALIE

**Collaborateurs :**

Vittorio Borlini, Thomas Brunelli, Mariagrazia Di Pilato  
Corrado Garatti



## N°10 AU FIL DE L'EAU

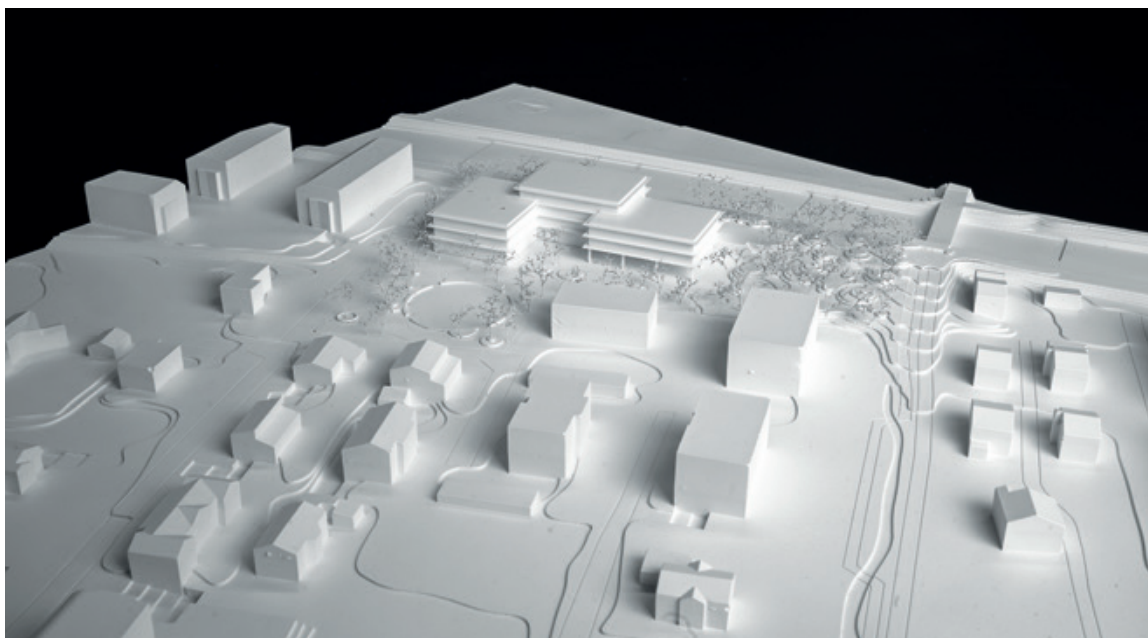
ATELIER JORDAN, ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Benjamin Bonnard, Guillemo Palenzuela, Frédéric Jordan

INGENI SA LAUSANNE, LAUSANNE

Oscar Valeiras, Claudio Pirazzi



## N°11 REVOL BATICENSE

ARDIAN UKA, GIVISIEZ

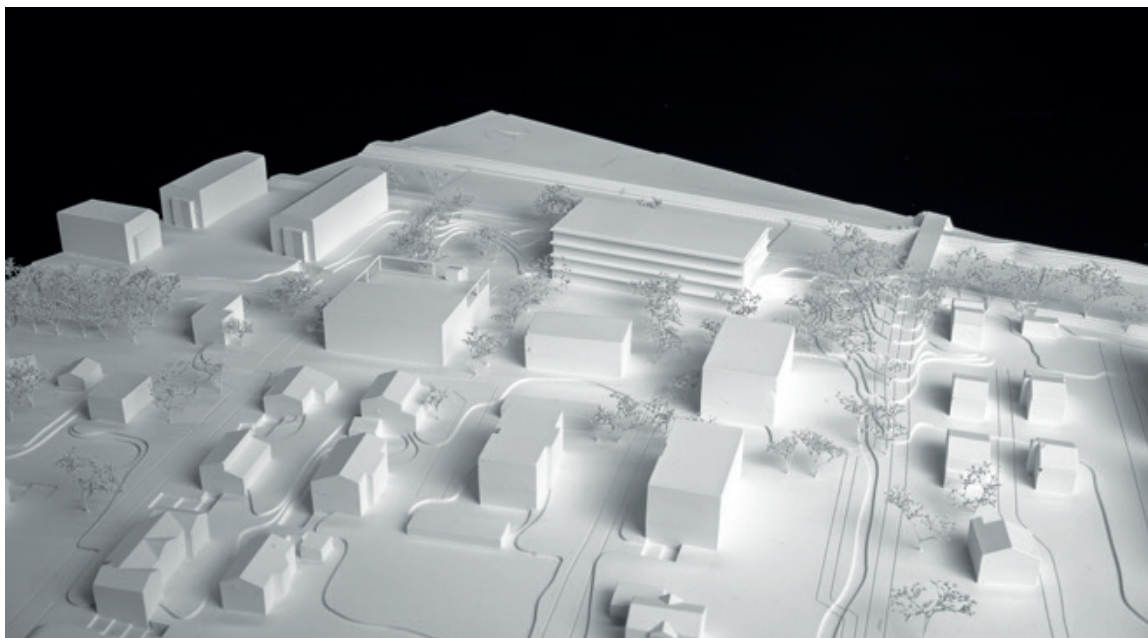
**Collaborateurs :**

Ardian Uka

MARTINS INGÉNIEURS SÀRL, PUIDOUX

**Collaborateurs :**

Bruno Martins, Yassine Arab, Emmanuelle Legendre



## N°12 TAKE ME TO THE RIVER

ATELIER SIMPLON ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

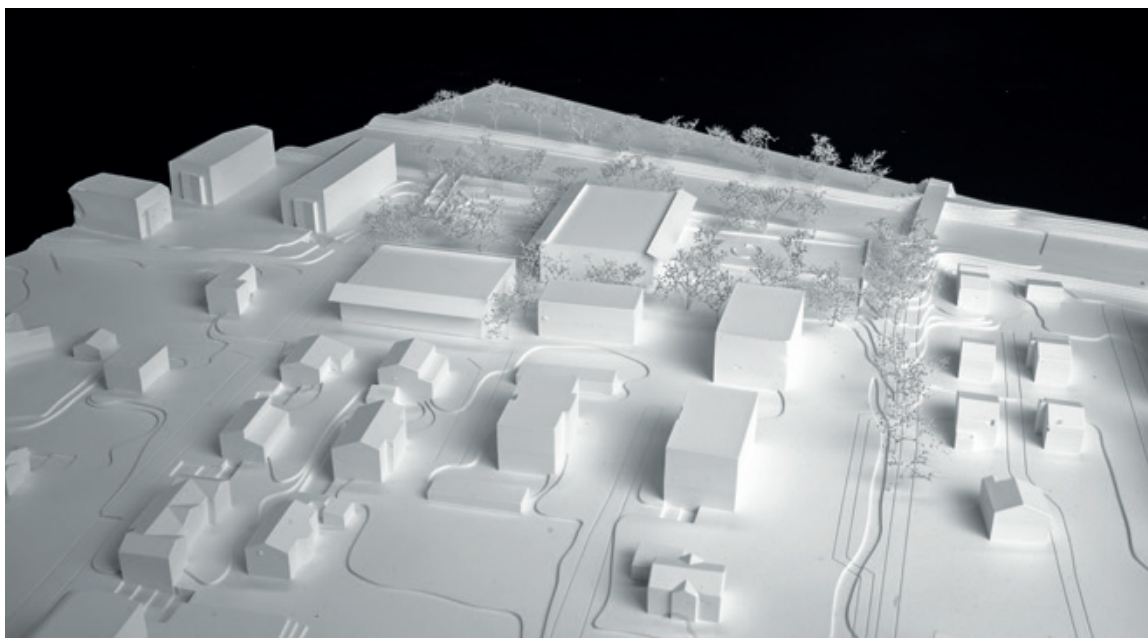
**Collaborateurs :**

Samuel Odic, Maylis Pillet

STUDIO GUMA, PARIS, FRANCE

**Collaborateurs :**

Mathieu Clément, Emmanuel Guilloux, Eunsol Jo,  
Ludovica Not



## N°13 L'ÉCOLE AU MILIEU

ACHILLE RACINE ARCHITECTE, PANTIN, FRANCE

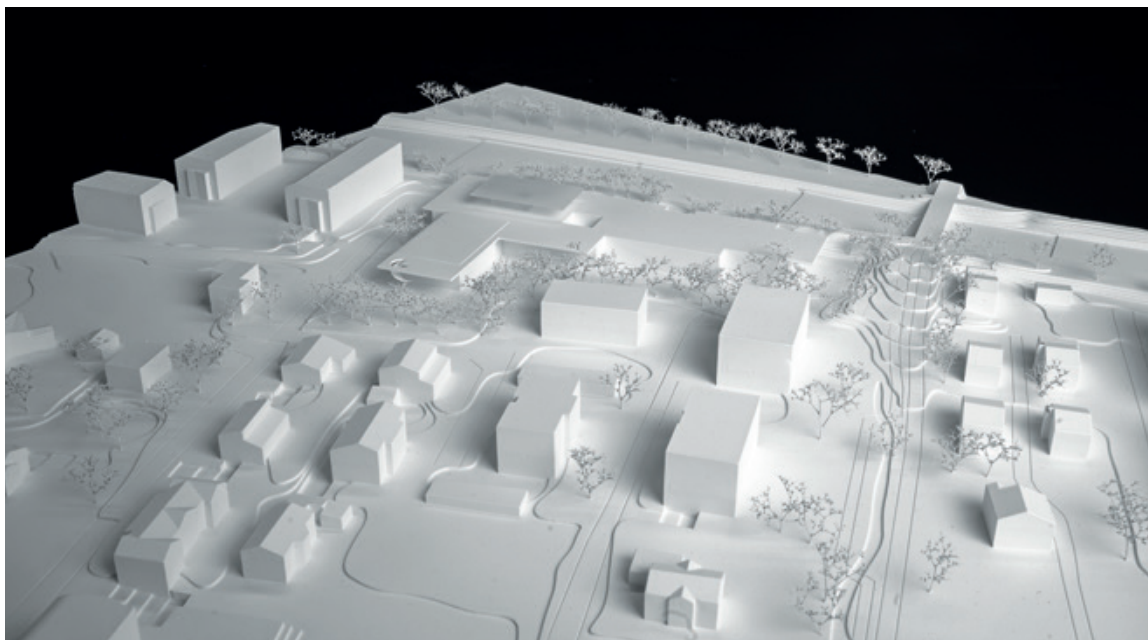
**Collaborateurs :**

-

POLYSCOPE CONSULTING SA, ETOI

**Collaborateurs :**

-



## N°14 RACINE CARREE

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

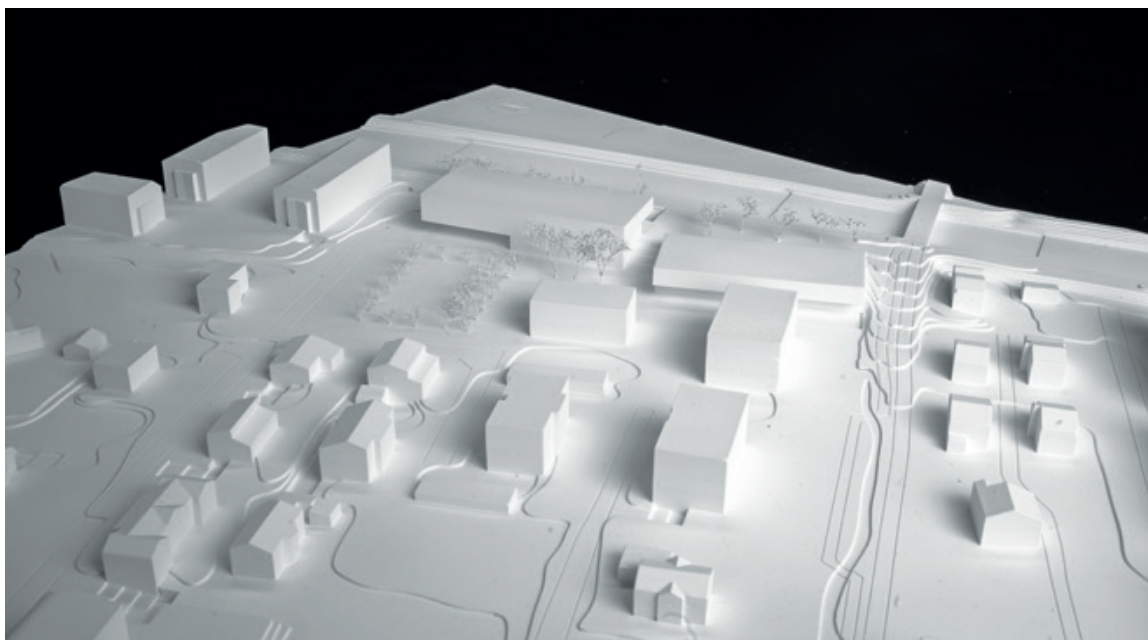
**Collaborateurs :**

Vincent Barindelli, Bénédicte Jordan, Guillaume Planchamp,  
Loris Boschetti, Matteo Schümann

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Loïc Kozel



## N°15 PRÊTE-MOI TON PREAU

CARDOSO ARCHITECTURE SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Pedro Cardoso, Adrien Brizzi

GIT4 SA, MARTIGNY

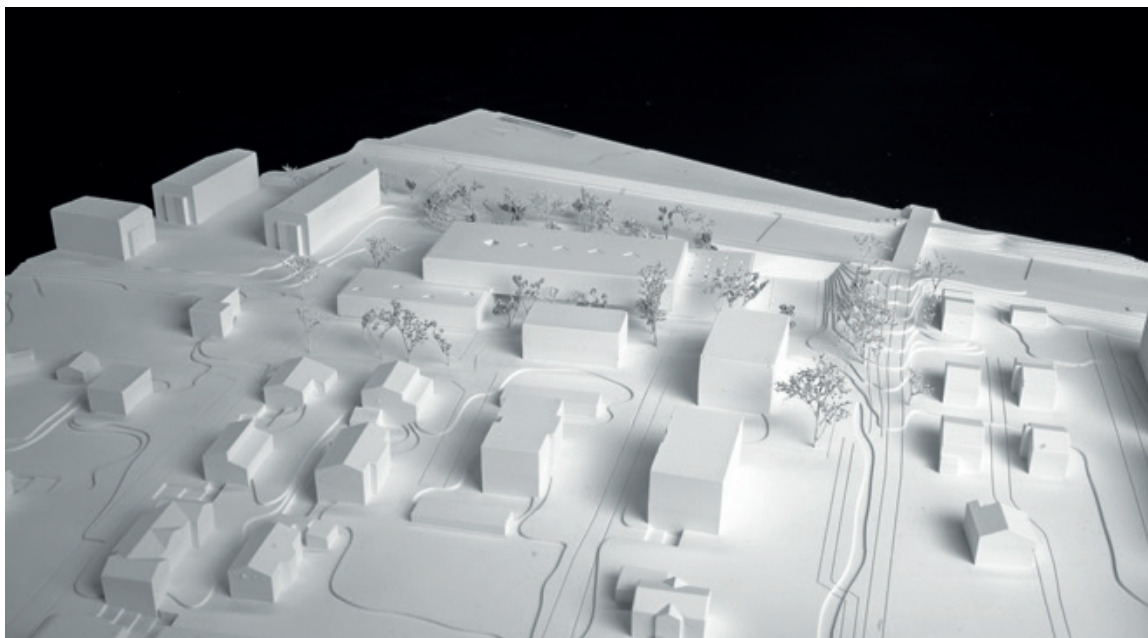
**Collaborateurs :**

Ronald Troillet

AM+P SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

François Besson, Philippe Chassot



## N°16 VESTIGIUM

LIONEL SPICHER ARCHITECTE SÀRL, CHÊNE-BOURG

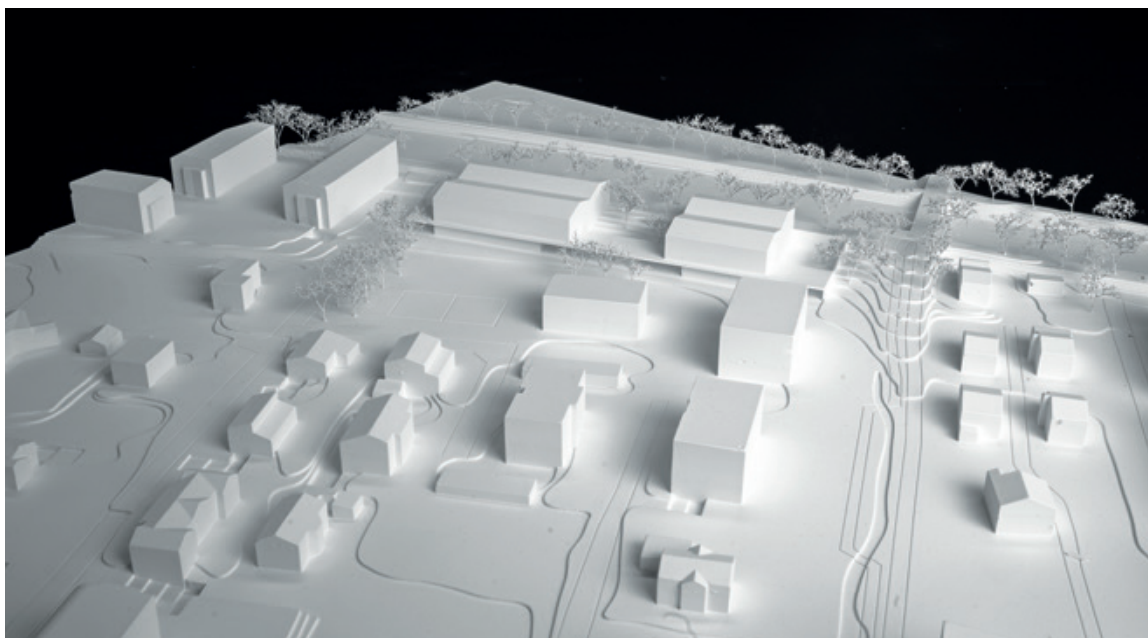
**Collaborateurs :**

Lionel Spicher, Marion Festal, John Magnin

CARPO + AR2A, À PORTO, PORTUGAL

**Collaborateurs :**

Joao Pontes, Sofia Gaspar, Adriano Reis, Marta Alpuim,  
Hugo Oliveira



## N°18 BOOMERANG

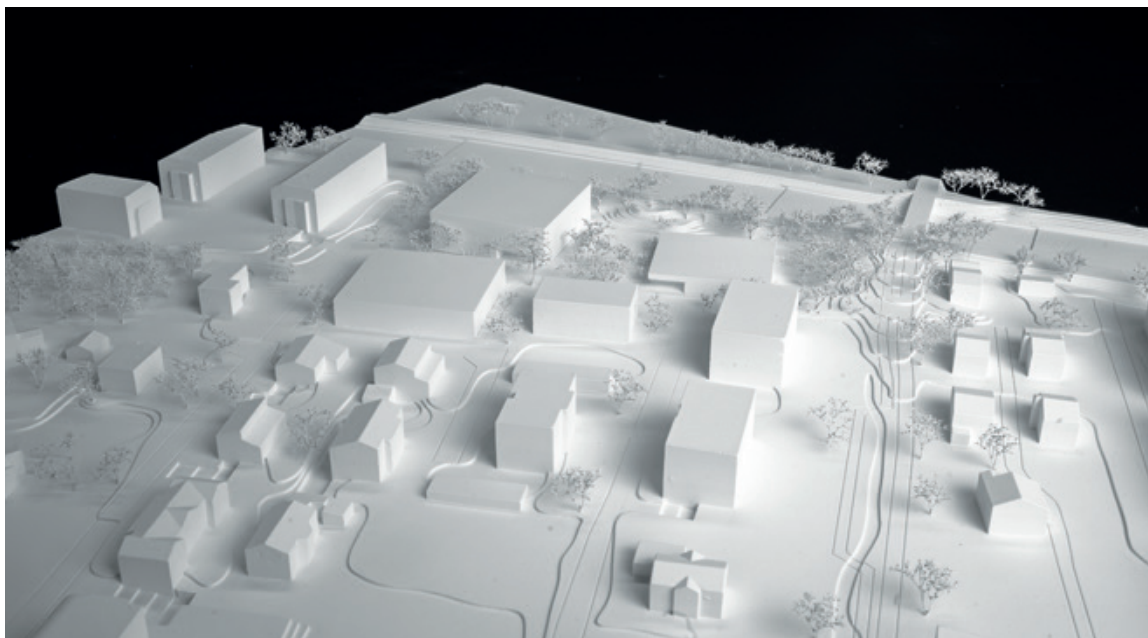
ATELIER DIMANCHE ARCHITECTES SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Mathieu Robitaille, Tamara Henry, Tobias Van Hecke

NGEWOOD SÀRL, ST-MAURICE

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz



## N°19 PETIBONVM

PONT12 ARCHITECTES, CHAVANNES-RENEUS

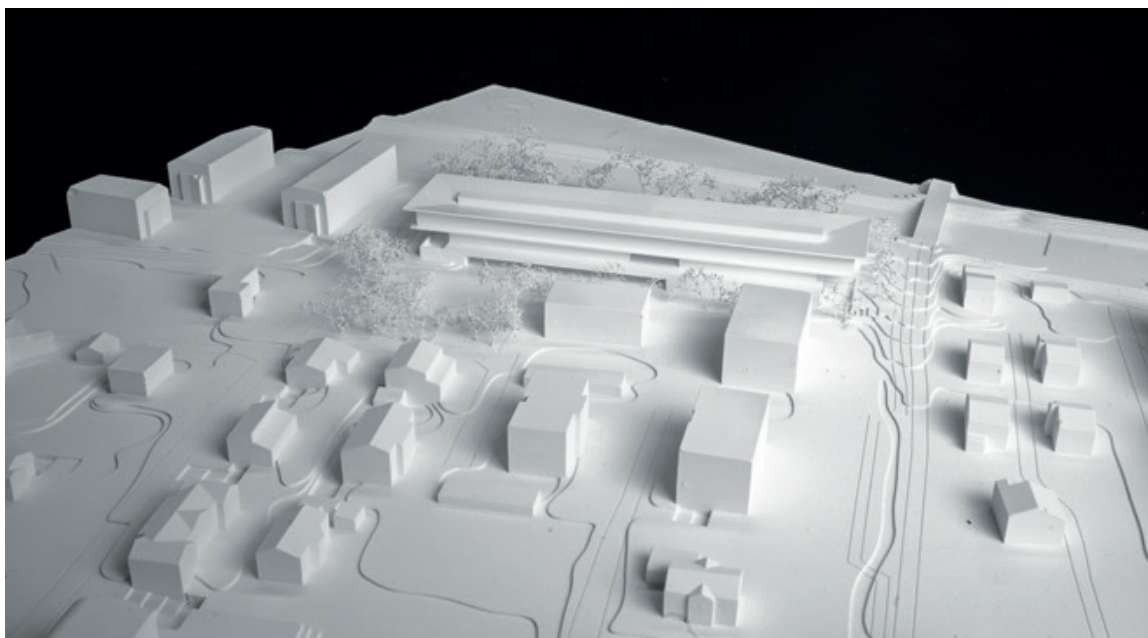
**Collaborateurs :**

Antoine Hahne, David Loréal, Cristina Braun de la Cruz,  
Jessica Martinet, Florian Dürig

TIMBATEC INGÉNIEURS BOIS SA, DELÉMONT

**Collaborateurs :**

Johann Maître, Edwin Serrat



## N°21 AU FIL DE L'EAU

DI-C, DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA, GENÈVE

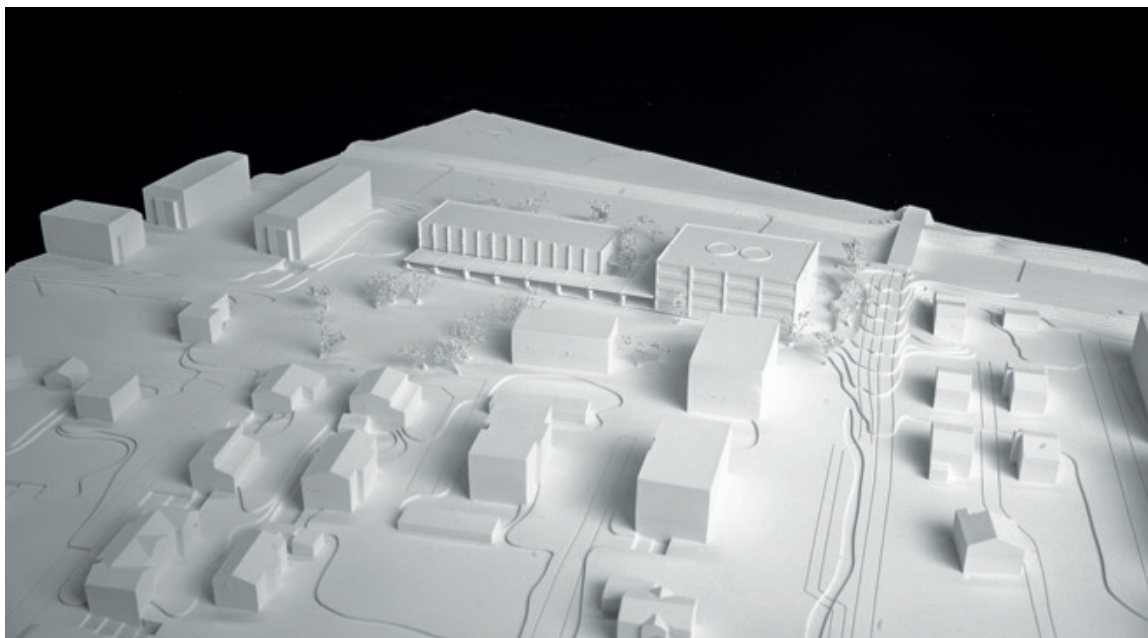
**Collaborateurs :**

Thierry Décosterd, José Antonio Ramos, Clotilde Chevriau

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,  
MORGES

**Collaborateurs :**

Giuseppe Donia, Arlinde Hasani



## N°22 D'UNE PIERRE DEUX COUPS

PAR ARCHITECTURE, GENÈVE

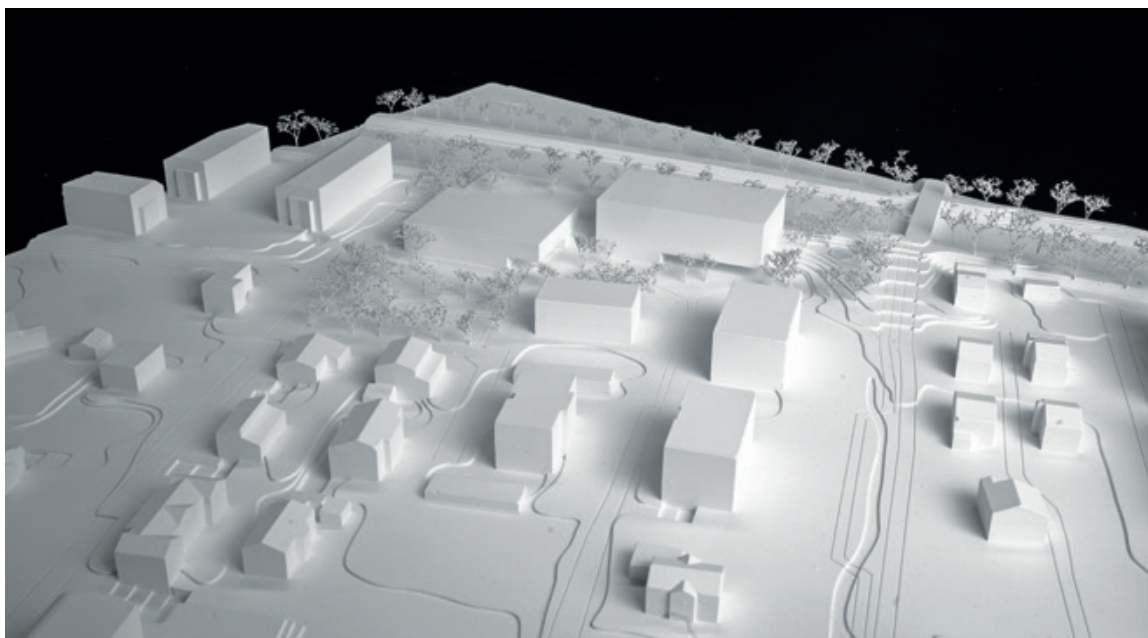
**Collaborateurs :**

Liliana Pinto, Mario Rodrigues, Tiago Reis, Leonardo Grogg

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA, CAROUGE

**Collaborateurs :**

Valdemar Monteiro, Gaston Kruger



## N°23 TZAMPIE'Ô

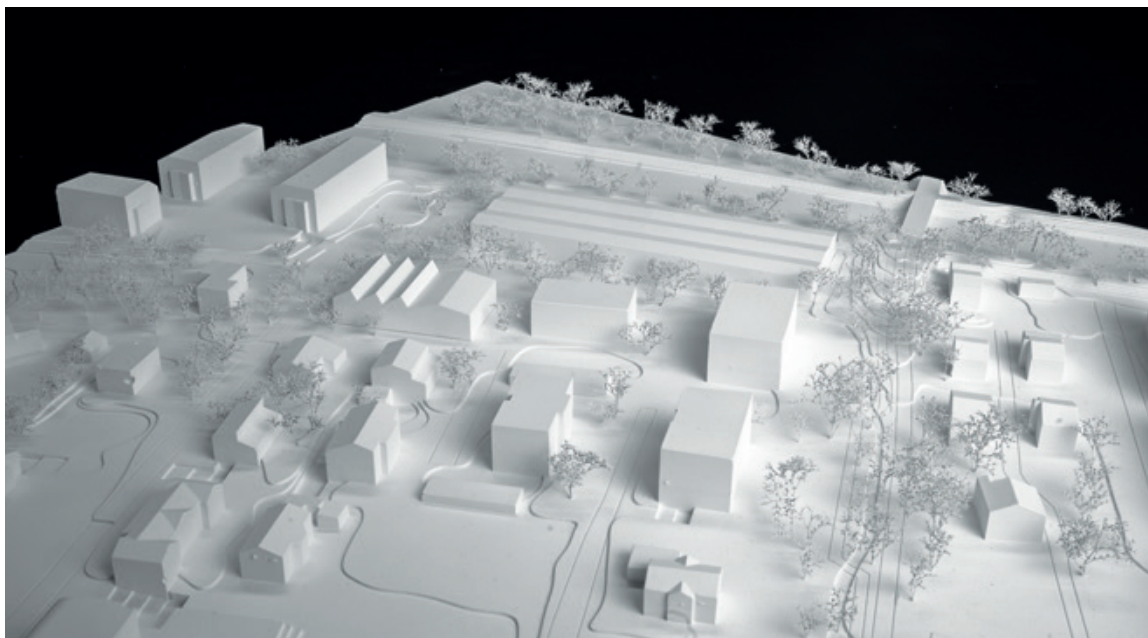
ITTEN+BRECHBÜHL SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Laurent Gerbex, Robin Kirschke, Daniel van der Vyver,  
Samy Attari, Amélie Bugniard, Muna Kelem, Maxime Theuvenat

SD INÉNERIE SION SA, SION

Grégory Morand, Xavier Mittaz, Ricardo Branco,  
Emilien Rausis, Benoît Giroud, Julien Lathion, Frédéric Savioz



## N°24 SAULE

FRUNDGALLINA ARCHITECTES FAS SIA, NEUCHÂTEL

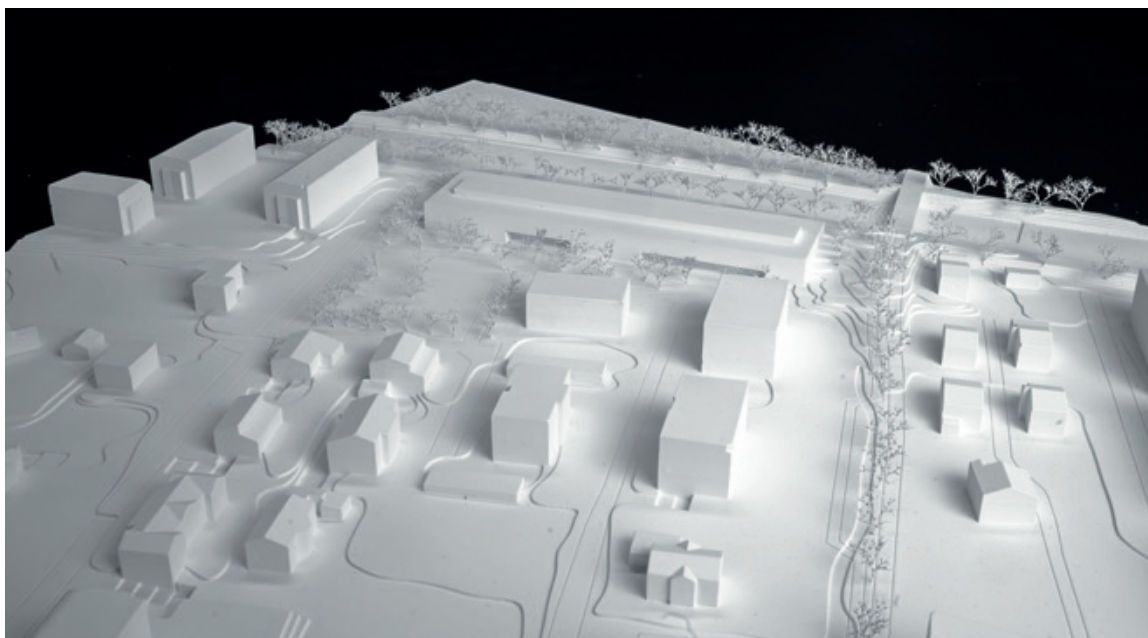
**Collaborateurs :**

Jean-Claude Frund, Antonio Gallina, Nathalie Rivier-Kaser,  
Simon Pini, Maxime Schreyer

GVH SAINT-BLAISE SA, SAINT-BLAISE

**Collaborateurs :**

Jacques L'Eplattenier, Yannick Sarret



## N°27 9''58

CW ARCHITECTES SA, SION

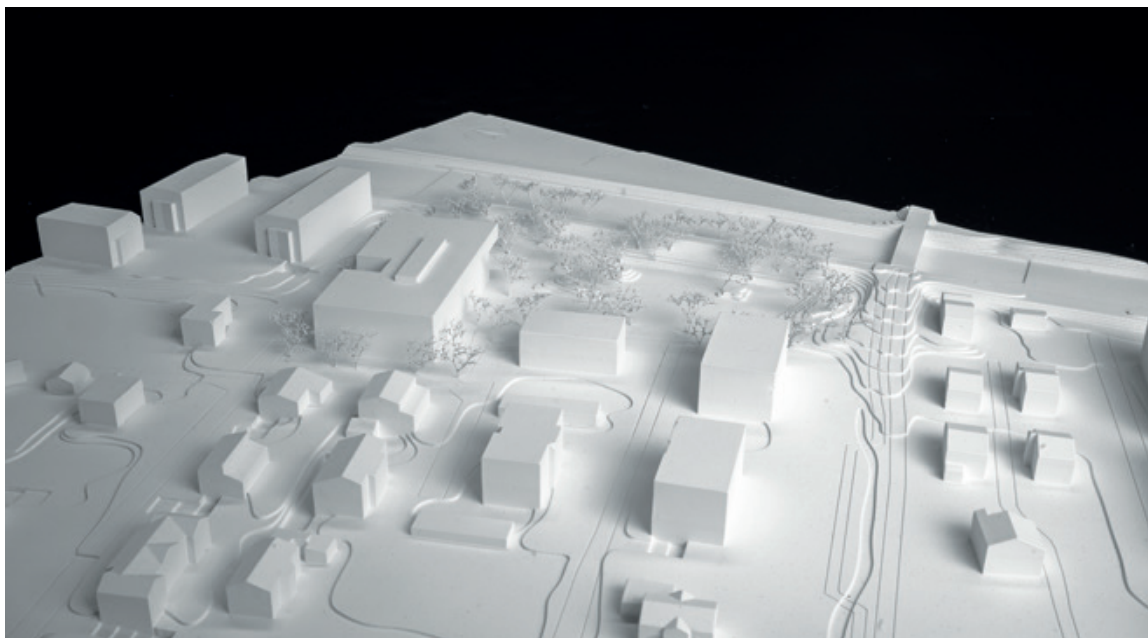
**Collaborateurs :**

Grégoire Wenger, Emilie Favre, Marta Michalik, Julien Richard,  
Joel Loutan, Kilian Héritier, David Rosario, Geoffrey Rossier,  
Alice Mottet

PINI GROUPE SA, SION

**Collaborateurs :**

Jacques Fournier, Thierry Glassey, André Tercinod,  
Alberto Comana, Tor Lundstroem, Simon Vuignier,  
Solenne Couvreur



## N°28 TATOU

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES SARL, SION

**Collaborateurs :**

Laurent Savioz, Claude Fabrizio, Barbora Pisanova,  
Fabien Hohermuth, Marc Evequoz

ALPATEC SA, MARTIGNY

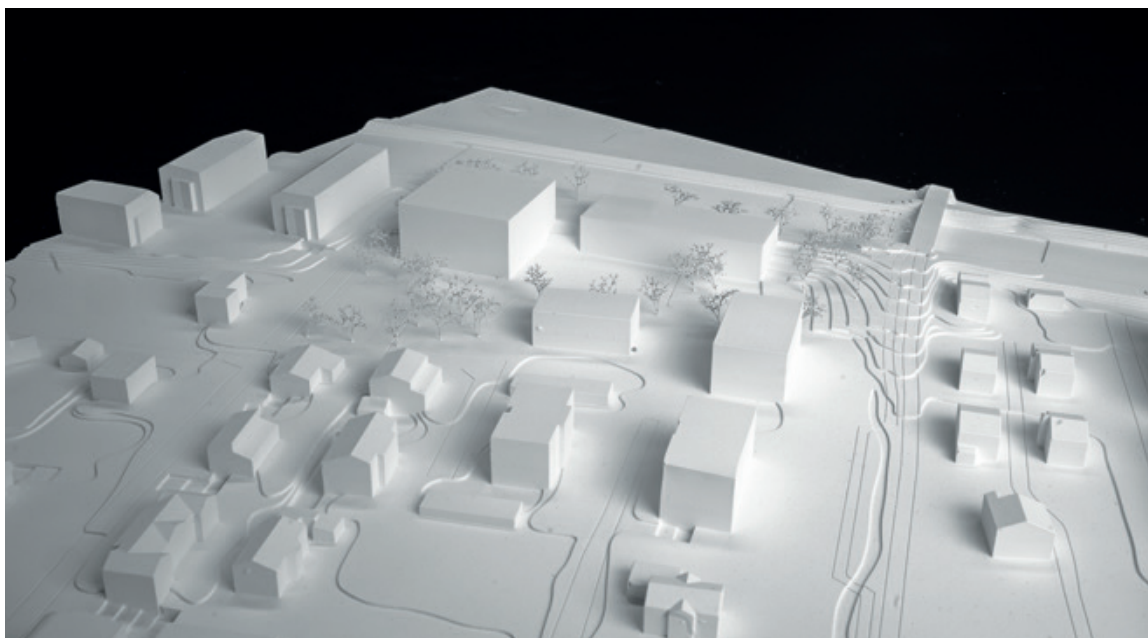
**Collaborateurs :**

-

MG ASSOCIES SÀRL, VUISSENS

**Collaborateurs :**

-



## N°29 DOMUS DISCENDI

DARE ARCHITECTES SARL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

**Collaborateurs :**

Alice Gras, Delphine Bugaud, Eloïse Blanchard,  
Lauranne Baudin, David Cretton

SARA GELIBTER ARCHITECTES SÀRL, BIENNE

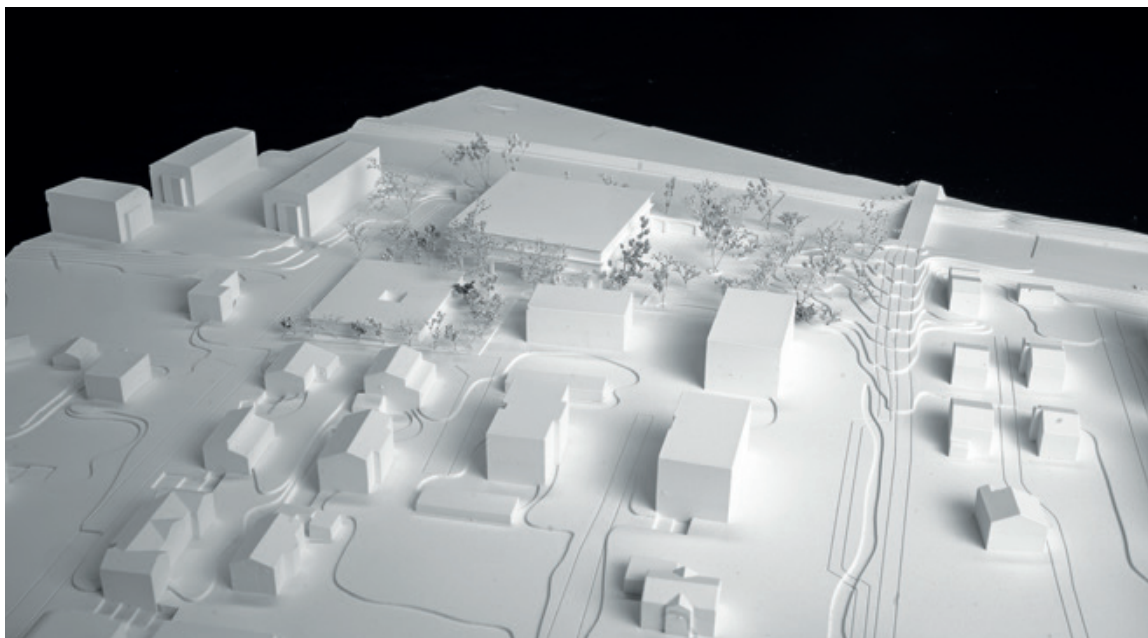
**Collaborateurs :**

Sara Gelibter, David Lombard, Guillaume Esgleas

MCR & ASSOCIES, INGÉNIEURS CIVILS SÀRL, VEVEY

**Collaborateurs :**

Grégoire Monnard, Yan Berthier

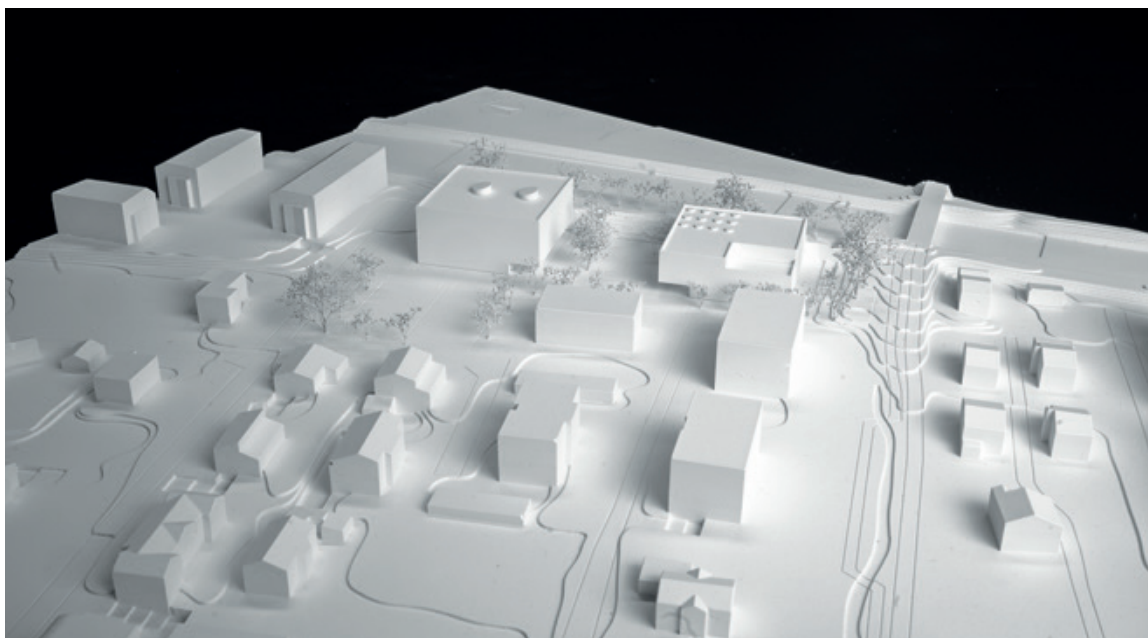


## N°30 SEMAPHORE

CLR ARCHITECTES SA, GENÈVE

**Collaborateurs :**

Véronique Iten, Damien Chevalley, Patrick Longchamp,  
Eline May, Ganesha Desarzens, Marc Glaus

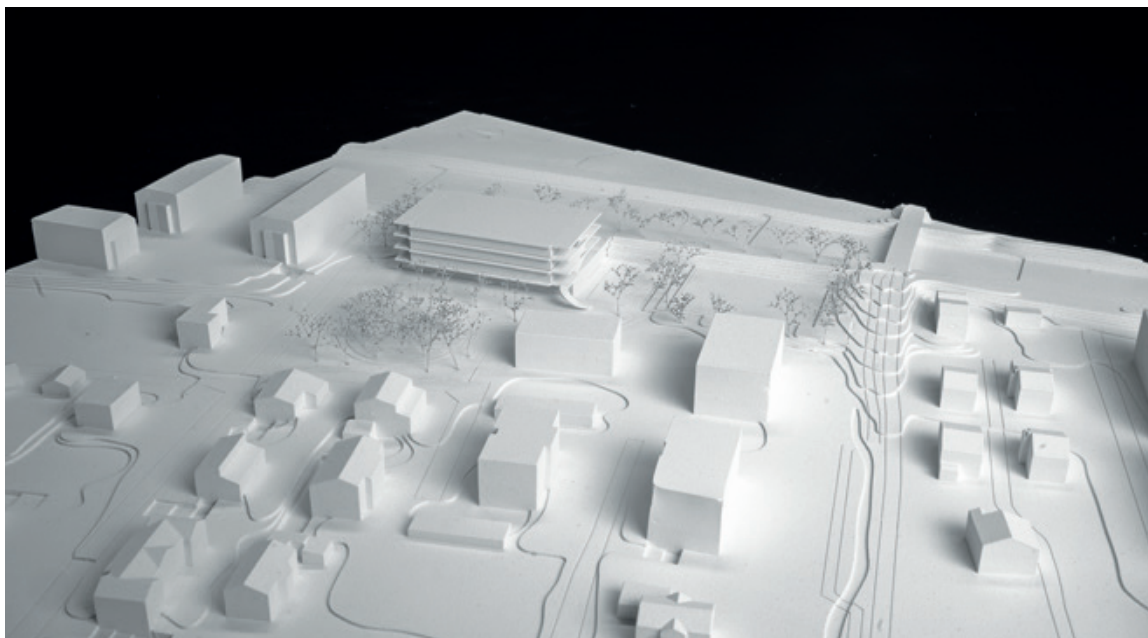


## N°32 MAÎTRE CARRE

CYCLARCHI SÀRL, CHEXBRES

**Collaborateurs :**

Ezéchiël Gruzelle, Cristina Lucena



### N°33 ARTEMIS

ALESSANDRO LURASCHI, ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Alessandro Luraschi

GARTENMANN ENGINEERING SA, LAUSANNE

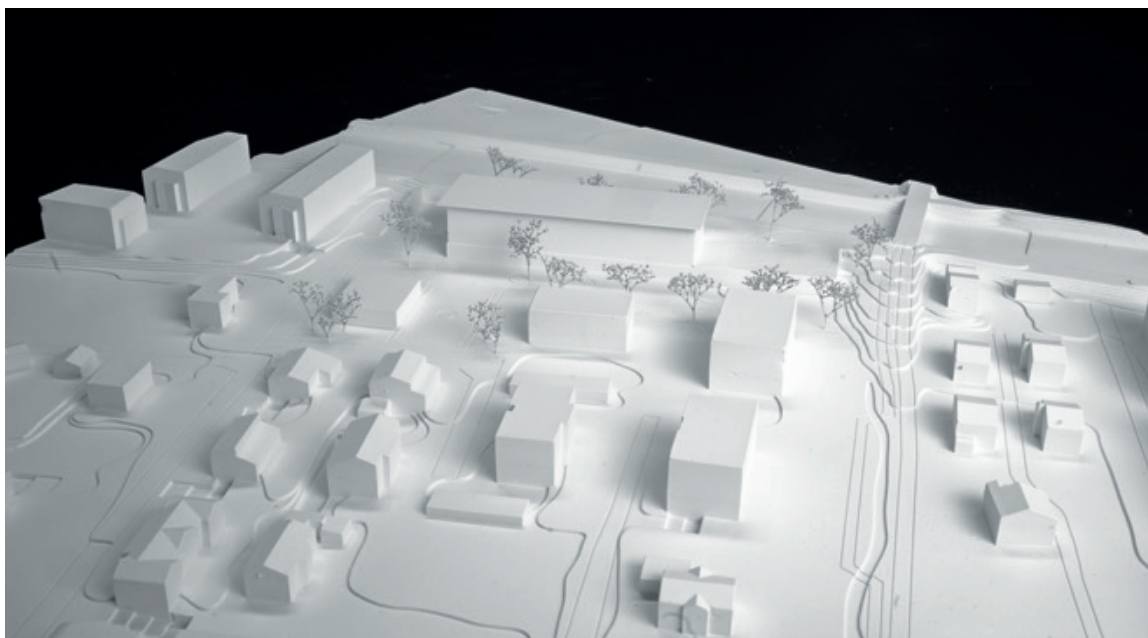
**Collaborateurs :**

Antonio Paone

LORENZO FASSI LANDSCHAFT ARCHITEKT, MENDRISIO

**Collaborateurs :**

Lorenzo Fassi



### N°34 POINT-VIRGULE

MEDA ARCHITECTURE SÀRL, SION

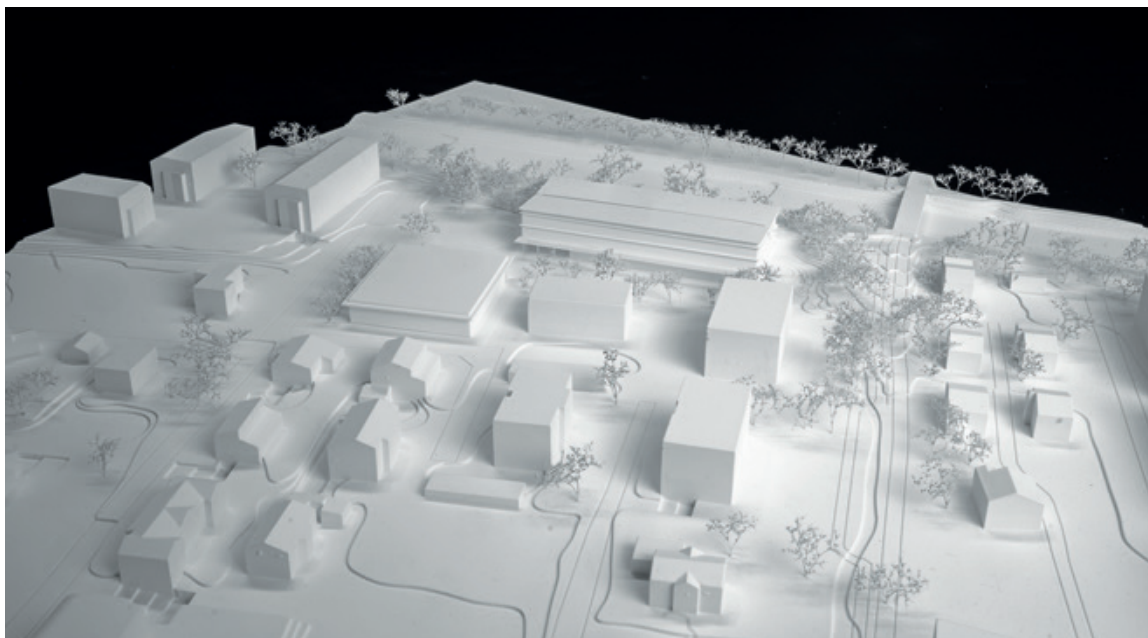
**Collaborateurs :**

Danilo Meraglia, Nathan Jollien

THÉO STUART SALZMANN, MOLLENS

**Collaborateurs :**

Théo Stuart Salzmann



## N°35 DAHU

THOMAS CRISTEA ARCHITECTE, GRANDVAUX

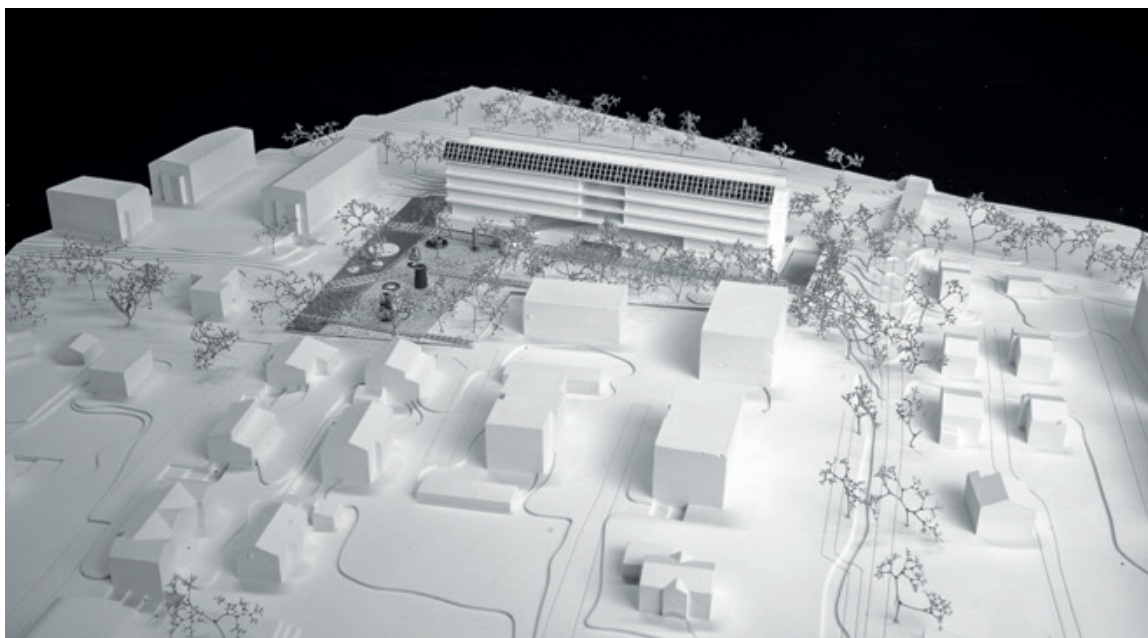
**Collaborateurs :**

Thomas Cristea

T INGÉNIERIE (VAUD) SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Verena Pierret



## N°36 CARAMBAR

ATELIER ITSÉ SÀRL, BIENNE

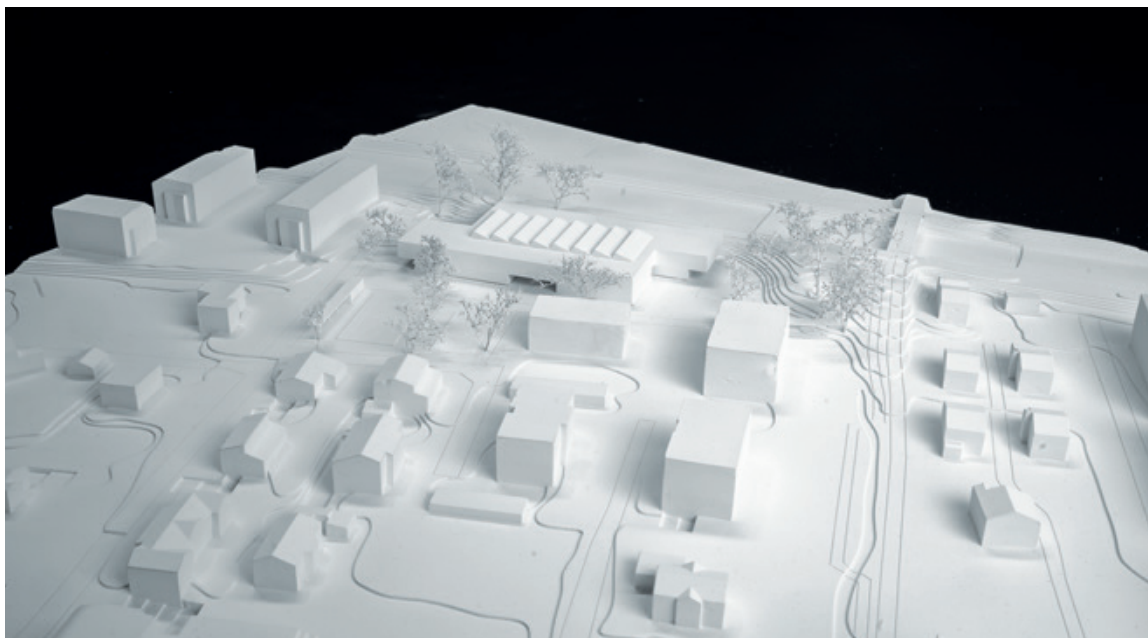
**Collaborateurs :**

Charlotte Prins, Michel Baumann

WEBER BROENIMANN BAUINGENIEURE AG, BERN

**Collaborateurs :**

Dominique Weber



## N°37 LAY-UP

GHERARDELLI DI LORETO ARCHITECTES, GENÈVE

**Collaborateurs :**

Giovanna Di Loreto, Arnaldo Gherardelli

MUMACONSEILS INGÉNIEURS CVS

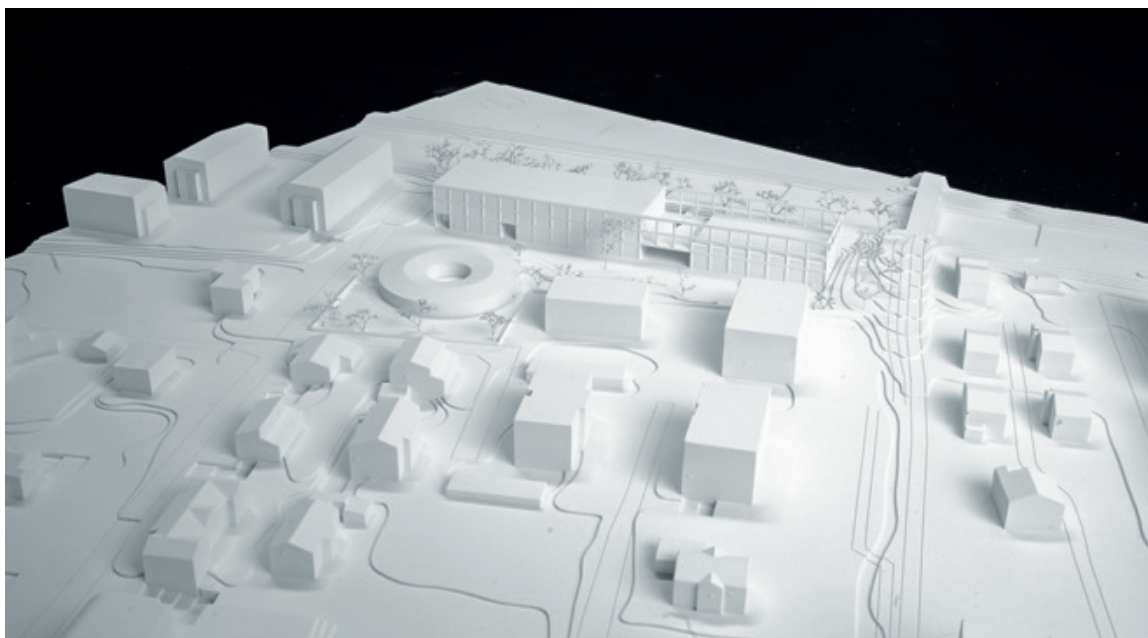
**Collaborateurs :**

Ricardo Munoz, Hikari Kikuchi, Aliënor Näf

B+S INGÉNIEURS SA, GENÈVE

**Collaborateurs :**

Marcio Bichsel, Joachim Bourgeois



## N°39 POINT BARRE

CP3 ARCHITECTURE SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Stefano Cittolin, Francisco, Matteo Ricchi

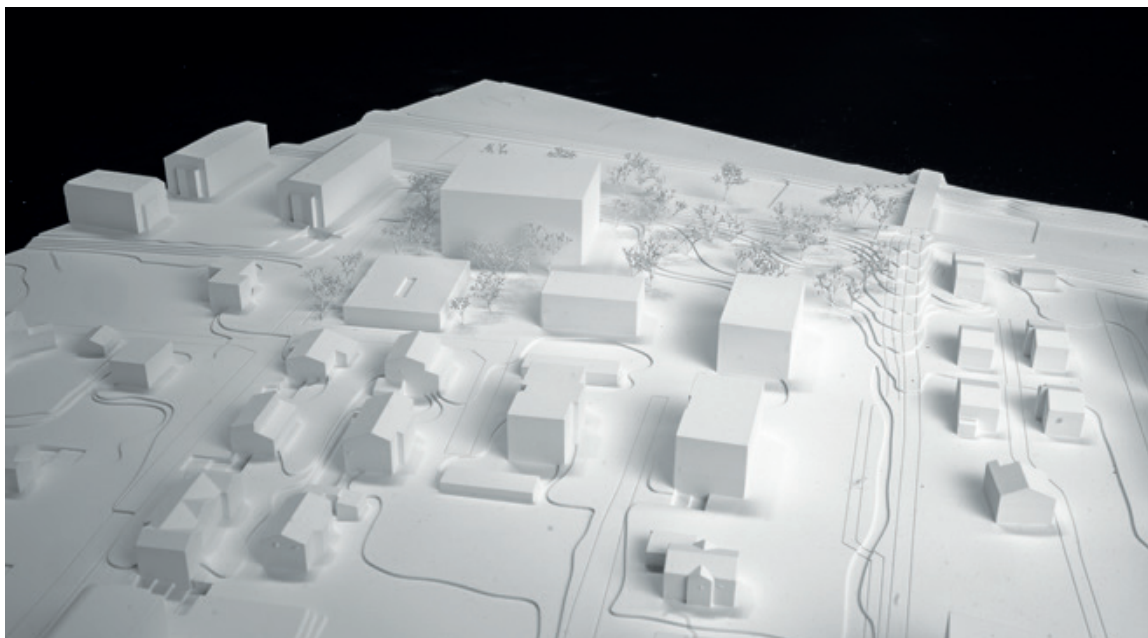
Antoine Müller Moriya

PETIGNAT & CORDOBA INGÉNIEURS CONSEILS SA,  
MONTREUX

**Collaborateurs :**

Manuel Cordoba, Benjamin Devaud, Léonard Voirol,

Grégoire Briguet



## N°40 LEON

EVÉQUOZ FERREIRA, SION

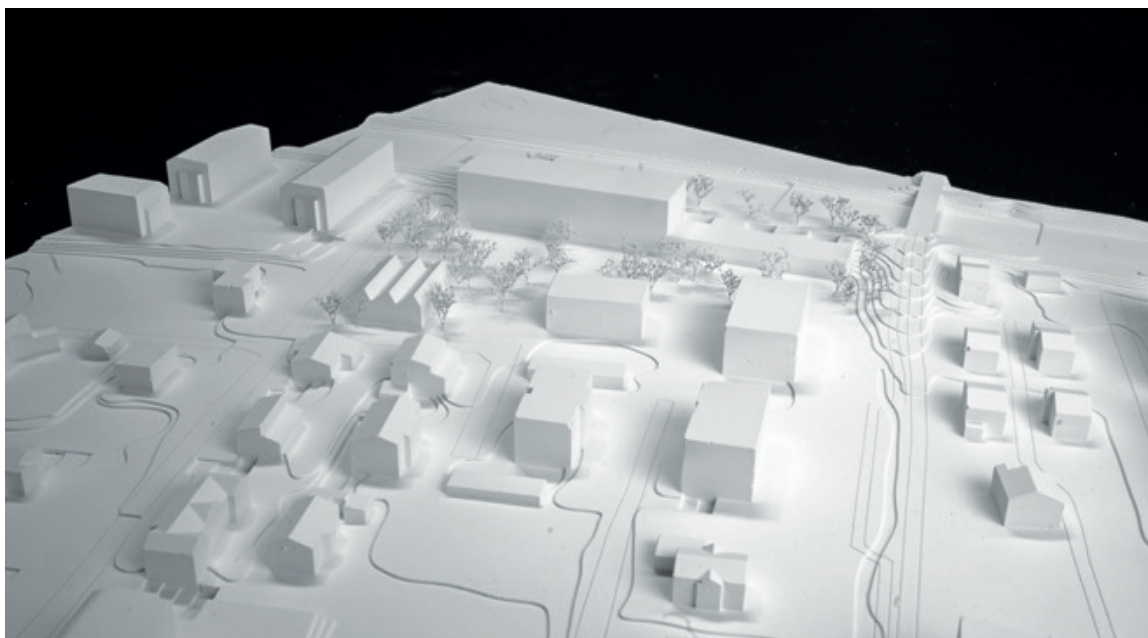
**Collaborateurs :**

Benjamin Moulin, Danieal Andrade, Milena Bergerre,  
Gillian Sabatier, Nuno Ferreira, Isabelle Evéquoz

LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, MURAZ

**Collaborateurs :**

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey, Vincent Fischer,  
Claire Fournier



## N°41 AU FIL DE L'EAU... C'EST UN PEU BATEAU

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Xavier Marlaire, Joachim Dejardin, Thomas Cattin

MFIC INGÉNIEURS CIVILS SA, MORGES

**Collaborateurs :**

Miguel Fernandez Ruiz, Antonio Garcia, Duarte Viula  
Faria

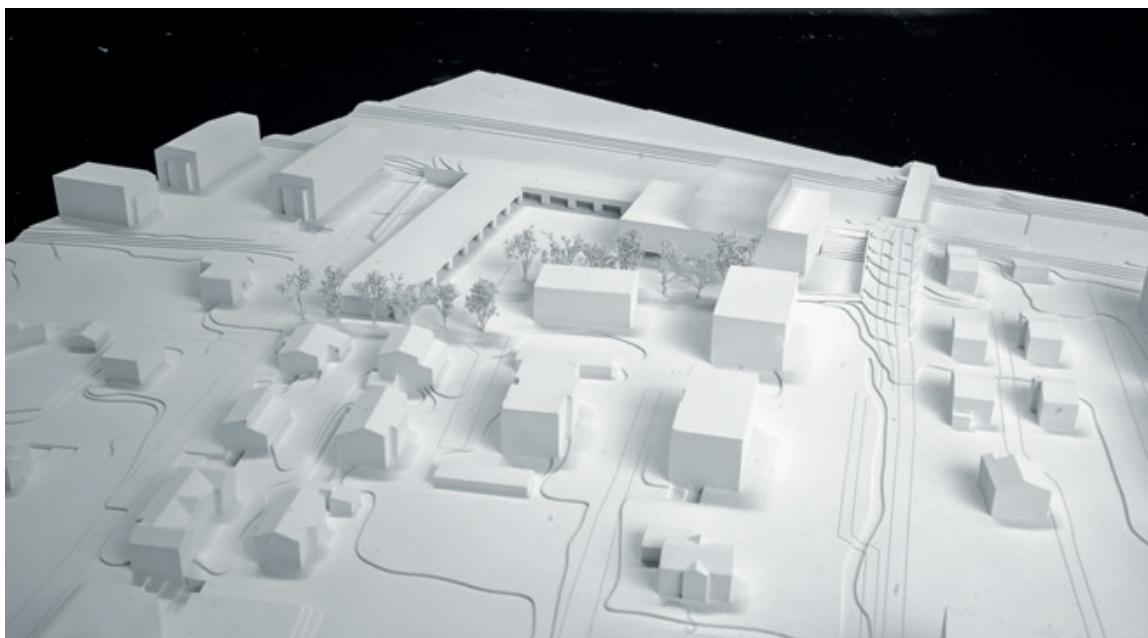


## N°42 A L'OMBRE DU VENT

GAYMENZEL SÀRL, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Catherine Gay Menzel, Götz Menzel, George-Etienne Adam,  
Vincent Fourel, Thomas Rossat



## N°43 LA JETEE

ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL VOILLAT SÀRL,  
MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Michel Voillat Gailland, Mathis Pante, Lucien Roy,  
Eduardo Vieira

BOSSON INGÉNIEURS CONSEILS SA, ROMONT

**Collaborateurs :**

Jean-Yves Bosson, Joao Filipe Rocha Gaspar

